

LES DÉCHETS MÉNAGERS & ASSIMILÉS EN ÎLE-DE-FRANCE

DONNÉES 2021

Avril 2023

Sanoussy KABA, Chargé d'études Déchets ménagers & assimilés



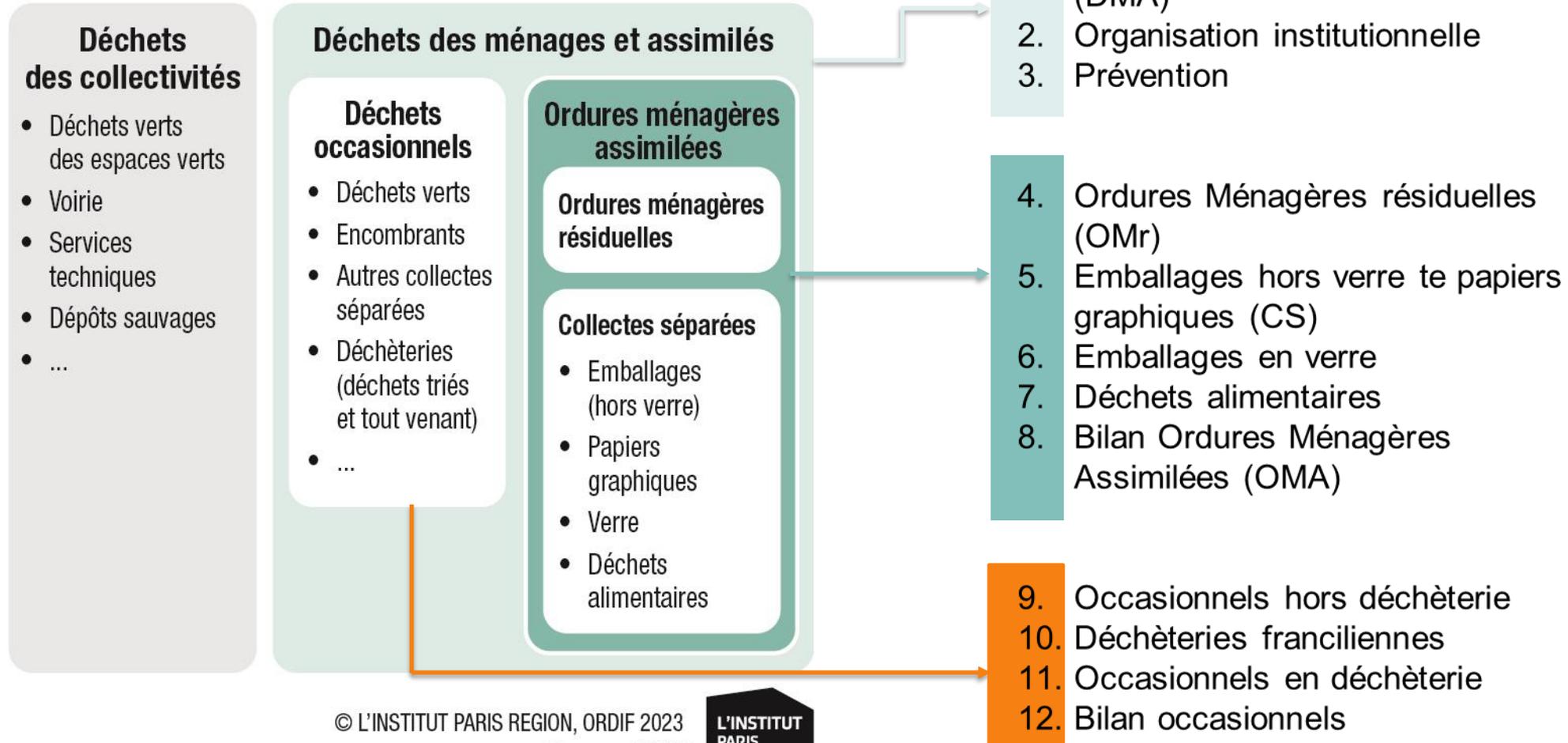
42.17.01

Le service public de prévention et de gestion des déchets

Enquête annuelle réalisée depuis 2000 auprès des collectivités ayant une compétence collecte et/ou ayant la maîtrise d'ouvrage de déchèteries soit 61 collectivités en 2021.

Déchets collectés par le service public

Population provisoire 2021 de l'INSEE : 12 292 294 habitants sur le territoire francilien.



© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023

Source : ORDIF



1. Bilan déchets ménagers et assimilés : ratios globaux

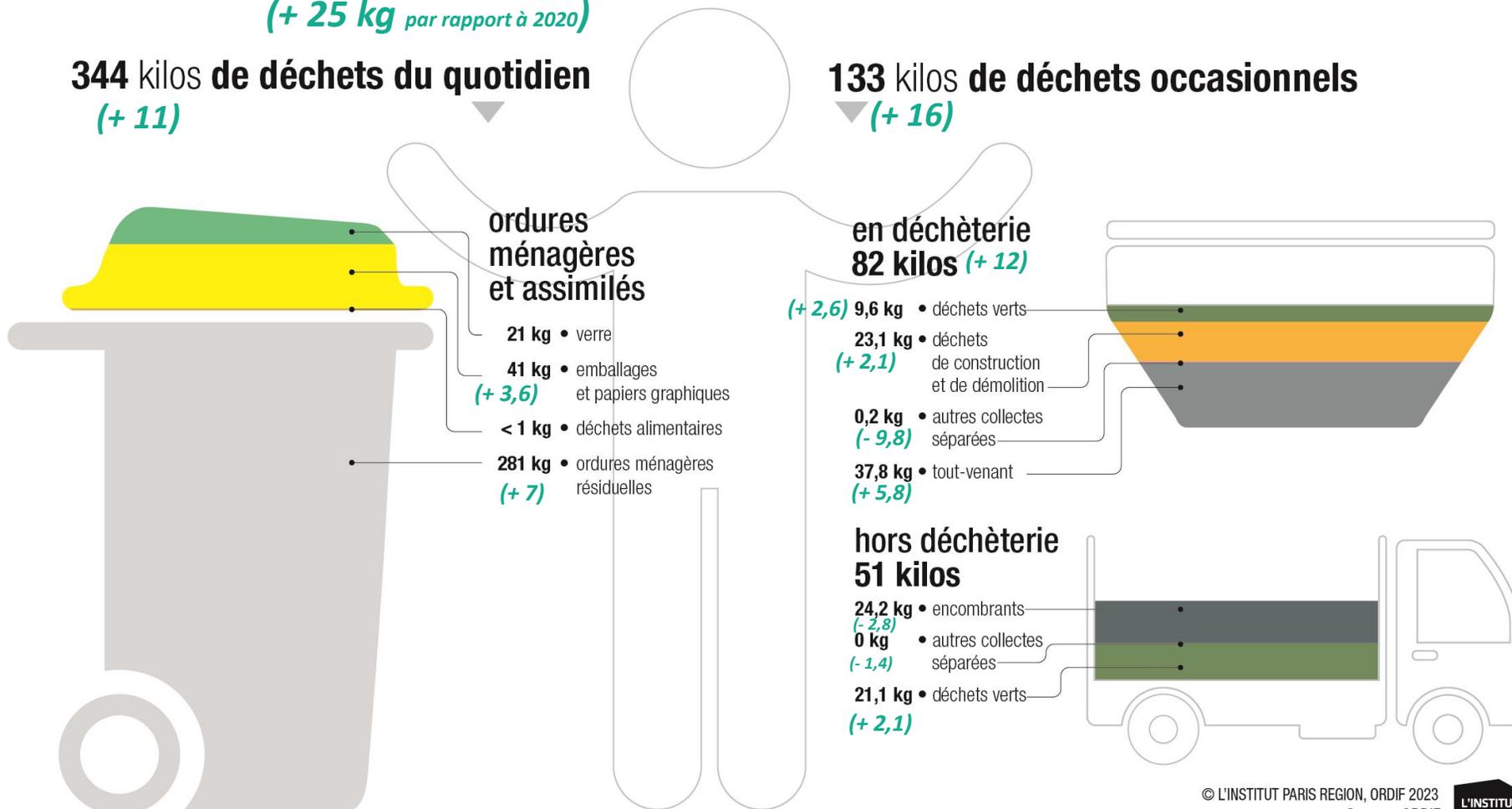
En 2021, les DMA collectés en Île-de-France ont augmenté de 326 736 tonnes par rapport à 2020. Ils représentent 5,86 millions de tonnes soit une augmentation de 4 % en un an.

476 kilos de déchets collectés pour **1 habitant**

(+ 25 kg par rapport à 2020)

344 kilos de déchets du quotidien
(+ 11)

133 kilos de déchets occasionnels
(+ 16)



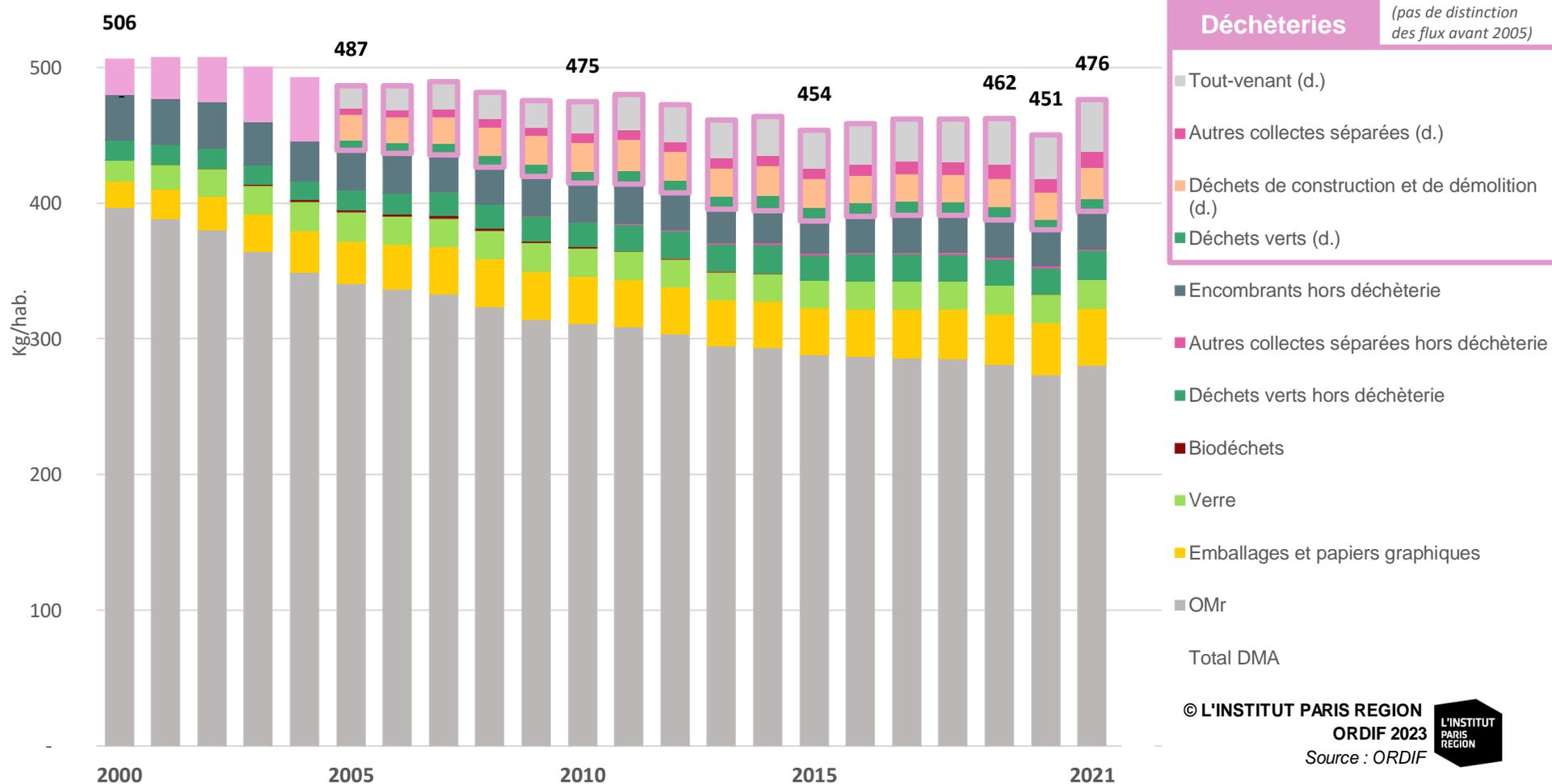
1. Bilan DMA : ratios globaux

Évolution des ratios de collecte des DMA en Île-de-France depuis 2000

Le ratio de DMA a baissé de 30 kg par habitant et par an par rapport 2000 il est cependant sur une tendance haussière depuis 2015.

Après une baisse continue entre 2000 et 2015 année où il atteint 454 kg par habitant, le ratio augmente tendanciellement si on excepte l'année 2020 (crise covid).

La collecte sélective reste à des niveaux bas depuis 2004 pour le verre et 2007 pour les emballages et les papiers bien que cette dernière progresse annuellement de 1 kg/hab/an ces dernières années.



1. Bilan DMA : ratios par collectivité à compétence collecte

La majeure partie de la zone urbaine métropolitaine présente un ratio entre 350 et 450 kg par an et par habitant de déchets ménagers et assimilés (vert foncé).

Les zones rurales de l'Île de France produisent généralement plus de déchets (vert clair) notamment à travers les offres de déchèteries.

40 collectivités à compétences collecte

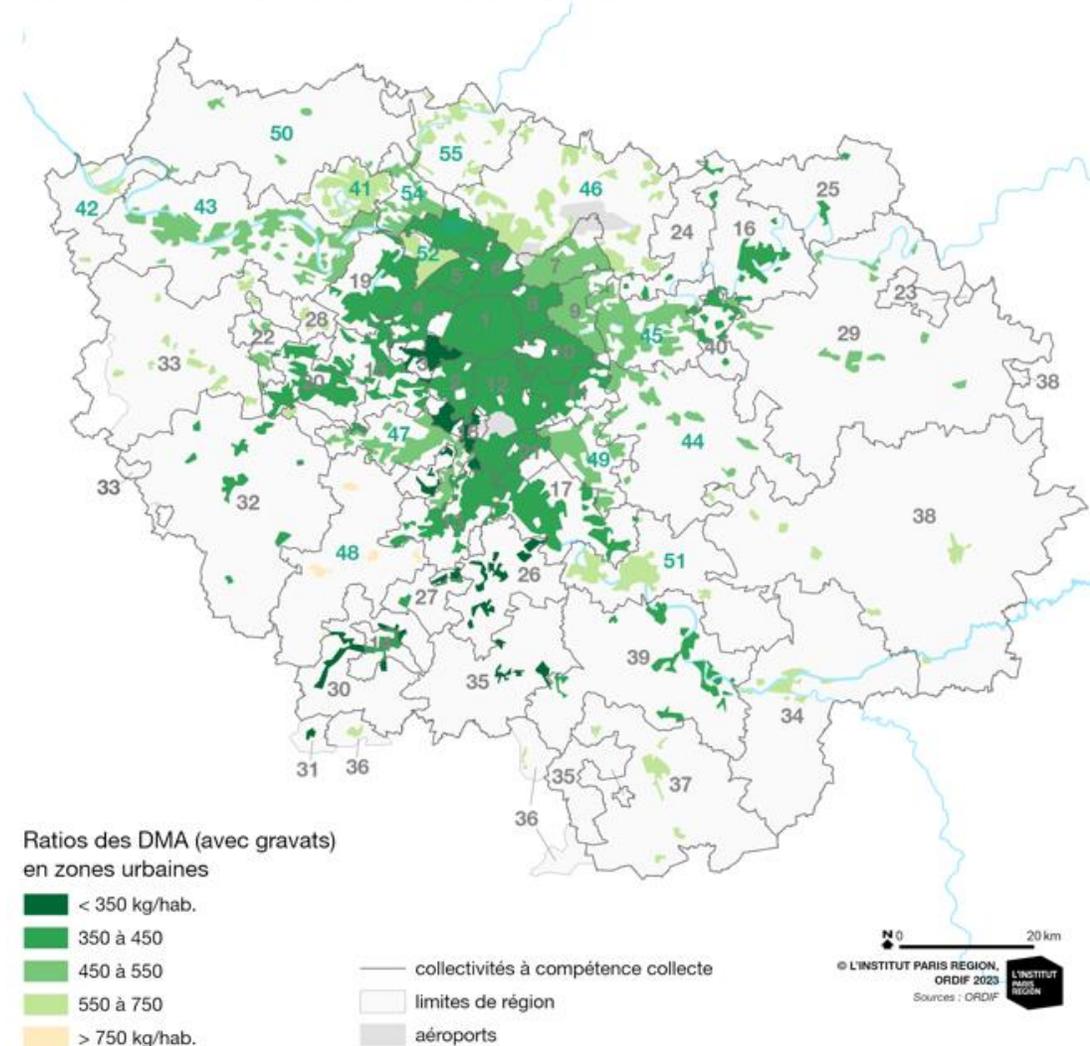
- | | |
|--|--|
| 1 : T1 - Ville de Paris | 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine |
| 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris | 22 : CC Cœur d'Yvelines |
| 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest | 23 : CC des Deux Morin |
| 4 : T4 - Paris Ouest La Défense | 24 : CC des Plaines et Monts de France |
| 5 : T5 - Boucle Nord de Seine | 25 : CC du Pays de l'Ourcq |
| 6 : T6 - Plaine Commune | 26 : CC du Val d'Essonne |
| 7 : T7 - Paris Terres d'Envol | 27 : CC entre Juine et Renarde |
| 8 : T8 - Est Ensemble | 28 : CC Gally Mauldre |
| 9 : T9 - Grand Paris Grand Est | 29 : COVALTRI |
| 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois | 30 : SEDRE de la Région d'Etampes |
| 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir | 31 : SICTOM de la Région d'Auneau |
| 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre | 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet |
| 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération | 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines |
| 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne | 34 : SIRMOTOM de la Région de Montereau |
| 15 : CA de Versailles Grand Parc | 35 : SIRTOM du Sud Francilien |
| 16 : CA du Pays de Meaux | 36 : SITOMAP de Pithiviers |
| 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | 37 : SMETOM de la Vallée du Loing |
| 18 : CA Paris Saclay | 38 : SMETOM GEEODE |
| 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine | 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau |
| 20 : CA Saint Quentin en Yvelines | 40 : Val d'Europe Agglomération |

15 collectivités à compétences collecte et traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

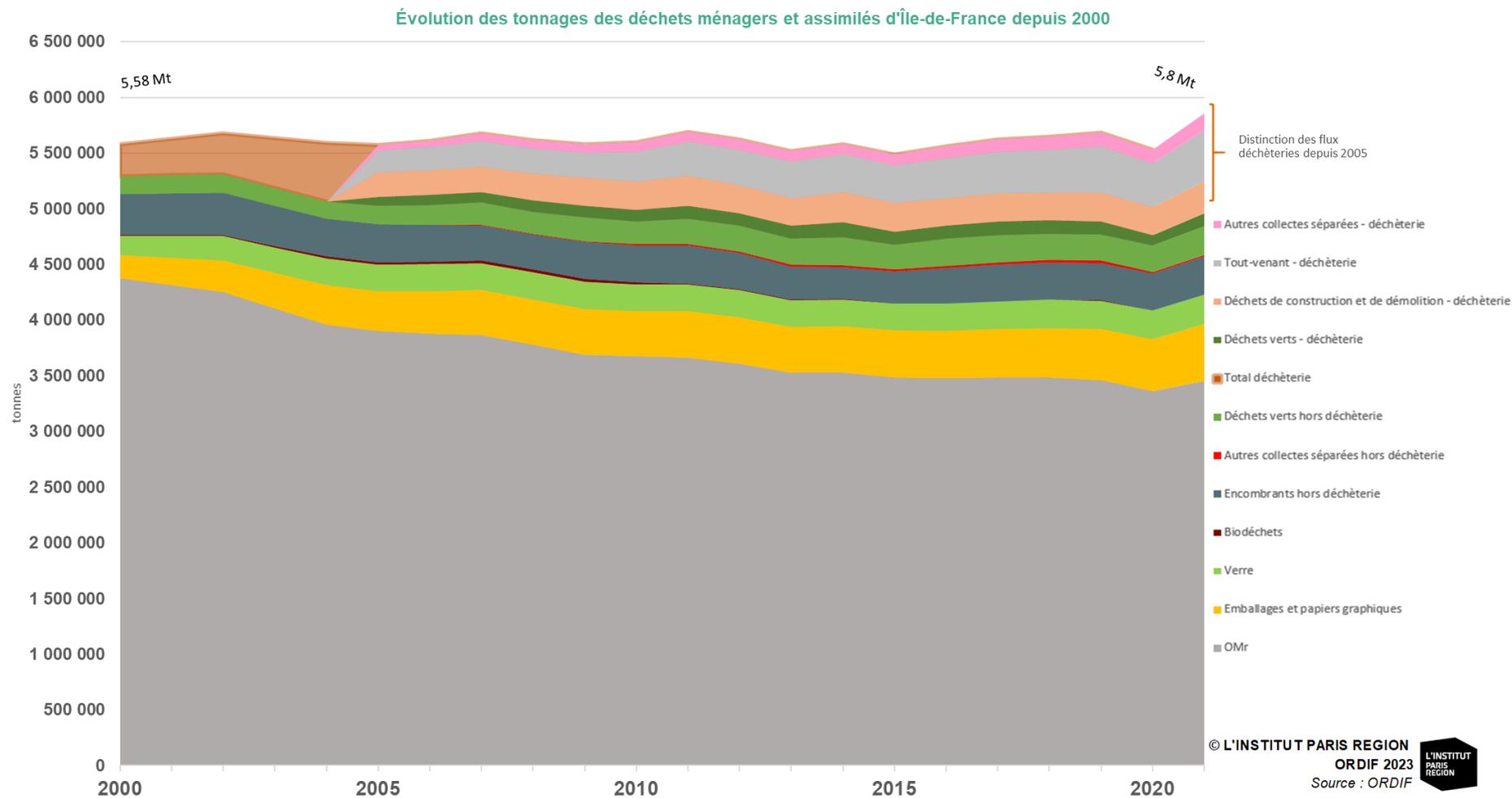
Les ratios des déchets ménagers et assimilés en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collecte en 2021



1. Bilan DMA : évolution des tonnages

Le tonnage total des DMA en 2021 est le plus élevé jamais enregistré depuis le début de l'observation en 2000. Cependant, le pic de production des DMA s'avère périodique. Nous observons des pics de production en 2002, en 2007 et en 2011. Avec le record de 2021, nous constatons un écart de près de 170 000 tonnes depuis le dernier record en 2011.



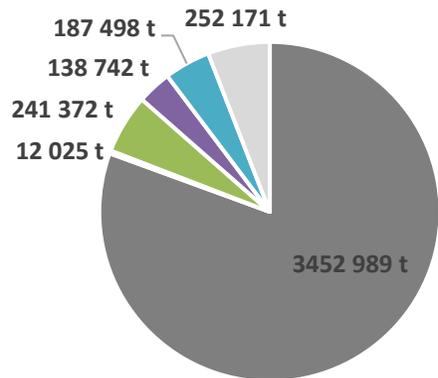
1. Bilan DMA : évolution des résiduels

Le ratio du flux des ordures ménagères résiduelles (OMr) baisse fortement depuis 2000. En prenant en compte, à partir de 2010, l'évolution des déchets occasionnels en mélange (tout-venant des déchèteries et encombrants non triés) et des destinations finales après tri, le ratio *résiduel net*, total atteint 346 kg/hab/an.

La moyenne sur les cinq dernières années reste cependant à 335 kg/hab/an contre 447 kg/hab/an sur la période 2010-2015, ce qui montre une dynamique favorable à l'économie circulaire : le *résiduel net* par habitant après les opérations de prévention, réemploi et recyclage a baissé de 12 kg/hab/an en moyenne entre les deux périodes.

L'ensemble de ces flux résiduels dépasse les 4 millions de tonnes en 2021.

Flux de DMA résiduels : 4,285 millions de t

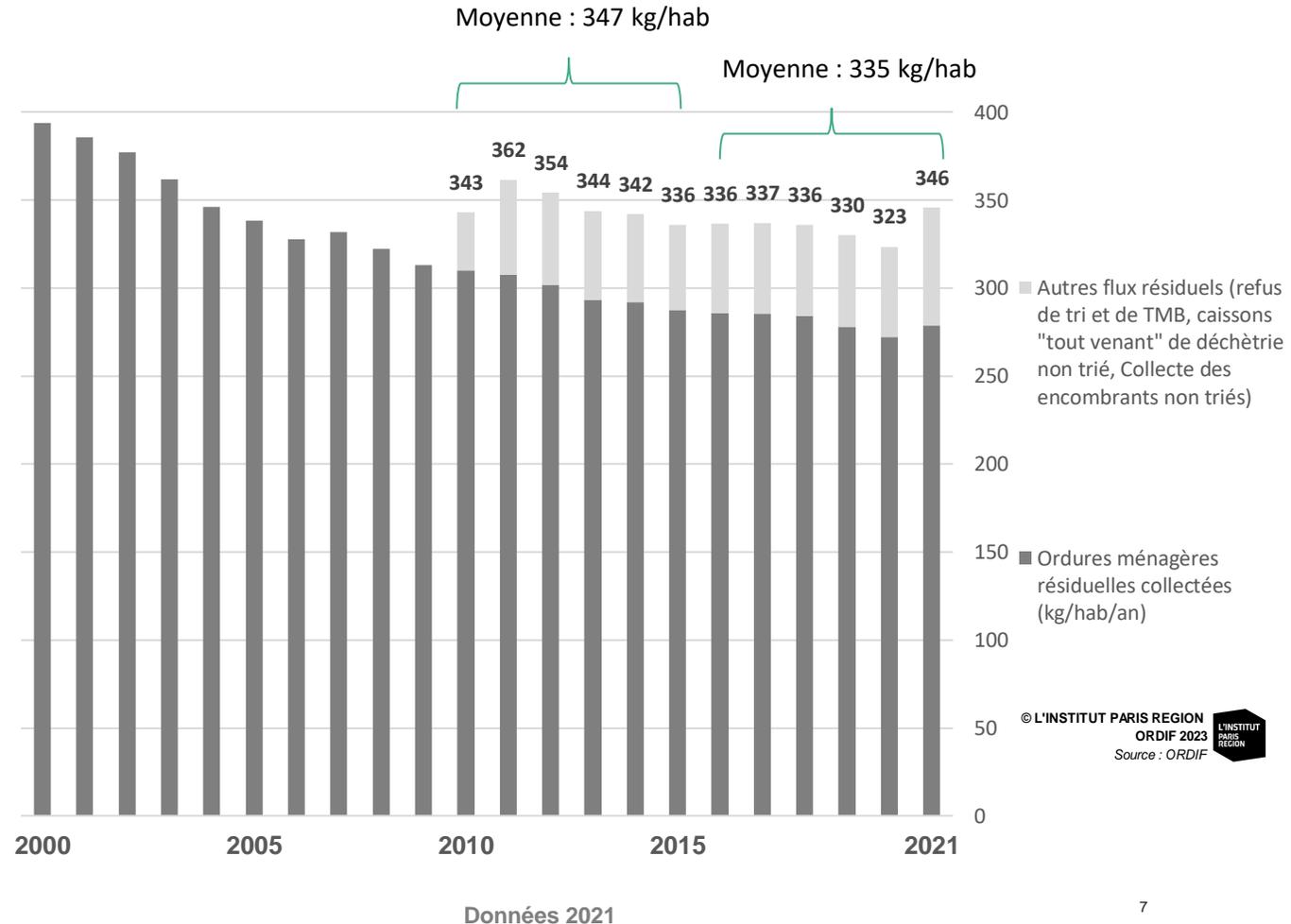


- Ordures ménagères résiduelles collectées
- Encombrants hors déchèteries non triés
- Tout-venant de déchèteries non trié
- Refus de tri collecte sélective
- Refus de tri encombrants hors déchèterie
- Refus de tri tout-venant déchèteries
- Refus compostage & méthanisation

© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



Évolution du ratio cumulé des flux de DMA résiduels



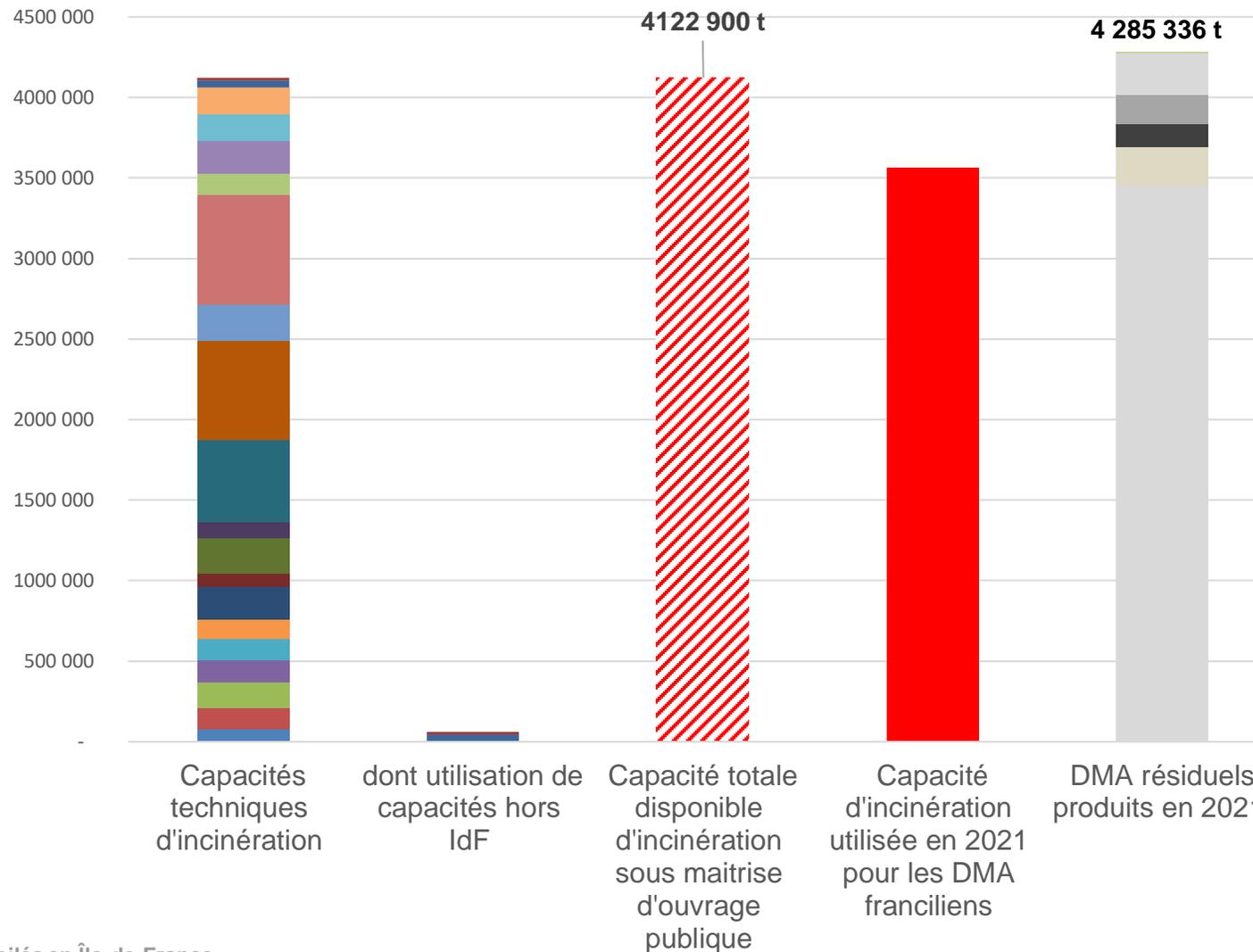
1. Capacité d'incinération des DMA en Île-de-France

Les capacités d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique consacrées aux déchets ménagers et assimilés franciliens

Les capacités techniques totales d'incinération sous maîtrise d'ouvrage publique s'élèvent à 4,06 millions de tonnes en Île-de-France. Les collectivités appartenant à des intercommunalités interrégionales utilisent des capacités du Centre-Val-de-Loire (60 000 t).

En 2021, 3,56 millions de tonnes de DMA franciliens ont été incinérés (86% des capacités) en destination finale (refus de tri et autres compris).

Tous les flux de résiduels additionnés représentent 4,285 millions de tonnes en 2021 (cf. diapo précédente, mais tous ne sont pas incinérables).



- Flux résiduels**
- Encombrants hors déchèteries non triés
 - Refus compostage & méthanisation
 - Refus de tri tout-venant déchèteries
 - Refus de tri encombrants hors déchèterie
 - Refus de tri collecte sélective
 - Tout-venant de déchèteries non trié
 - OMr
- Collectivités**
- BGV (H3)
 - SITREVA (Y10)
 - SIGIDURS 95 (V3)
 - Cergy-Pontoise (V6)
 - AZUR 95 (V1)
 - RIVED (14)
 - SYCTOM (13)
 - SMITDUVM (15)
 - SYCTOM (13)
 - SYCTOM (13)
 - SIOM Vallée de Chevreuse 91 (E10)
 - SIREDOM 91 (E12)
 - SIMACUR (E13)
 - SIDOMPE 78 (Y12)
 - SITRU (Y10)
 - VALOSEINE (Y11)
 - SMITOM Lombric 77 (S12)
 - SIETREM de Lagny 77 (S10)
 - SMITOM Nord 77 (S14)
 - SYTRADEM (S13)

1. Bilan DMA : traitement

Premières destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés en 2021

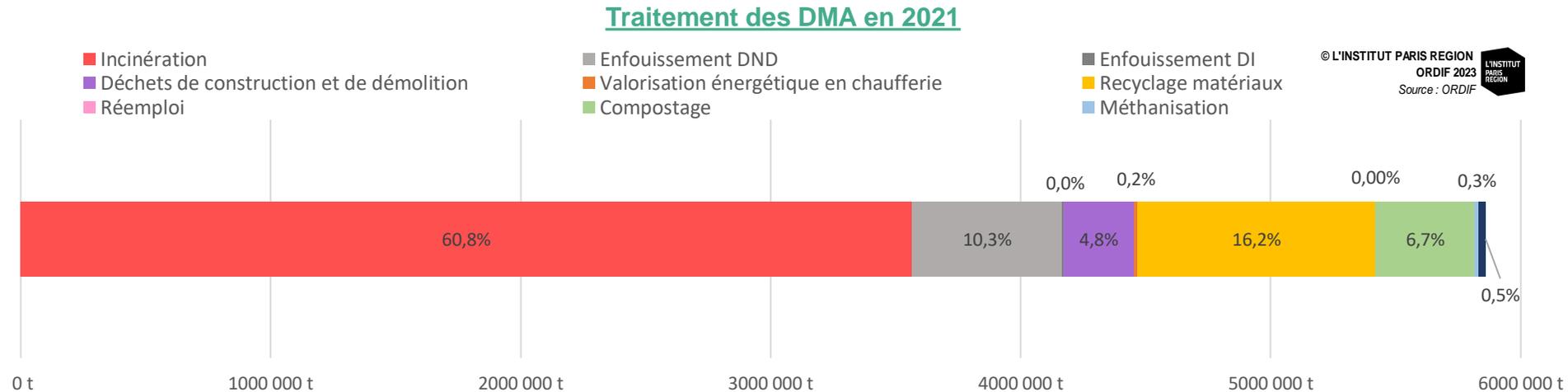
- 57,1 % vers des unités d'Incinération de déchets Non dangereux (UIDND)
- 25,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs.
- 5 % vers des installations de stockage de déchets Non dangereux (ISDND)

Traitement final

(prise en compte des refus de tri).

Nous constatons une baisse des DMA incinérés et enfouis par rapport à 2020. Cette baisse est contrebalancée par une légère augmentation du recyclage matériaux et du compostage.

- 60,8 % de DMA incinérés soit 3 565 491 tonnes
- 16,2 % de DMA collectés orientés vers les filières de recyclage matériaux soit 952 112 tonnes
- 10,3 % de DMA envoyés à l'enfouissement (ISDND) soit 601 788 tonnes

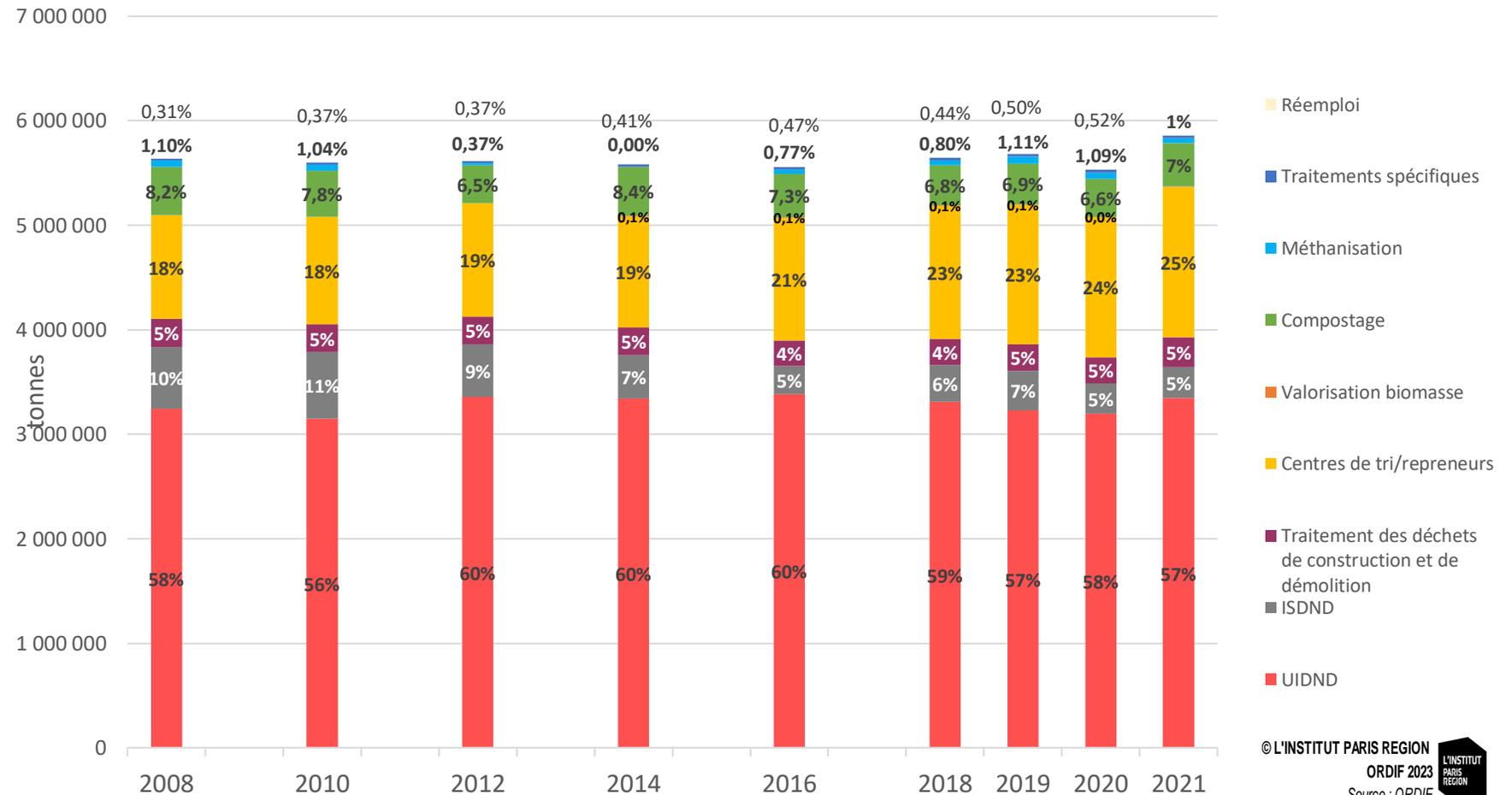


1. Bilan DMA : évolution des destinations de traitement

La part des déchets incinérés revient à son niveau de 2019. C'est à dire 57 % des DMA orientés vers les unités de traitement. Les déchets enfouis continuent de baisser.

Nous assistons à une progression des flux orientés vers les centres de tri pour le recyclage matériaux dont la part atteint 25,3 % en 2021 soit son plus haut niveau depuis 2008.

Évolution des destinations de traitement des DMA en Île-de-France entre 2008 et 2021



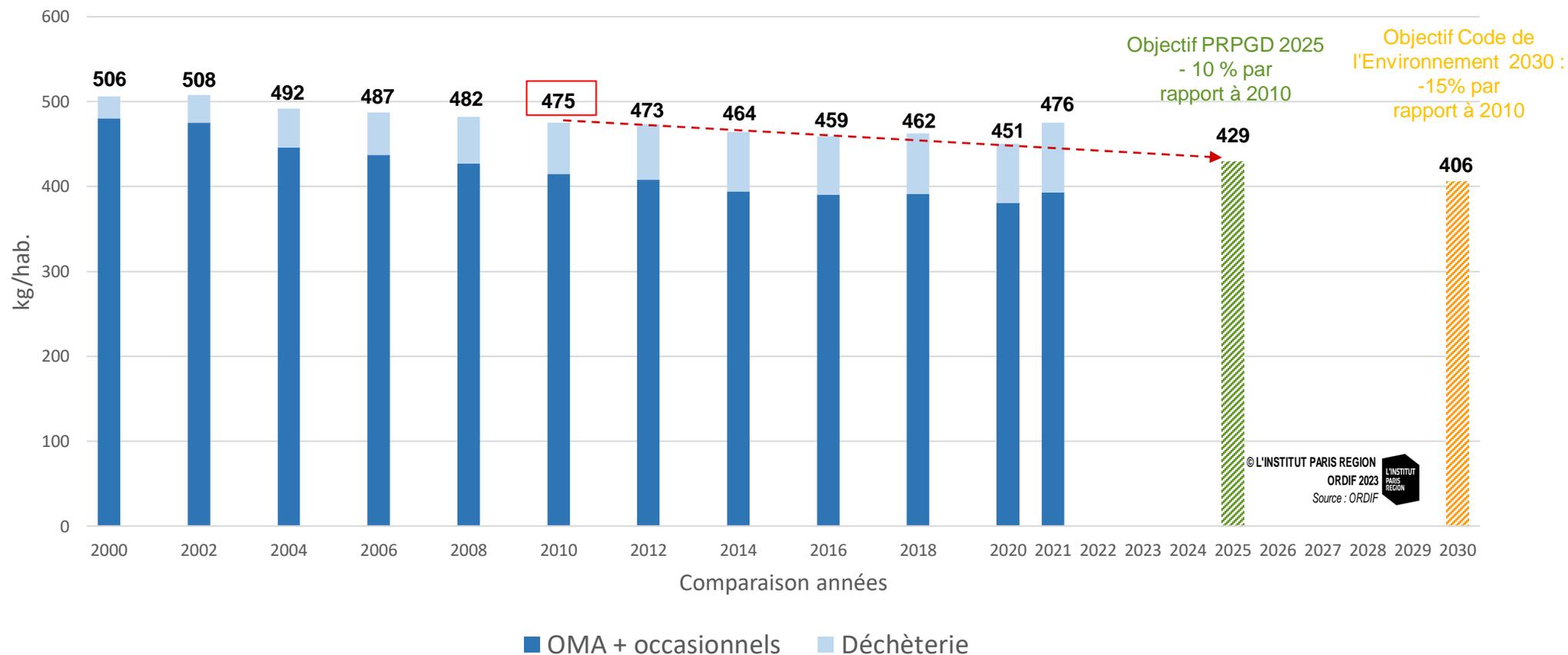
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

1. Bilan DMA : objectifs de réduction

Le Code de l'Environnement (L. 541-1 I 1er) prévoit une réduction de 15 % en 2030 par rapport au ratio de DMA en 2010 (475 kg/hab), soit un objectif de 404 kg/hab. Le plan régional (PRPGD) fixe l'objectif de 428 kg/hab/an en 2025.

La tendance de baisse observée entre 2000 et 2015 s'orientait plutôt vers les objectifs réglementaires. Entre 2016 et 2019, le ratio DMA a augmenté de 5kg/hab. Malgré le creux de l'année 2000, le ratio de 2021, 476kg/hab, remonte au niveau de 2011.

Évolution du ratio de production des DMA en Île-de-France

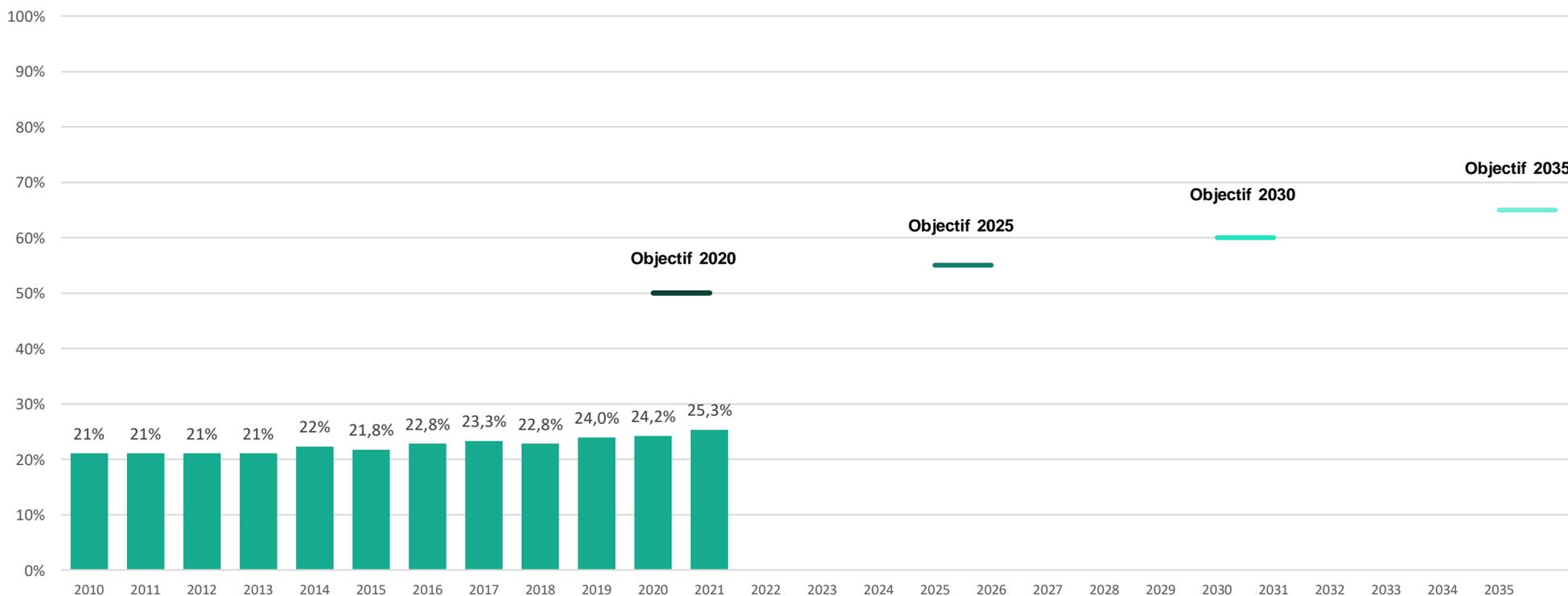


1. Bilan DMA : objectifs de réduction

La directive-cadre européenne de novembre 2008 modifiée (art. 11) et le Code de l'Environnement (article L. 541-1 I 4^e bis) prévoient un taux de recyclage en augmentation moyenne d'un point par an pour atteindre 65 % en 2035 (destinations finales hors déchets de chantiers).

En 2021, le taux de recyclage francilien des DMA atteint son niveau record depuis l'an 2000 soit 25,3 %. Si l'objectif réglementaire des 65 % en 2035 est loin d'être atteint, la tendance de ces dernières années est à la hausse.

Évolution du taux de recyclage (matière et organique) des déchets ménagers et assimilés franciliens



2. Organisation de la collecte au 01.01.2023

La compétence de collecte des déchets ménagers s'exerce au niveau intercommunal. Les communes de la région sont ainsi regroupées en **54 intercommunalités** dont 15 exercent également la compétence traitement, notamment dans le Val-d'Oise (numéros en vert).

La tâche gris foncé représente les zones urbaines simplifiées où sont produits les déchets ménagers et assimilés.

15 collectivités à compétences collecte traitement

Seine-et-Marne
 S9 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 S10 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
 S11 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne

Essonne
 E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
 E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
 E12 : SIREDOM

Yvelines
 Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
 Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
 V1 : Syndicat AZUR
 V2 : Syndicat EMERAUDE
 V3 : SIGIDURS (77, 95)
 V4 : Syndicat TRI ACTION
 V5 : Syndicat TRI-OR
 V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 V7 : SMIRTOM du Vexin

39 collectivités à compétences collecte

MGP
 1 : T1 - Ville de Paris
 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 6 : T6 - Plaine Commune
 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 8 : T8 - Est Ensemble
 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne
 S1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 S2 : SMETOM de la Vallée du Loing
 S3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
 S4 : SMETOM GEEODE
 S5 : COVALTRI
 S6 : Val d'Europe Agglomération
 S7 : CC des Plaines et Monts de France
 S8 : CA du Pays de Meaux

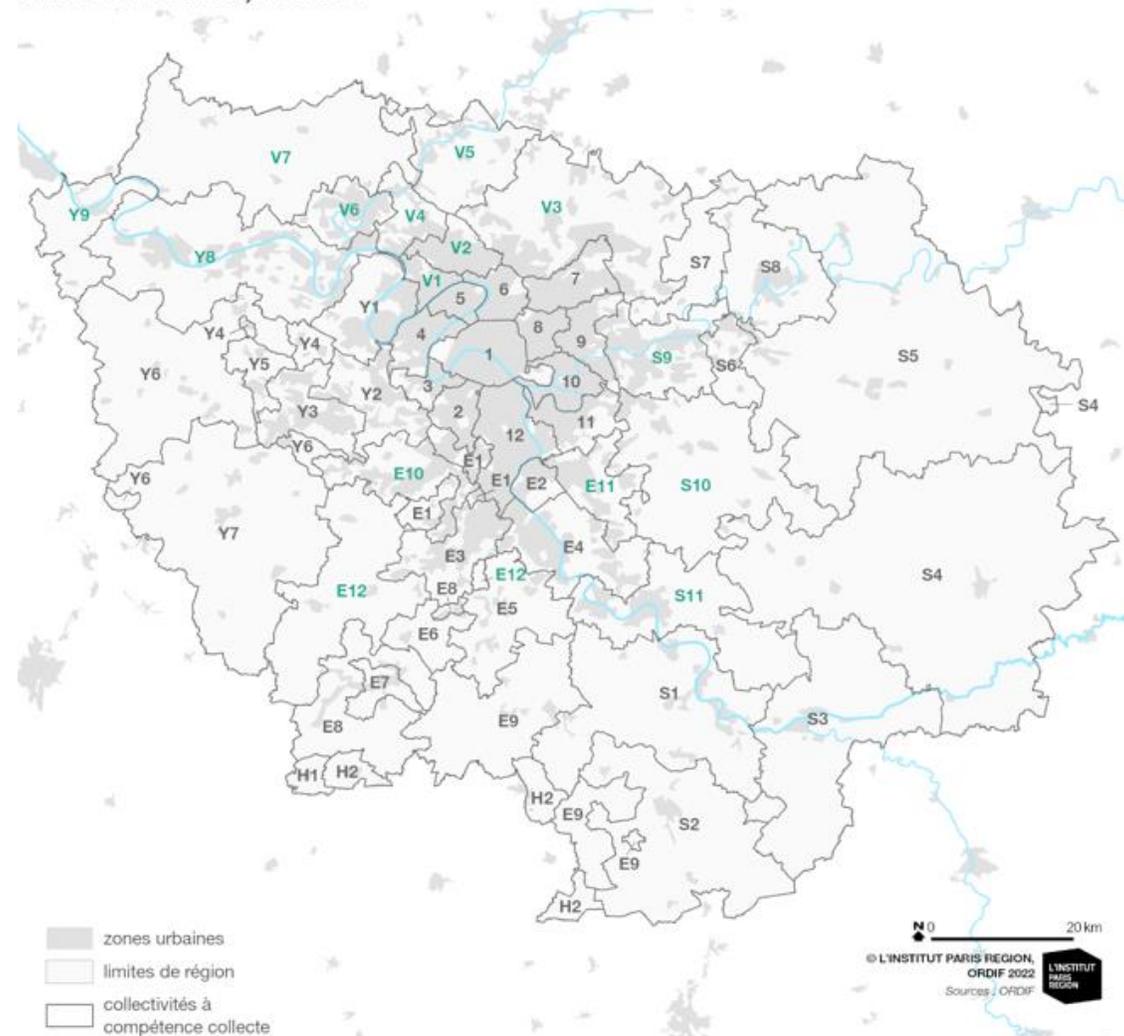
Essonne
 E1 : CA Paris Saclay
 E2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 E3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
 E4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
 E5 : CC du Val d'Essonne
 E6 : CC entre Juine et Renarde
 E7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
 E8 : SEDRE de la Région d'Etampes
 E9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines
 Y1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 Y2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
 Y3 : CA Saint Quentin en Yvelines
 Y4 : CC Gally Mauldre
 Y5 : CC Cœur d'Yvelines
 Y6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
 Y7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

Hors Île-de-France (siège)
 H1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)
 H2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)

Les collectivités à compétence collecte – DMA

en Île-de-France au 1er janvier 2023



2. Organisation du traitement au 01.01.2023

Les collectivités franciliennes sont regroupées en **26 intercommunalités exerçant la compétence traitement**. Quinze d'entre elles exercent aussi la compétence collecte.

Ces intercommunalités sont généralement organisées autour d'une installation structurante, le plus couramment un incinérateur pour les ordures ménagères résiduelles.

Le Syctom de l'agglomération parisienne représente à lui seul la moitié de la population francilienne, au sein de la métropole du Grand Paris, et détient la maîtrise d'ouvrage des trois plus gros incinérateurs régionaux.



L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

11 Collectivités à compétences traitement

MGP
13 : SYCTOM l'agence métropolitaine des déchets ménagers (75, 92, 93, 94)
14 : RIVED
15 : SMITDUVM

Seine-et-Marne
S13 : SYTRADEM
S14 : SMITOM du Nord Seine et Marne

Essonne
E13 : SIMACUR (91, 92)

Yvelines
Y10 : SITRU (78, 92)
Y11 : VALOSEINE
Y12 : SIDOMPE (28, 78, 91)
Y13 : SITREVA (28, 41, 78, 91)

Hors-Île-France (siège)
H3 : Beauce Gâtinais Valorisation (28, 45, 77, 91)

15 Collectivités à compétences traitement et collecte

Seine-et-Marne
S10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
S11 : SIETOM de la Région de Tournan en Brie
S12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

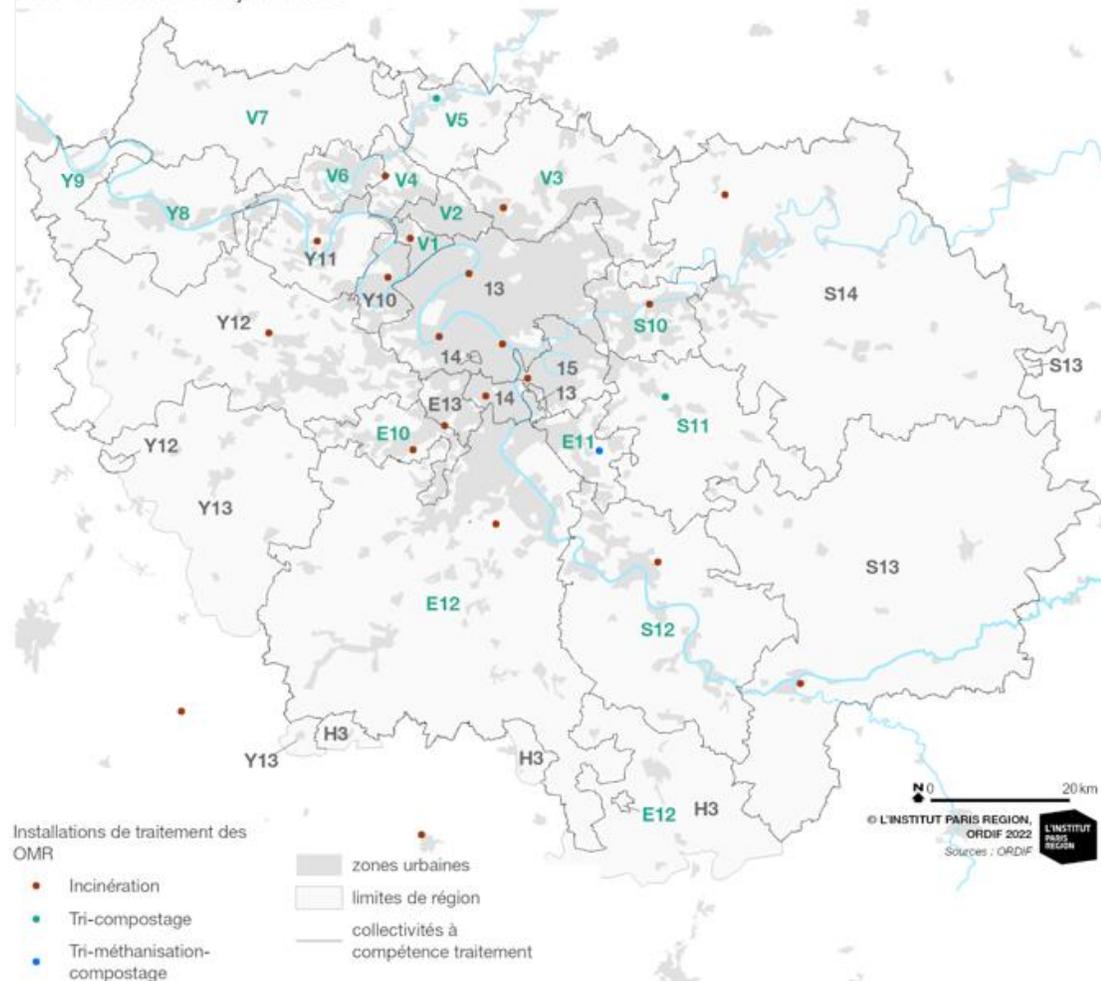
Essonne
E10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
E11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
E12 : SIREDOM (77, 91)

Yvelines
Y8 : CU Grand Paris Seine et Oise
Y9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
V1 : Syndicat AZUR
V2 : Syndicat EMERAUDE
V3 : SIGIDURS (77, 95)
V4 : Syndicat TRI ACTION
V5 : Syndicat TRI-OR
V6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
V7 : SMIRTOM du Vexin

Les collectivités à compétence traitement – DMA

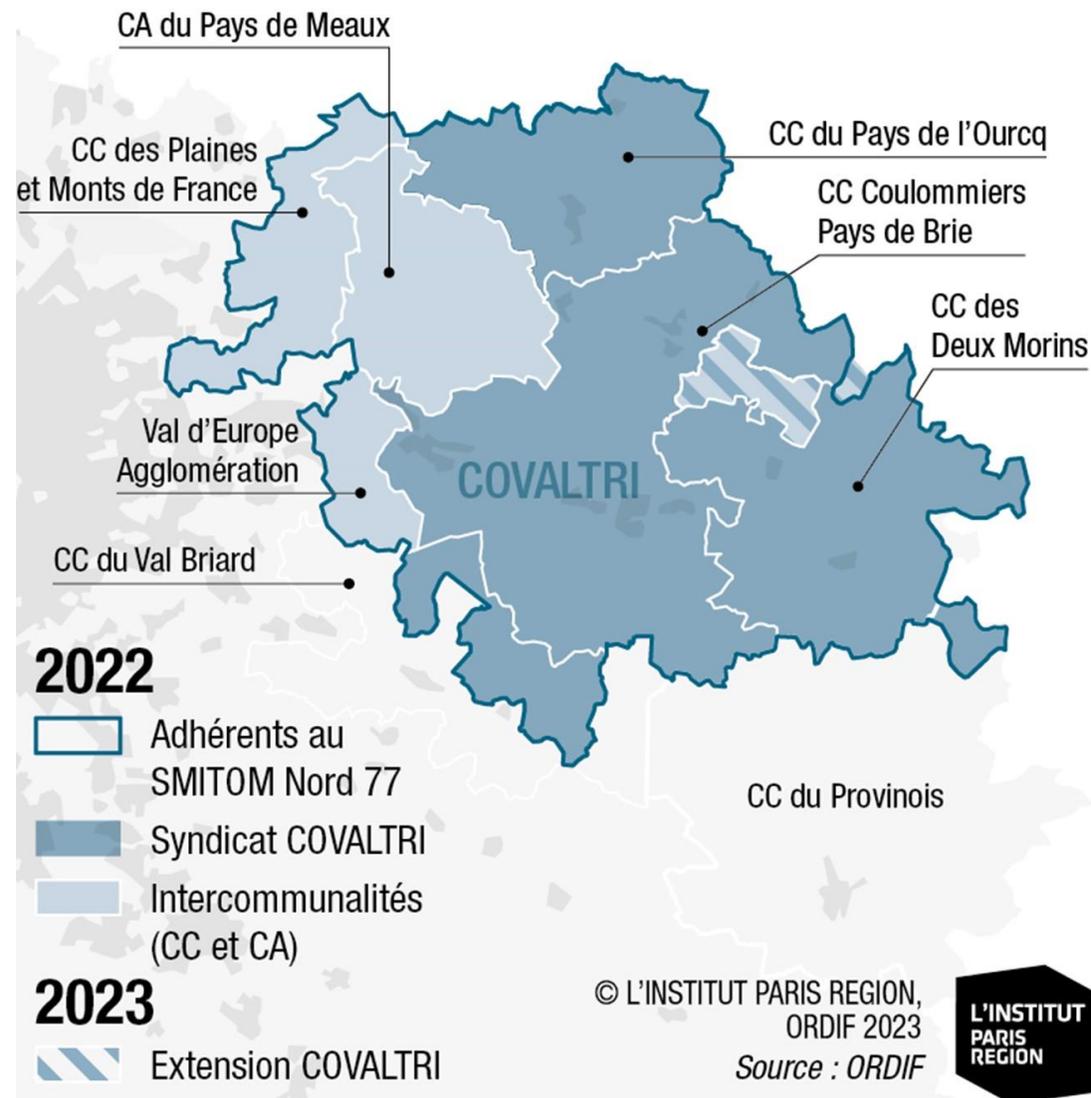
en Île-de-France au 1er janvier 2023



2. Organisation institutionnelle

Quelle modification au 1er janvier 2023 ?

En Seine-et-Marne, après avoir intégré au 1er janvier 2022 la Communauté de communes du Pays de l'Ourcq, le syndicat COVALTRI 77 s'est vu transférer la compétence "collecte" des déchets pour la totalité des communes de la Communauté de communes des Deux Morins. Ainsi, le syndicat exerce désormais la compétence collecte pour 112 communes et 143 000 habitants au total

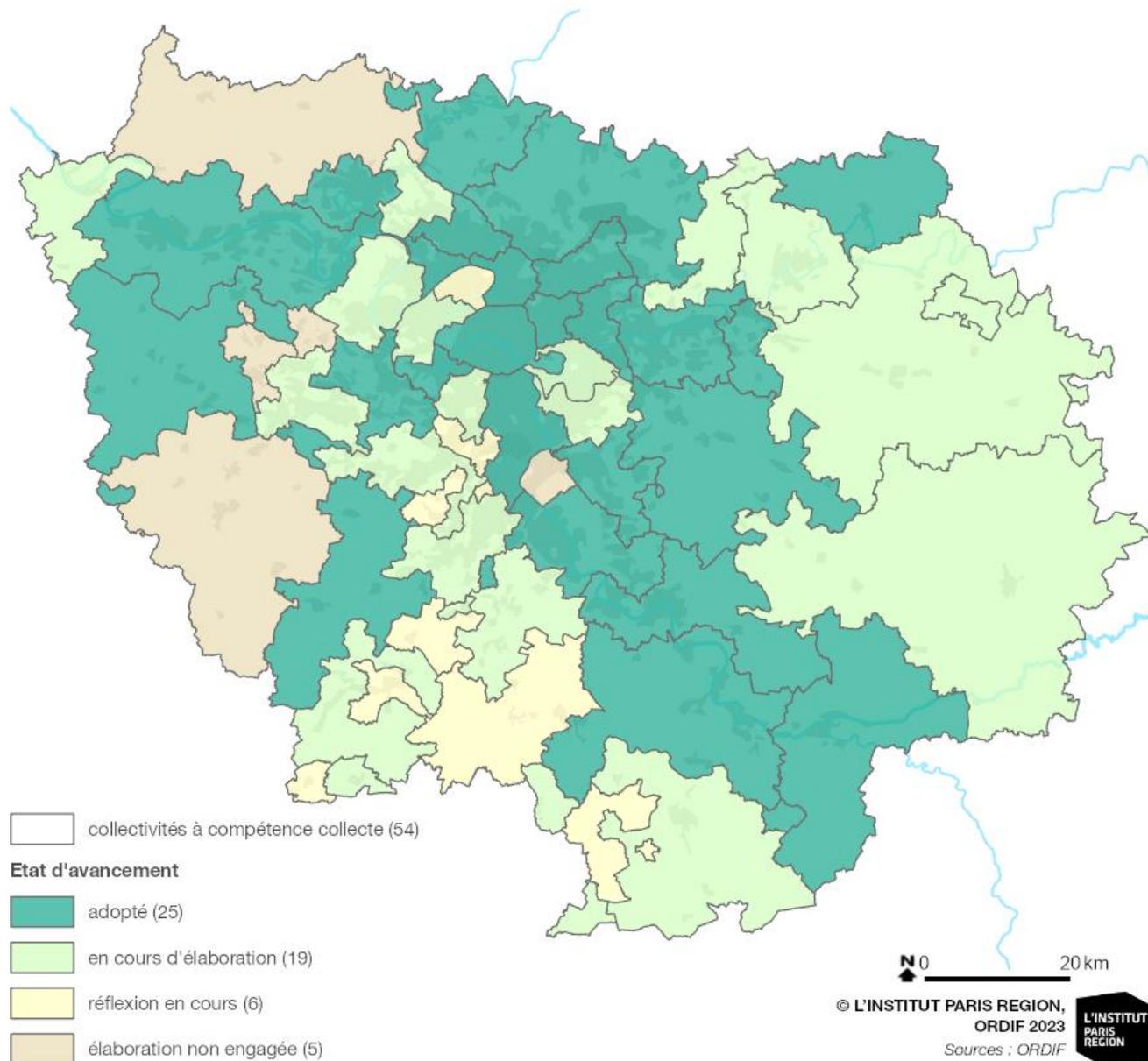


 L'organisation institutionnelle des déchets en Île-de-France est accessible sous forme de cartographie interactive : [Cartoviz](#).

3. Prévention : PLPDMA

Évolution PLPDMA sur le territoire en 2021

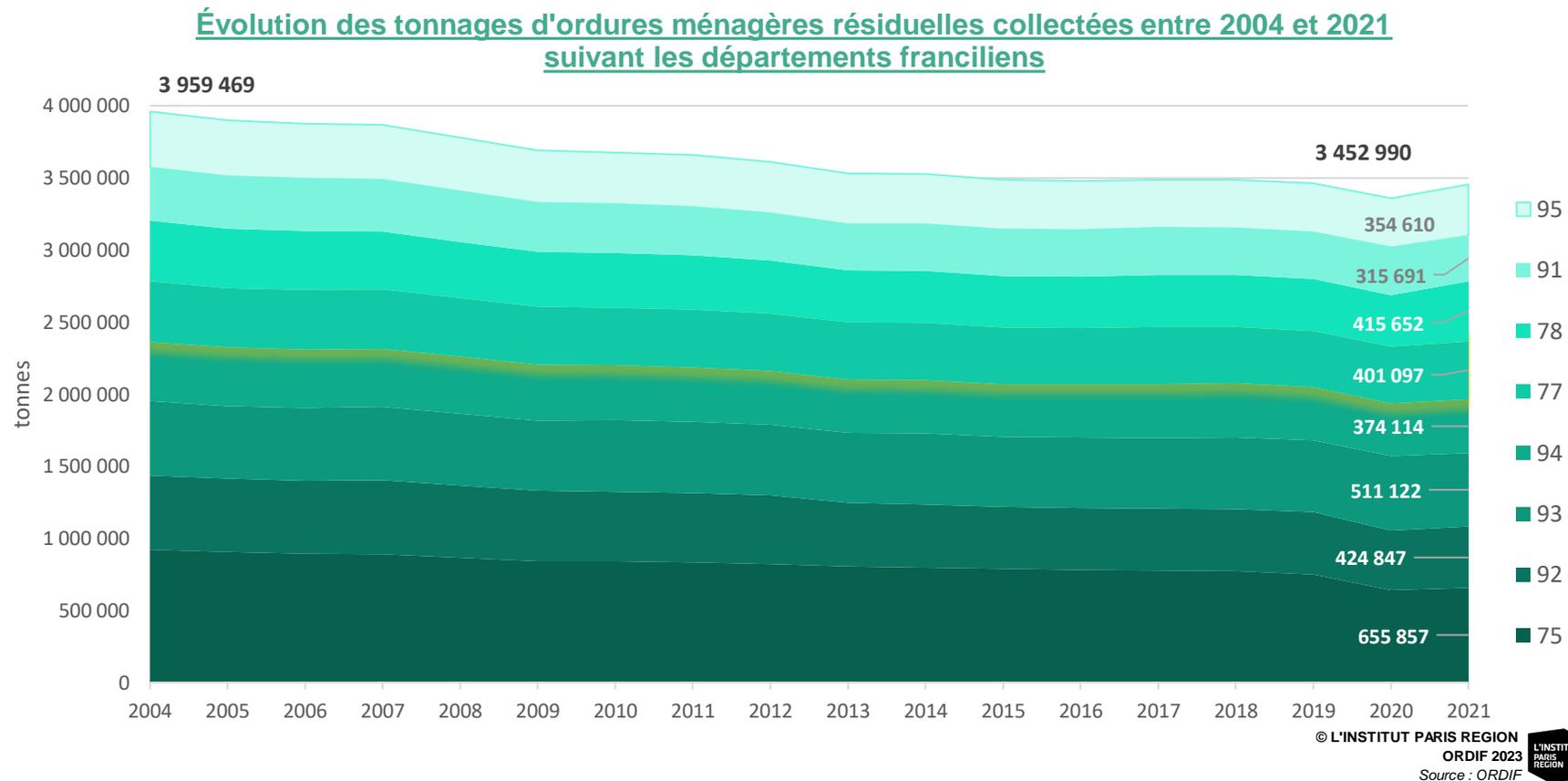
- Adopté par 25 collectivités
- 19 collectivités (en cours d'élaboration) ont engagé une réflexion
- 6 collectivités sont en pleine réflexion pour une mise en place prochaine
- 5 collectivités n'ont engagé aucune démarche



4. Flux d'Ordures Ménagères résiduelles (OMr)

Avec **3,45 millions de tonnes** collectées en 2021, les OMr représentent 59 % des Déchets Ménagers et Assimilés.

Malgré 93 392 tonnes d'augmentation, le tonnage des OMr en 2021 n'a pas retrouvé le niveau d'avant crise.

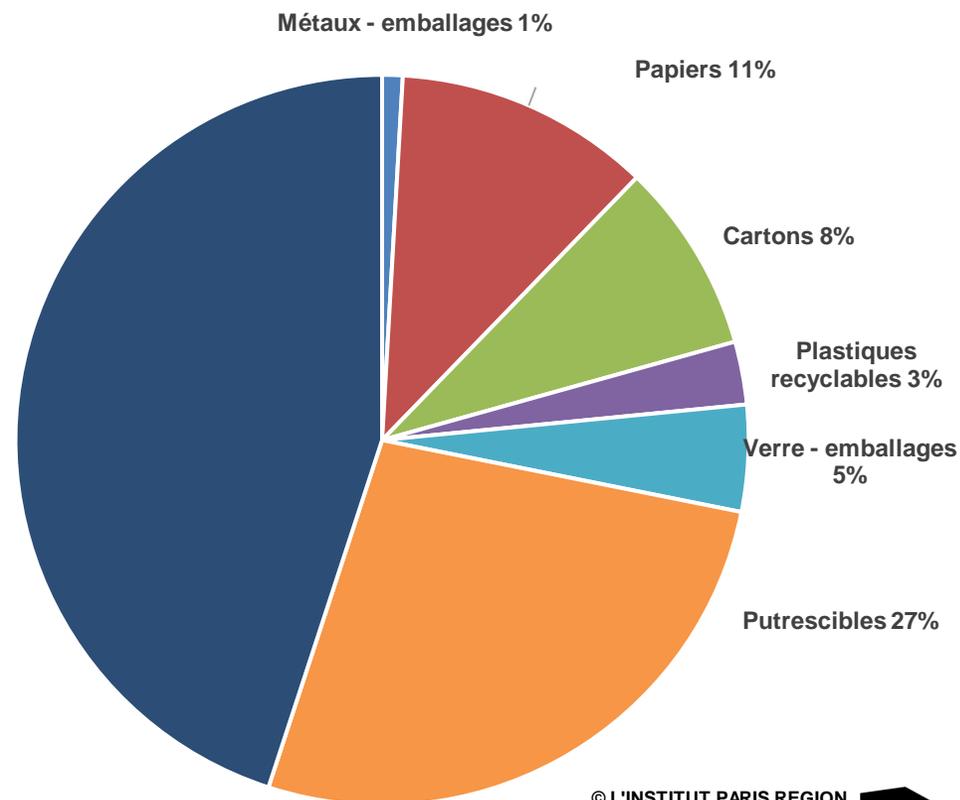


4. Composition des ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont composées à plus de 55 % de déchets recyclables. Cette estimation régionale a été réalisée à partir des caractérisations entreprises par les collectivités en 2014 corroborées par le Modecom de 2017. Depuis, l'évolution de la consommation a entraîné une baisse du gisement des papiers et une hausse de celui des cartons.

Ces données illustrent le potentiel de détournement des déchets recyclables encore non triés : près d'un million de tonnes par an pour les biodéchets et autant pour les matériaux recyclables.

Composition des Ordures ménagères résiduelles en 2017

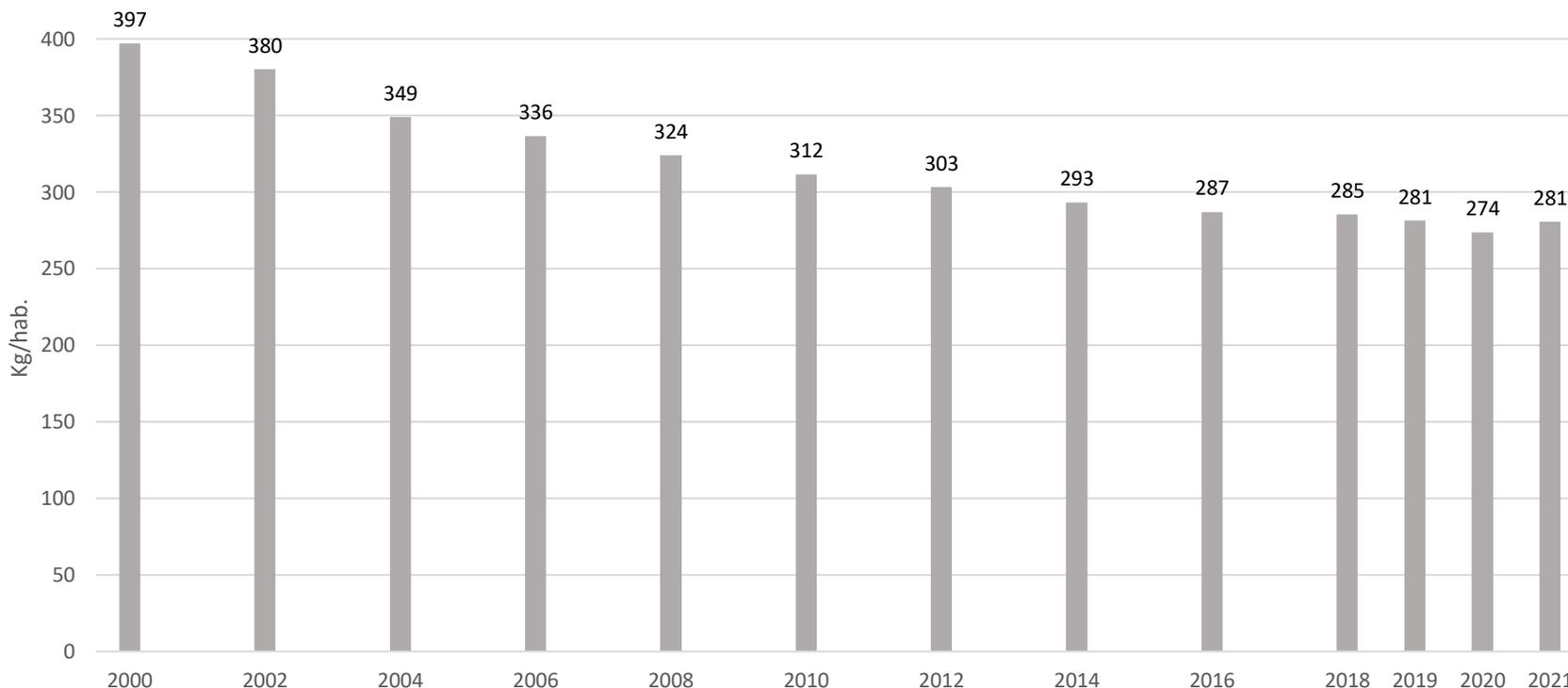


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

4. OMr : évolution du ratio francilien

Le ratio d'ordures ménagères résiduelles retrouve son niveau de 2019. Une baisse de 116 kg par an et par habitant est observée depuis 2000 soit une réduction de 29 %.

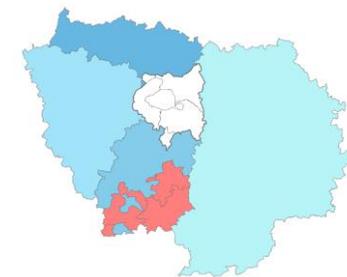
Évolution du ratio des ordures ménagères résiduelles depuis 2000



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF



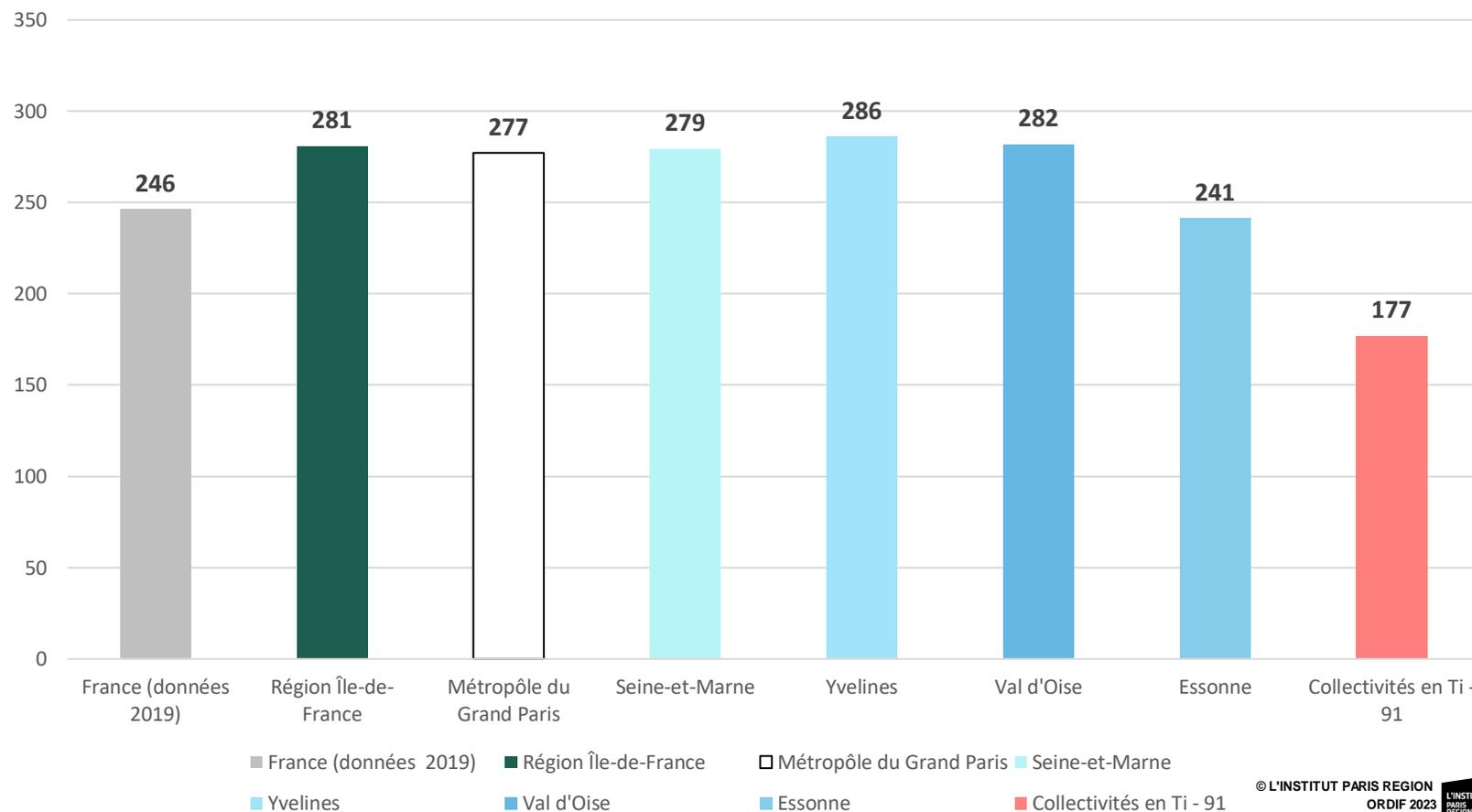
4. OMr : ratios en kg par habitant et par an



Comparaison des ratios OMr en Île-de-France entre 2019 et 2021

Le ratio moyen d'ordures ménagères résiduelles est supérieur de près de 40kg/hab/an par rapport à la moyenne nationale.

En 2021, la comparaison des départements de grande couronne et de la métropole ne montre pas d'écart significatif, sauf pour l'Essonne, plus près de la moyenne nationale et dont plusieurs collectivités ont mis en place une tarification incitative.



4. OMr : ratios par collectivité à compétence collecte

Cette carte présente les ratios de collecte des ordures ménagères résiduelles. Les collectivités des Yvelines et de l'Essonne présentent un ratio plus bas (vert foncé) que celles de Seine-et-Marne (vert clair). Les collectivités en jaune dépassent les 300 kg par habitant et par an.

40 collectivités à compétences collecte

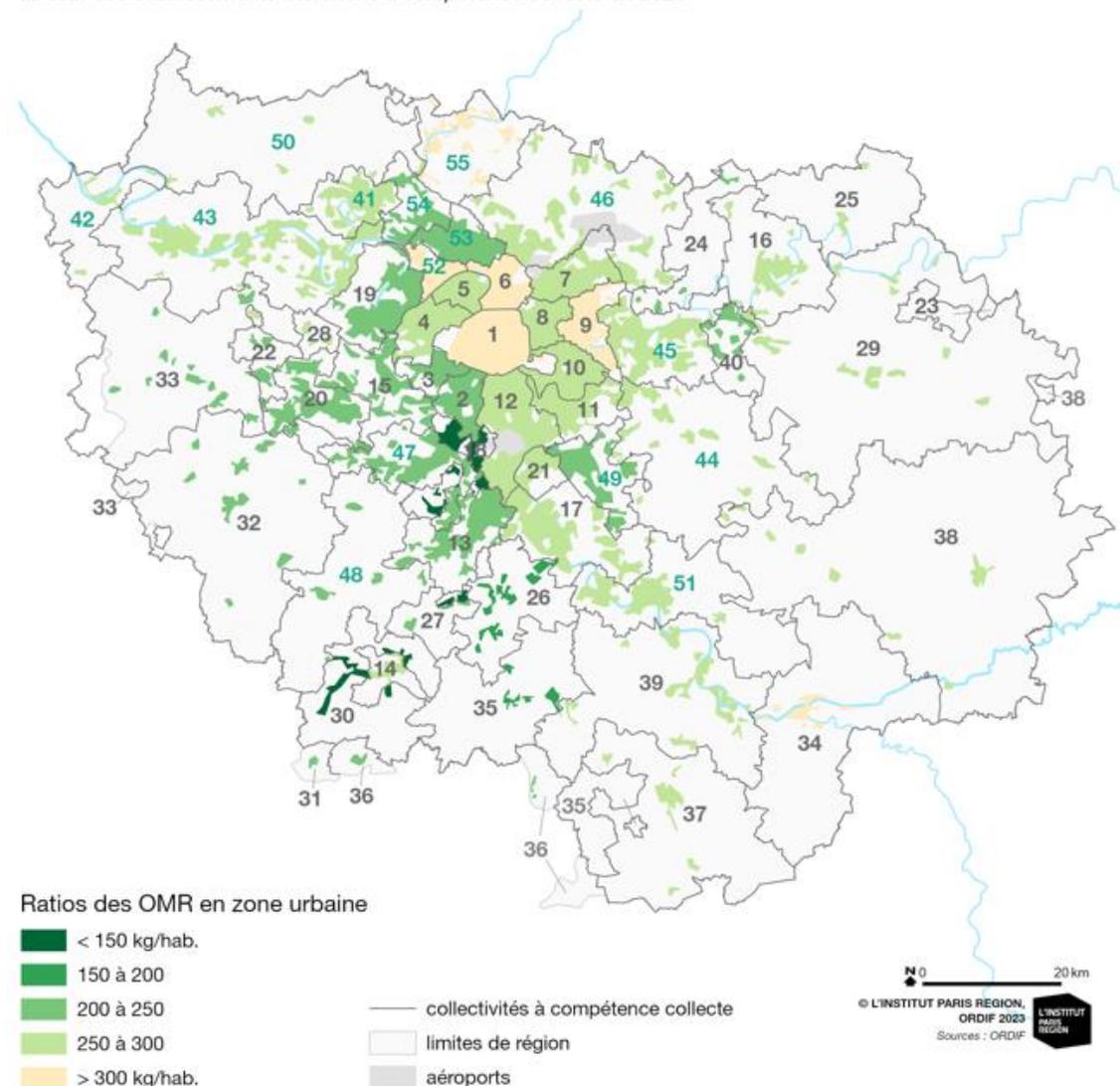
- | | |
|--|--|
| 1 : T1 - Ville de Paris | 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine |
| 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris | 22 : CC Cœur d'Yvelines |
| 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest | 23 : CC des Deux Morin |
| 4 : T4 - Paris Ouest La Défense | 24 : CC des Plaines et Monts de France |
| 5 : T5 - Boucle Nord de Seine | 25 : CC du Pays de l'Ourcq |
| 6 : T6 - Plaine Commune | 26 : CC du Val d'Essonne |
| 7 : T7 - Paris Terres d'Envol | 27 : CC entre Juine et Renarde |
| 8 : T8 - Est Ensemble | 28 : CC Gally Mauldre |
| 9 : T9 - Grand Paris Grand Est | 29 : COVALTRI |
| 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois | 30 : SEDRE de la Région d'Etampes |
| 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir | 31 : SICTOM de la Région d'Auneau |
| 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre | 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet |
| 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération | 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines |
| 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne | 34 : SIRMOTOM de la Région de Montereau |
| 15 : CA de Versailles Grand Parc | 35 : SIRTOM du Sud Francilien |
| 16 : CA du Pays de Meaux | 36 : SITOMAP de Pithiviers |
| 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | 37 : SMETOM de la Vallée du Loing |
| 18 : CA Paris Saclay | 38 : SMETOM GEEODE |
| 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine | 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau |
| 20 : CA Saint Quentin en Yvelines | 40 : Val d'Europe Agglomération |

15 collectivités à compétences collecte et traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

Les ratios d'ordures ménagères résiduelles en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collecte en 2021



4. OMr : traitement

Destinations de traitement des ordures ménagères résiduelles en 2021

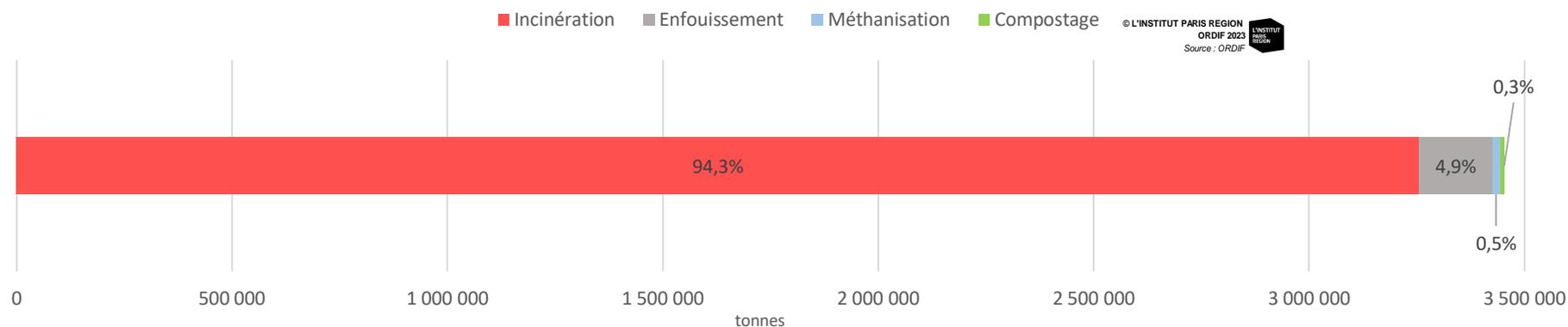
- 94,9 % vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND) soit 3 275 220 tonnes
- 3 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) soit 103 985 tonnes
- 1,3 % vers une unité de méthanisation soit 45 230 tonnes
- 0,8 % vers une plateforme de compostage soit 28 554 tonnes

Traitement final :

Après prise en compte des refus des centres de tri et des installations de tri-compostage :

- 94,3 % des Ordures ménagères résiduelles (OMr) incinérées soit 3 255 417 tonnes
- 4,9 % mises en stockage soit 170 618 tonnes

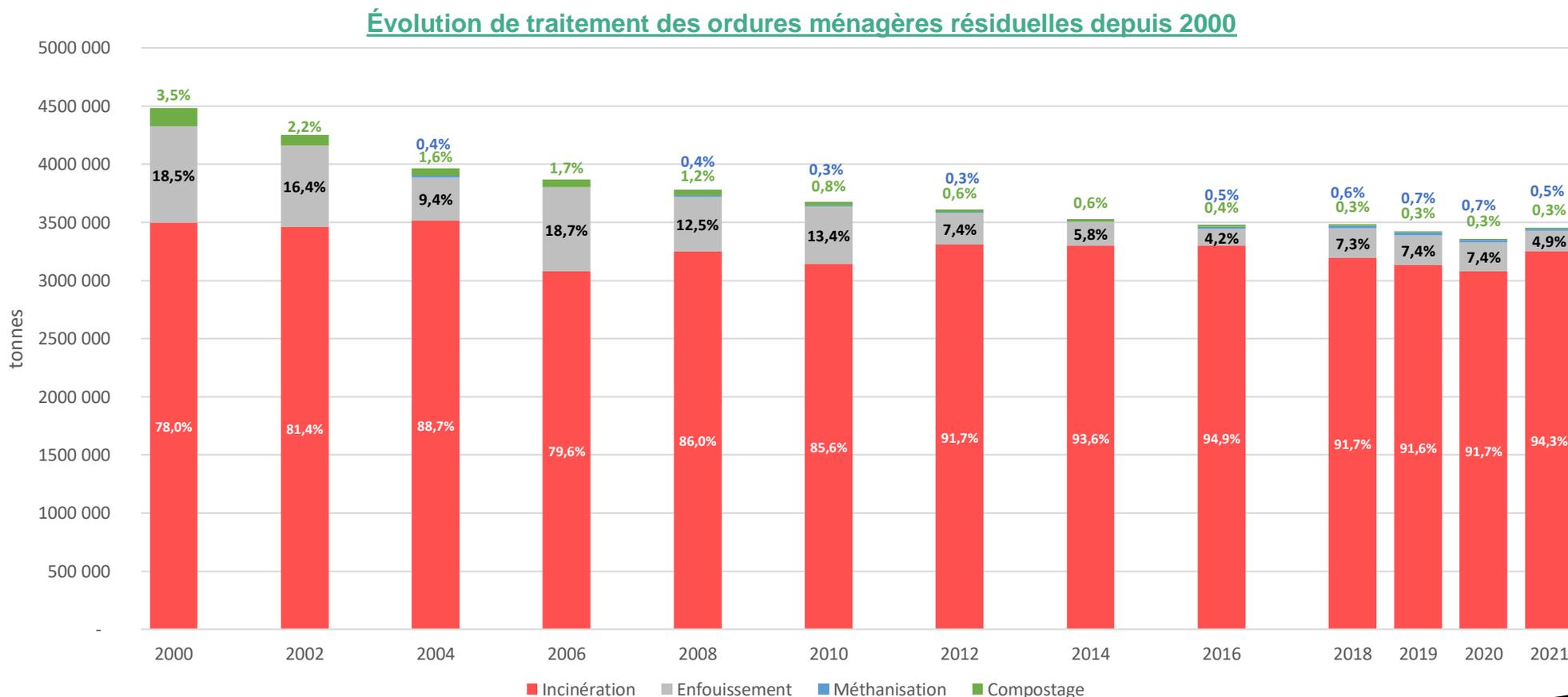
Traitement des ordures ménagères résiduelles en 2021



4. OMr : évolution des modes de traitement

L'incinération des OMr repart à la hausse.

Après une année de diminution en raison des travaux sur certains incinérateurs, la quantité d'OMr incinérés repart à la hausse en 2021 soit plus de 175 372 tonnes d'OMr incinérées par rapport à 2020.



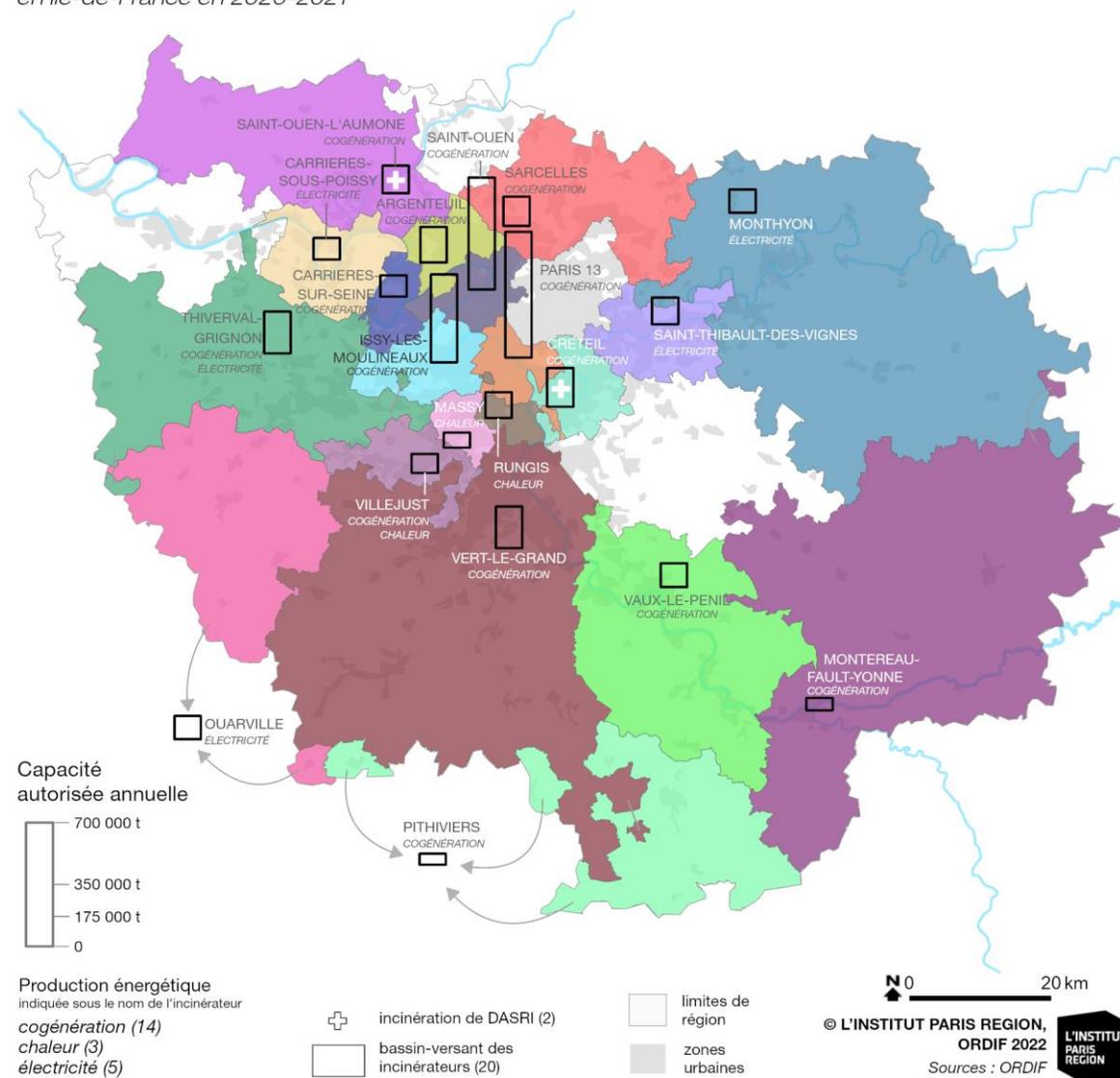
4. Les usines d'incinération

Les déchets résiduels de l'Île-de-France sont à 94 % acheminés vers 18 unités d'incinération représentées avec leur bassin versant. Elles cumulent une capacité autorisée de 4 122 900 tonnes par an.

Ces usines se situent principalement en zone urbaine. Celles en zone dense offrent les plus grandes capacités (maîtrise d'ouvrage du Syctom de l'agglomération parisienne).

Par ailleurs, quelques capacités hors Île-de-France sont utilisées lorsque les bassins versants correspondent à des intercommunalités s'étendant en région Centre-Val-de-Loire (moins de 2 %).

Les usines d'incinération ouvertes aux déchets non dangereux (UIDND) en Île-de-France en 2020-2021



5. Flux CS : déchets d'emballages ménagers (hors verre) et de papiers graphiques

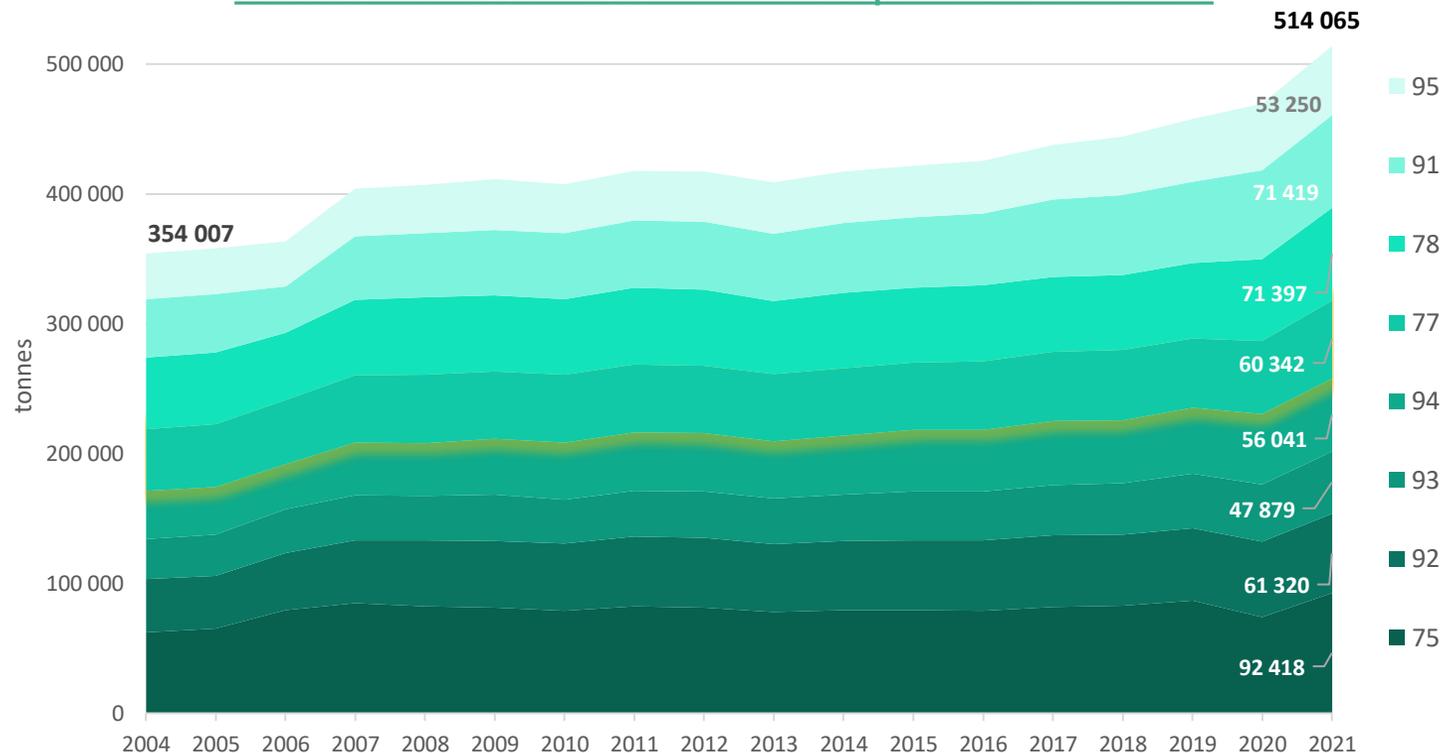
En 2021, tous les départements de l'Île-de-France ont amélioré leurs tonnages de cartons, emballages et papiers triés.

Pour la première fois, la performance de collecte des déchets d'emballages et de papiers dépasse les 500 000 tonnes. Cette évolution s'explique par la mise en place de l'extension des consignes de tri qui se généralise.

La collecte se fait à 95 % en porte-à-porte et 5 % en apport volontaire

En 2021, le biflux représente 97 % de cette collecte.

Évolution des tonnages d'emballages et papiers graphiques (hors verre) collectés entre 2004 et 2020 suivant les départements franciliens



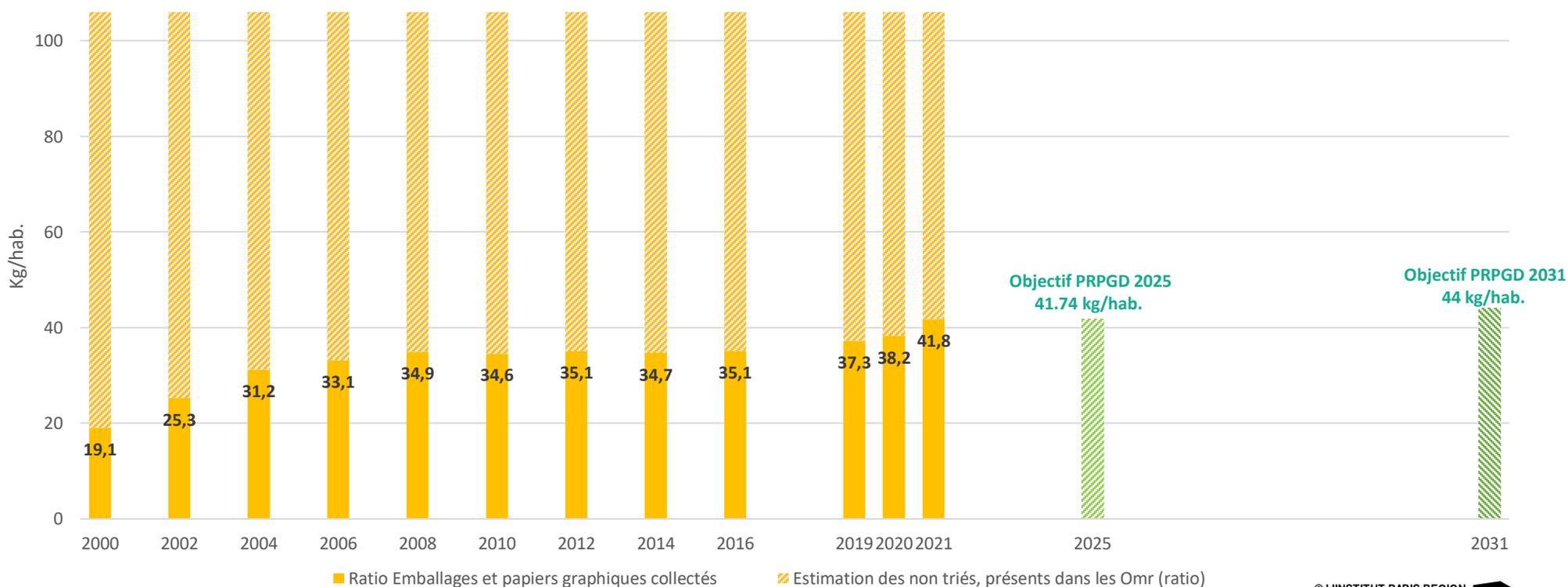
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

Les cartons et autres *emballages (hors verre)*, et *papiers graphiques* (« CS » pour collecte sélective) sont des déchets produits quotidiennement par les ménages qui sont triés à la source grâce à un service de collecte séparée.

5. CS : évolution du ratio francilien

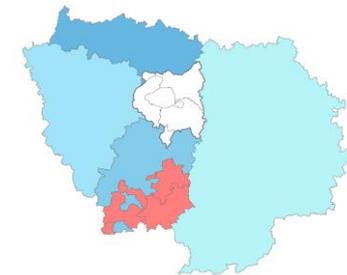
Le ratio d’emballages hors verre et papiers graphiques collectés est resté stable à 35 kg/hab./an pendant 10 ans entre 2006 et 2016. Depuis 2016, la tendance est à la hausse. En 2021, le ratio s’établit à 41,8 kg/hab/an soit une augmentation de 9 % par rapport à 2020. Pour la première fois, le ratio des déchets d’emballages hors verre et papiers graphiques non triés restant dans les OMr collectées est évalué à moins de 60 kg/hab./an.

Évolution du ratio des emballages hors verre et papiers graphiques collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr depuis 2000 et les objectifs du PRPGD d’Île-de-France



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

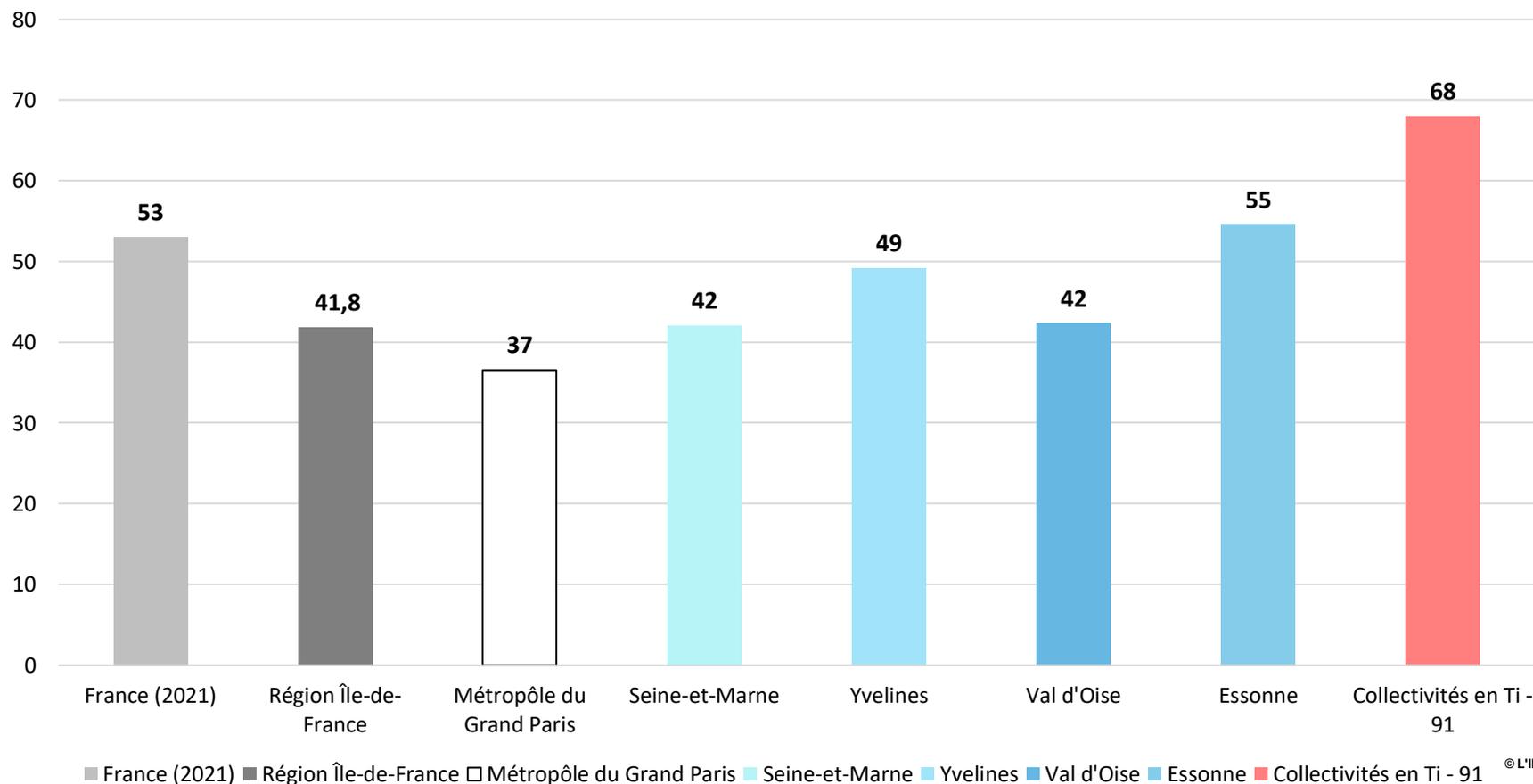
5. CS : ratios kg par habitant et par an



En 2021, tous les départements enregistrent une hausse dans les ratios des emballages (hors verre) et papiers graphiques collectés. Les collectivités en tarification incitative, toutes dans le 91, présentent un ratio supérieur par rapport aux autres collectivités soit 68 kg/hab/an.

La ville de Paris enregistre la plus forte augmentation avec un peu plus de 8 kg par habitant en un an.

Comparaison des ratios des emballages et papiers hors verre en Île-de-France en 2021



5. CS : ratios par collectivité à compétence collective

Les ratios de collecte des cartons, papiers et emballages (ou recyclables secs hors verre) sont les plus hauts (vert foncé sur la carte) notamment dans les zones en tarification incitative comme le sud de l'Essonne où ils dépassent les 65 kg/hab/an.

La Seine-Saint-Denis présente des ratios sous les 30 kg/hab/an (en jaune sur la carte).

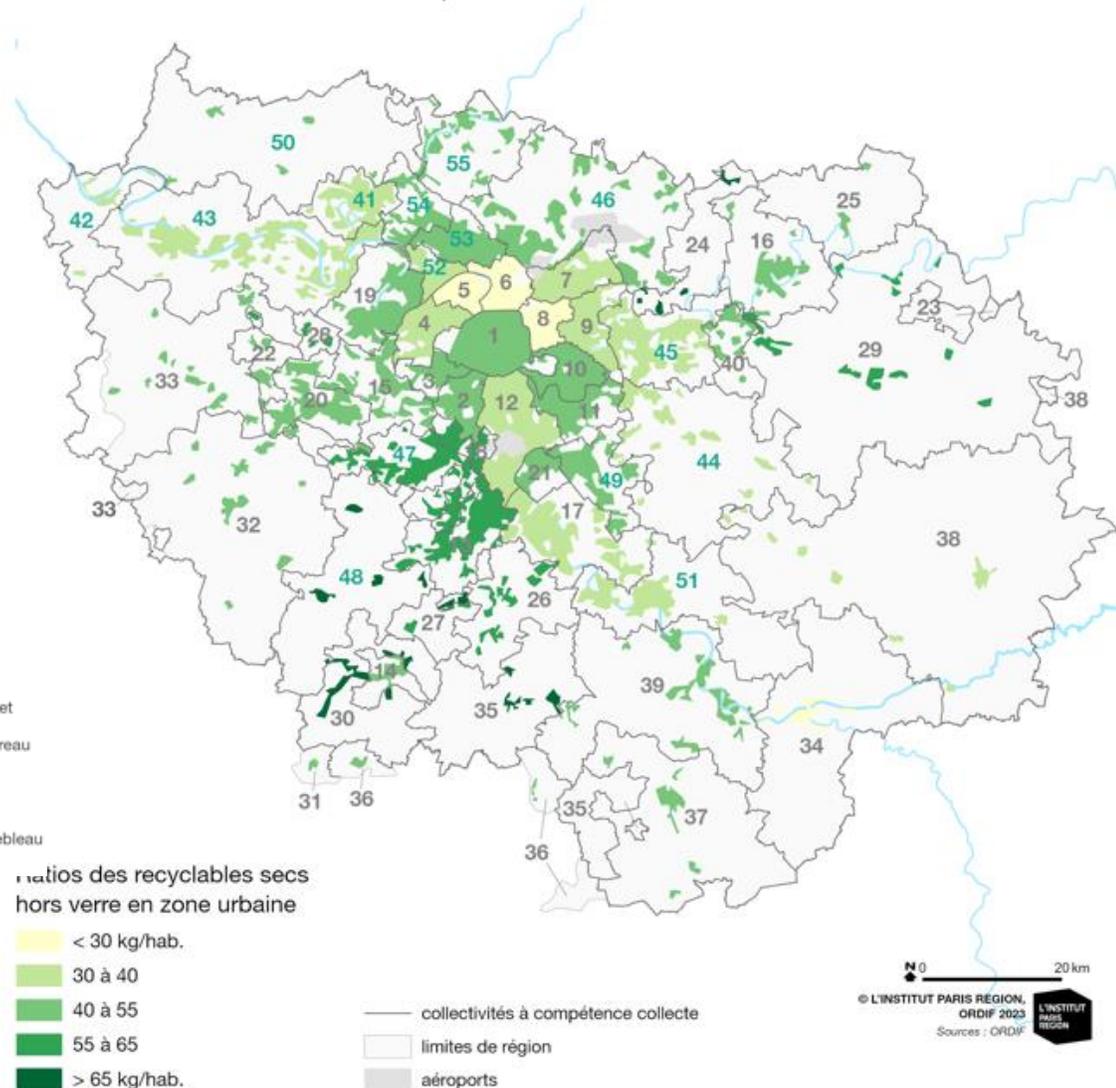
15 collectivités à compétences collecte et traitement

- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

40 collectivités à compétences collecte

- 1 : T1 - Ville de Paris
- 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
- 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
- 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
- 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
- 6 : T6 - Plaine Commune
- 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
- 8 : T8 - Est Ensemble
- 9 : T9 - Grand Paris Grand Est
- 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
- 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
- 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre
- 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
- 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne
- 15 : CA de Versailles Grand Parc
- 16 : CA du Pays de Meaux
- 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
- 18 : CA Paris Saclay
- 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine
- 20 : CA Saint Quentin en Yvelines
- 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine
- 22 : CC Cœur d'Yvelines
- 23 : CC des Deux Morin
- 24 : CC des Plaines et Monts de France
- 25 : CC du Pays de l'Ourcq
- 26 : CC du Val d'Essonne
- 27 : CC entre Juine et Renarde
- 28 : CC Gally Mauldre
- 29 : COVALTRI
- 30 : SEDRE de la Région d'Etampes
- 31 : SICTOM de la Région d'Auneau
- 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet
- 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines
- 34 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
- 35 : SIRTOM du Sud Francilien
- 36 : SITOMAP de Pithiviers
- 37 : SMETOM de la Vallée du Loing
- 38 : SMETOM GEEODE
- 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 40 : Val d'Europe Agglomération

Les ratios des recyclables secs hors verre en kg/hab.
au sein des établissements franciliens à compétence collective en 2021



5. CS : état de l'extension des consignes de tri

La loi et le PRPGD fixe pour objectif l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastiques en 2022 pour l'ensemble de la population francilienne.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, toutes les collectivités de l'Île-de-France sont en extension des consignes de tri.

Déploiement de l'extension des consignes de tri en Île-de-France jusqu'en 2023

15 collectivités à compétences collecte et traitement

Seine-et-Marne
A10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
A11 : SIETOM de la Région de Tourman en Brie
A12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

Essonne
B10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)
B11 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts (77, 91, 94)
B12 : SIREDOM

Yvelines
C8 : CU Grand Paris Seine et Oise
C9 : CC les Portes de l'Île de France

Val-d'Oise
D1 : Syndicat AZUR
D2 : Syndicat EMERAUDE
D3 : SIGIDURS (77, 95)
D4 : Syndicat TRI ACTION
D5 : Syndicat TRI-OR
D6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
D7 : SMIRTOM du Vexin

43 collectivités à compétences collecte

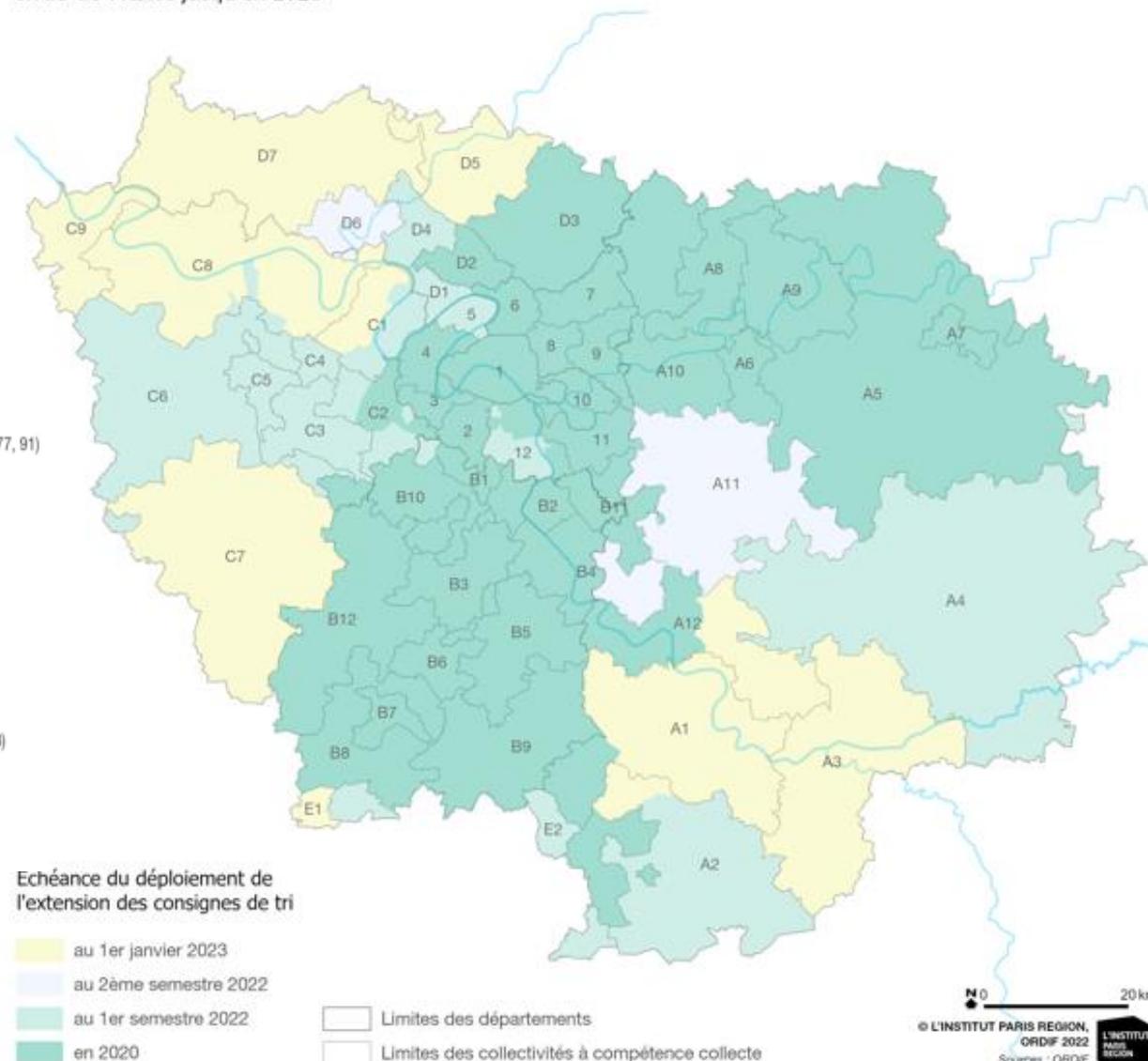
MGP
1 : T1 - Ville de Paris
2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
4 : T4 - Paris Ouest La Défense
5 : T5 - Boucle Nord de Seine
6 : T6 - Plaine Commune
7 : T7 - Paris Terres d'Envol
8 : T8 - Est Ensemble
9 : T9 - Grand Paris Grand Est
10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

Seine-et-Marne
A1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
A2 : SMETOM de la Vallée du Loing
A3 : SIRMOTOM de la Région de Montereau
A4 : SMETOM GEEODE
A5 : COVALTRI
A6 : Val d'Europe Agglomération
A7 : CC des Deux Morin
A8 : CC des Plaines et Monts de France
A9 : CA du Pays de Meaux

Essonne
B1 : CA Paris Saclay
B2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
B3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération
B4 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (77, 91)
B5 : CC du Val d'Essonne
B6 : CC entre Juine et Renarde
B7 : CA de l'Etampois Sud Essonne
B8 : SEDRE de la Région d'Étampes
B9 : SIRTOM du Sud Francilien (77, 91)

Yvelines
C1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
C2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)
C3 : CA Saint Quentin en Yvelines
C4 : CC Gally Mauldre
C5 : CC Cœur d'Yvelines
C6 : SIEED de l'Ouest Yvelines (28, 78)
C7 : SICTOM de la Région de Rambouillet (28, 78)

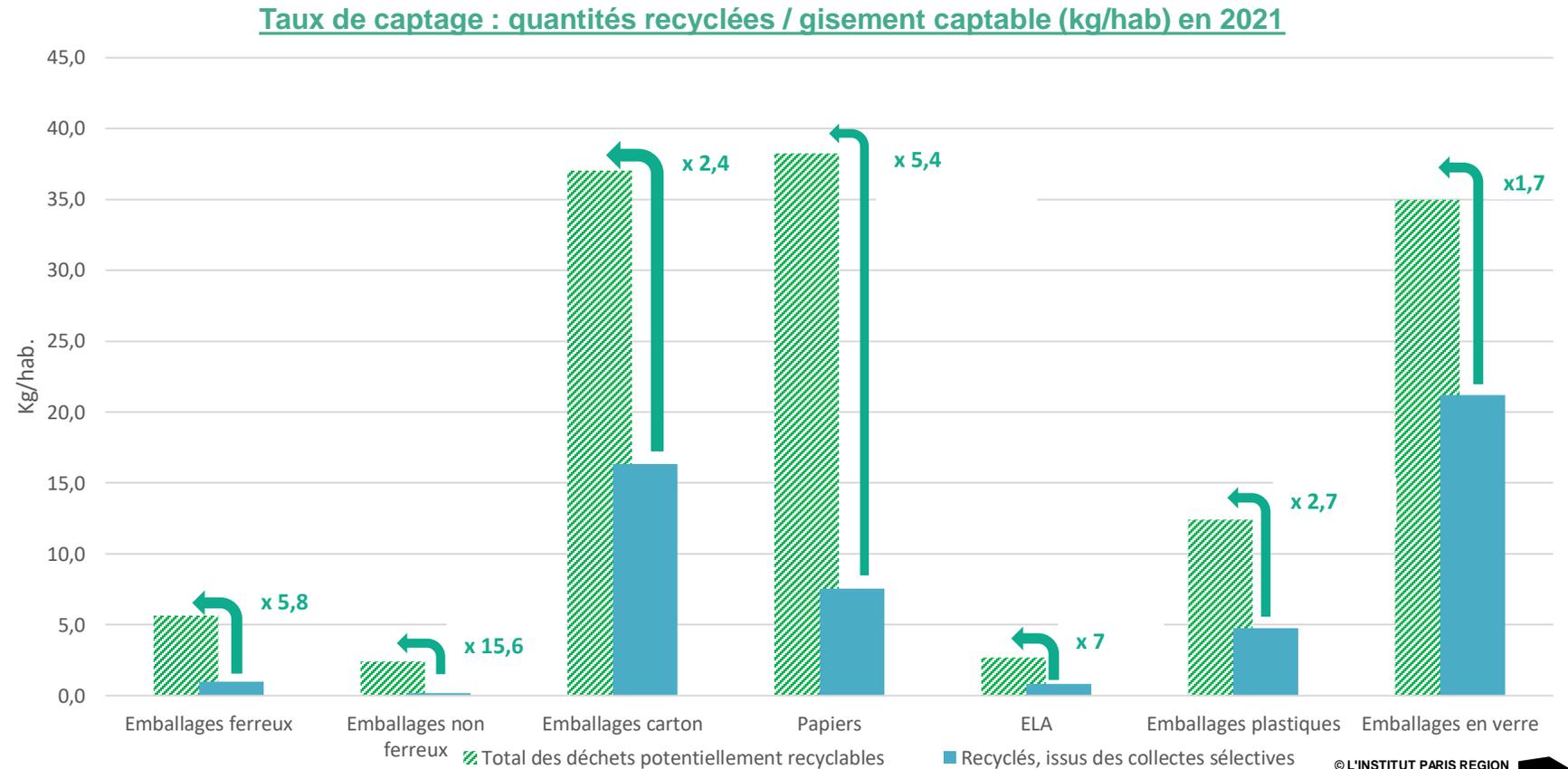
Hors Île-de-France (siège)
E1 : SICTOM de la région d'Auneau (28, 91)
E2 : SITOMAP de Pithiviers (45, 77, 91)



5. CS : taux de captage des recyclables

L'analyse réalisée par l'ORDIF en 2017 dans le cadre de son étude sur les caractérisations effectuées par les collectivités franciliennes identifie le gisement francilien d'emballages et papiers graphiques non capté.

Avec un taux de captage entre 6 % et 40 % selon les flux, le potentiel de recyclage reste encore considérable (moins pour le verre où le taux de captage atteint 60 %).



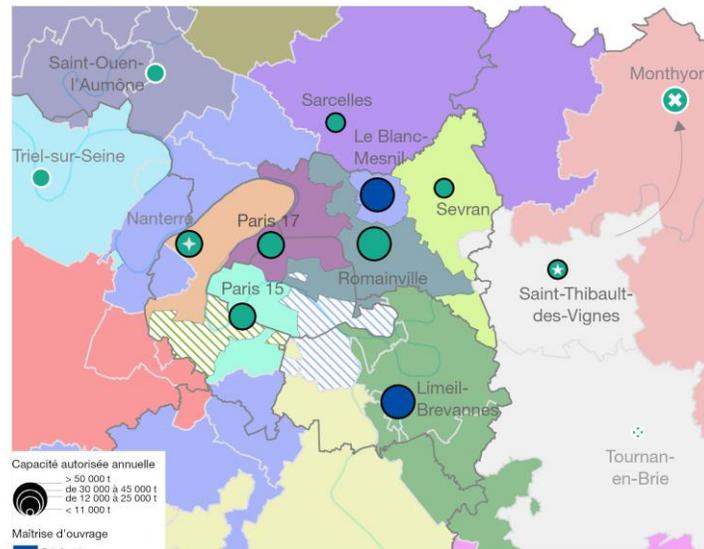
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

5. CS : centre de tri des collectes sélectives

Le flux multi-matériaux, papier, carton et autres emballages de l'Île-de-France sont triés dans dix-sept centres de tri.

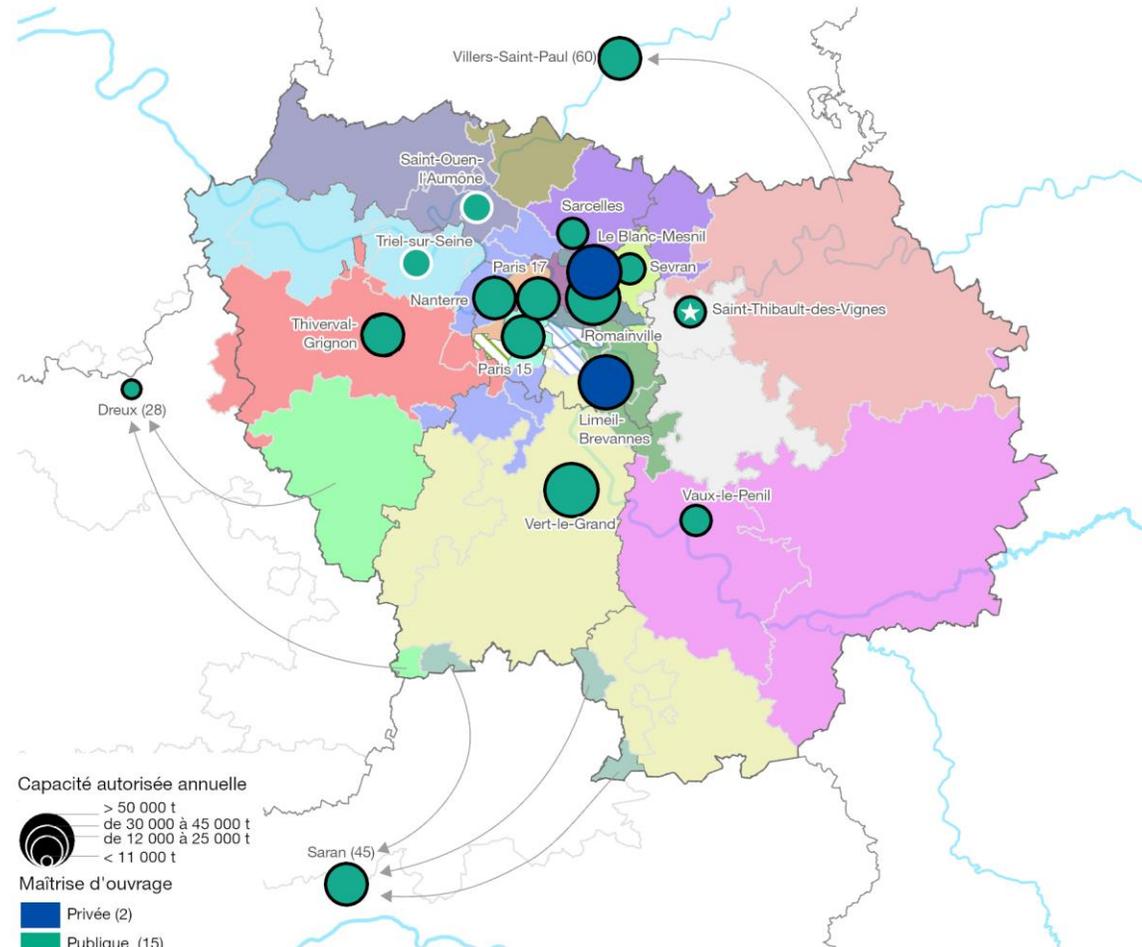
Quinze sont sous maîtrise d'ouvrage publique, représentés avec leurs bassins versants sur la carte. Deux sont sous maîtrise d'ouvrage privée.

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er septembre 2022



Nota : Les sites de Tournan-en-Brie (SIETOM, 77) et de Monthyon (SMITOM NORD SEINE-ET-MARNE, 77) fermeront lorsque le centre de Saint-Thibault-des-Vignes (SIETREM, 77), nouvellement reconstruit, sera parfaitement opérationnel (fin 2022-début 2023).

Les centres de tri des collectes sélectives multi-matériaux des ménages en Île-de-France au 1er avril 2023



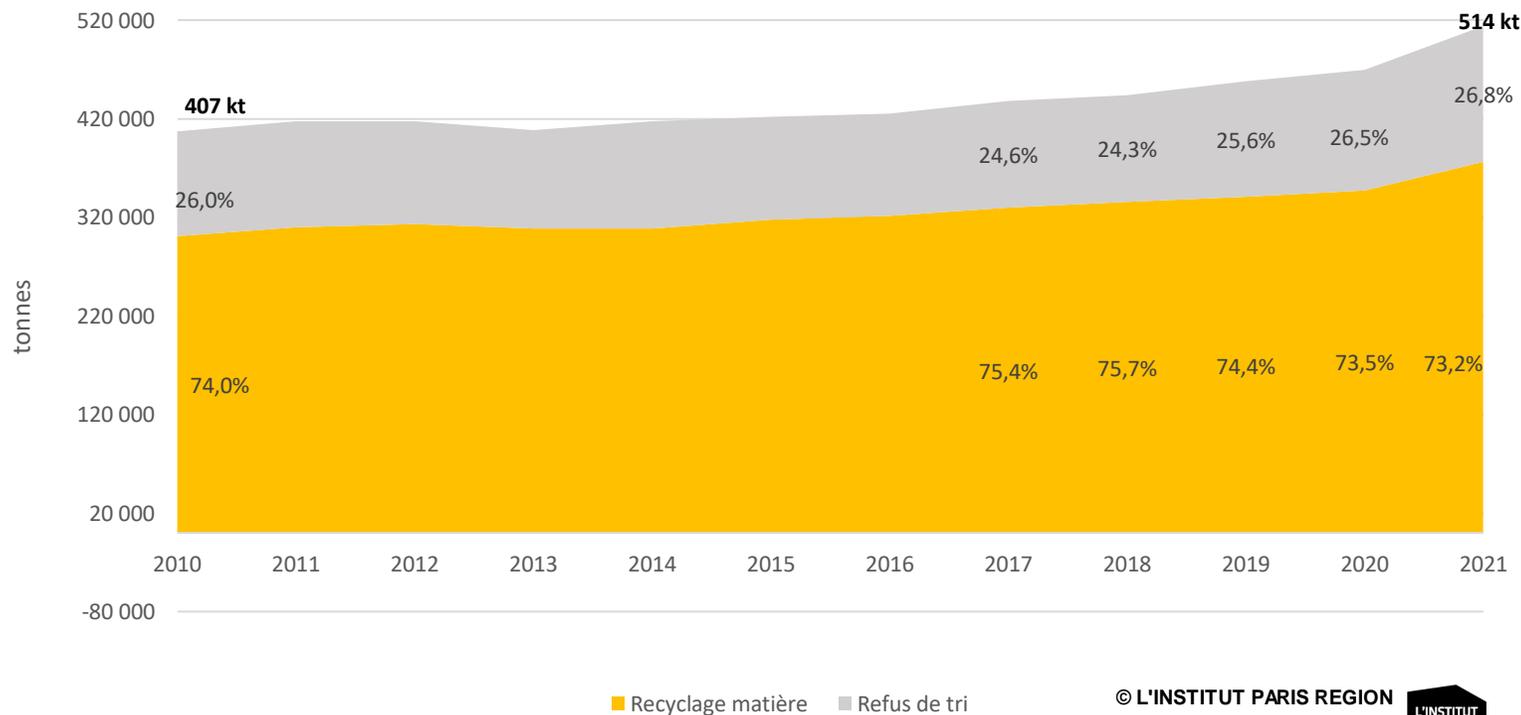
© L'INSTITUT PARIS REGION, ORDIF 2023
Sources : ORDIF

5. CS : refus de tri

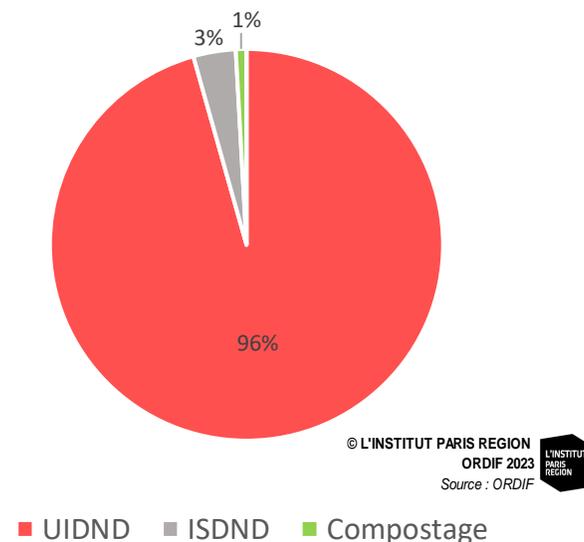
Le refus de tri des papiers, cartons et autres emballages en 2021 est de 26,8%. Il a progressé de 0,3 point par rapport à 2020. Malgré le développement des consignes de tri plastiques, ce taux évolue peu mais reste élevé..

En 2021, 137 690 tonnes de refus ont été envoyées vers les usines d'incinération à 96 %, et dans les unités d'enfouissement (3 %).

Évolution taux de valorisation matière des emballages (hors verre) et papiers graphiques depuis 2010



Traitement des refus des emballages (hors verre) et papiers graphiques en 2021

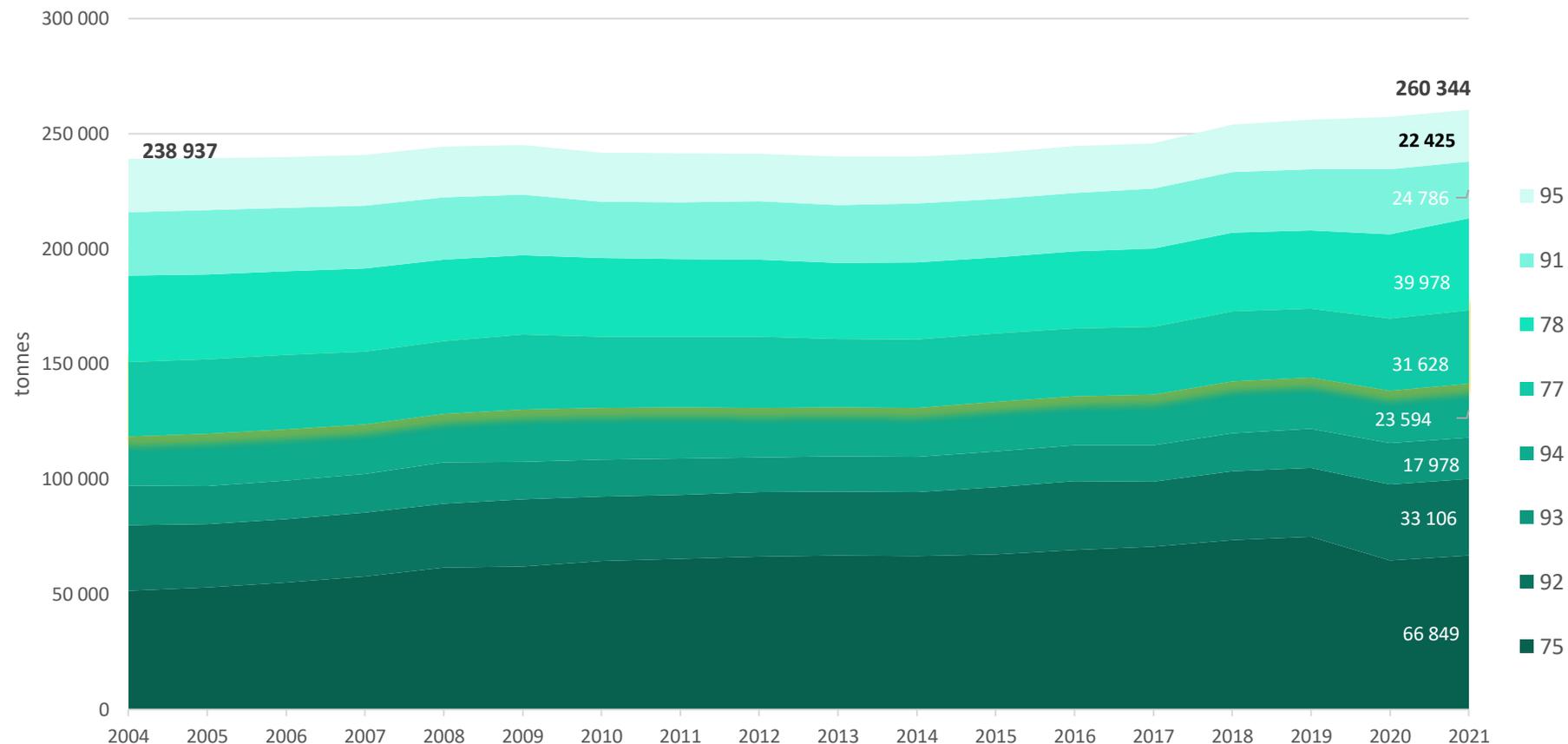


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

6. Flux des déchets d'emballages en verre

En 2021, 260 344 tonnes de verres ont été collectés en Île-de-France soit une augmentation de 3 037 tonnes par rapport à 2020. Les départements, Essonne, Seine-Saint-Denis et Val d'Oise ont vu leurs tonnages de verre baisser par rapport à 2020. En petite couronne, le tonnage de verre collecté augmente de 2% quant à la grande couronne, il baisse de 0,1%.

Évolution des tonnages d'emballages en verre collectés entre 2004 et 2021 suivant les départements franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

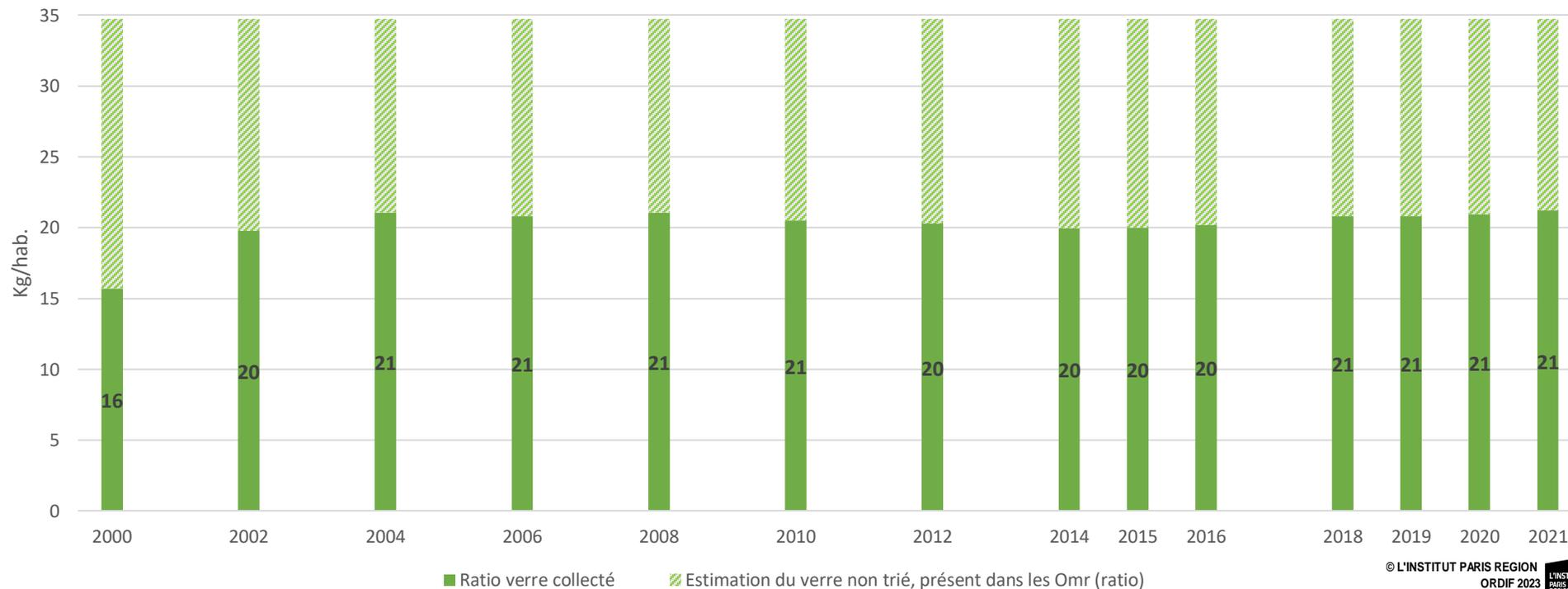
Les *déchets d'emballages en verre* désignent l'ensemble des bouteilles et des bocaux constitués de verre coloré ou incolore qui rentrent dans les consignes de tri définies par l'éco-organisme CITEO et relayées par les collectivités en charge de la compétence collecte des déchets ménagers.

6. Verre : évolution du ratio francilien

Le ratio d’emballages en verre a augmenté de 5 kg/hab/an entre 2000 et 2004 en Île-de-France. Depuis 20 ans le ratio oscille entre 20 et 21 kg/hab. Les emballages en verre non triés restant dans les OMr sont évalués à 13,8 kg/hab/an environ, soit environ 40 % du gisement en 2021.

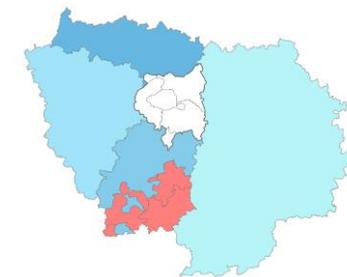
Avec un taux de captage de 60 %, ce flux reste cependant le plus performant des collectes sélectives.

Évolution du ratio des emballages en verre collectés en corrélation avec le gisement non trié se trouvant dans les OMr - depuis 2000



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

6. Verre : ratios kg par habitant et par an

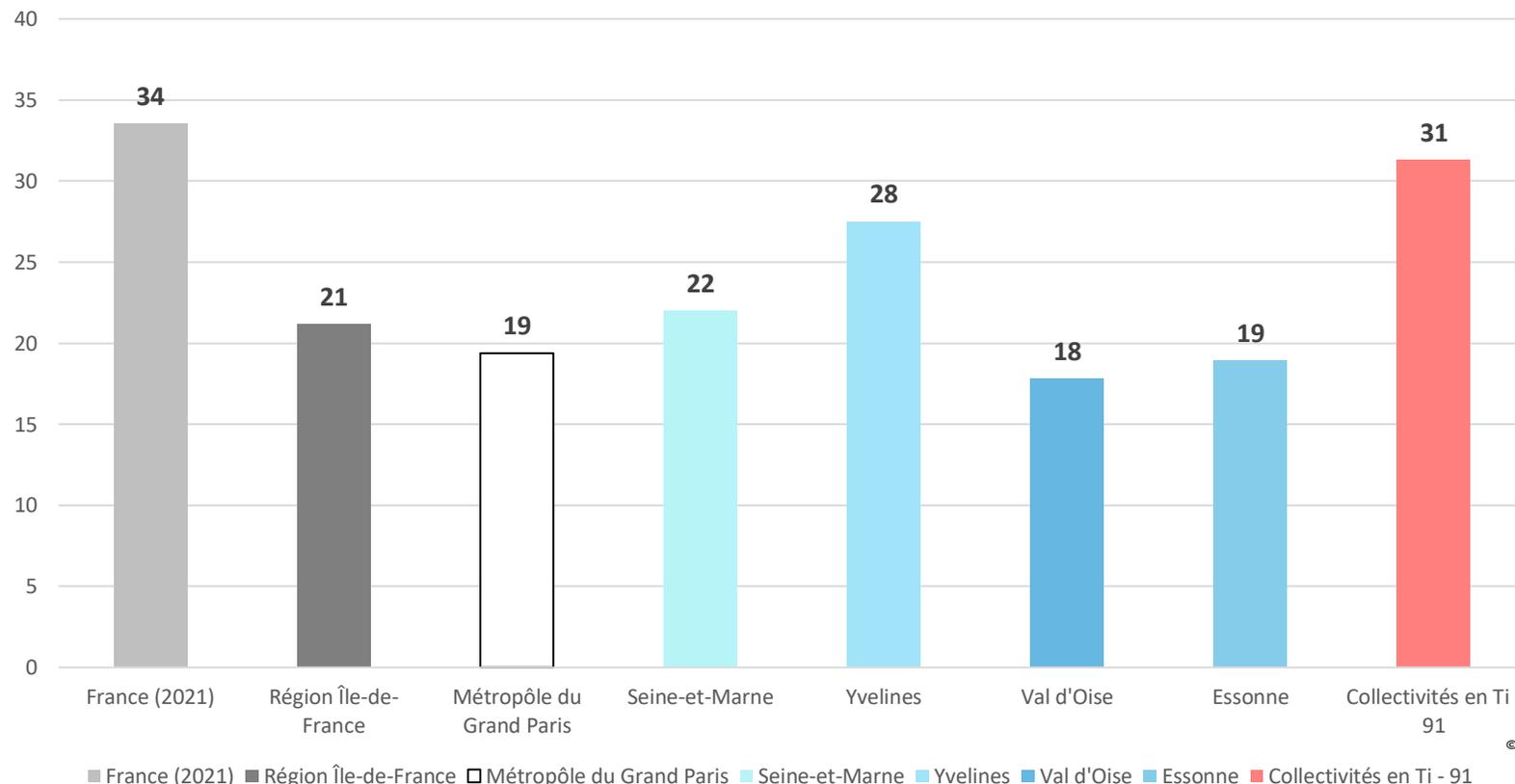


Les performances de collecte des emballages en verre restent en deçà du niveau national sur les différents territoires franciliens à l'exception de la ville de Paris et des collectivités en tarification incitative qui atteignent des ratios s'approchant de la moyenne française.

Avec 31 kg de verre par habitant et par an, le ratio de collecte du verre à Paris est bien supérieur à la moyenne régionale du fait notamment du verre issu des gros producteurs (restauration) collecté dans le cadre des déchets assimilés à ceux des ménages.

Dans les Yvelines, le ratio collecté de verre est passé de 25 à 28 kg/hab/an soit une augmentation de près de 3 kg/hab/an.

Comparaison des ratios des emballages en verre en Île-de-France en 2021



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

6. Verre : ratios par collectivité à compétence collective

Les ratios de collecte du verre sont les plus hauts (vert foncé sur la carte) dans les collectivités des Yvelines et du sud de la Seine-et-Marne.

15 collectivités à compétences collecte et traitement

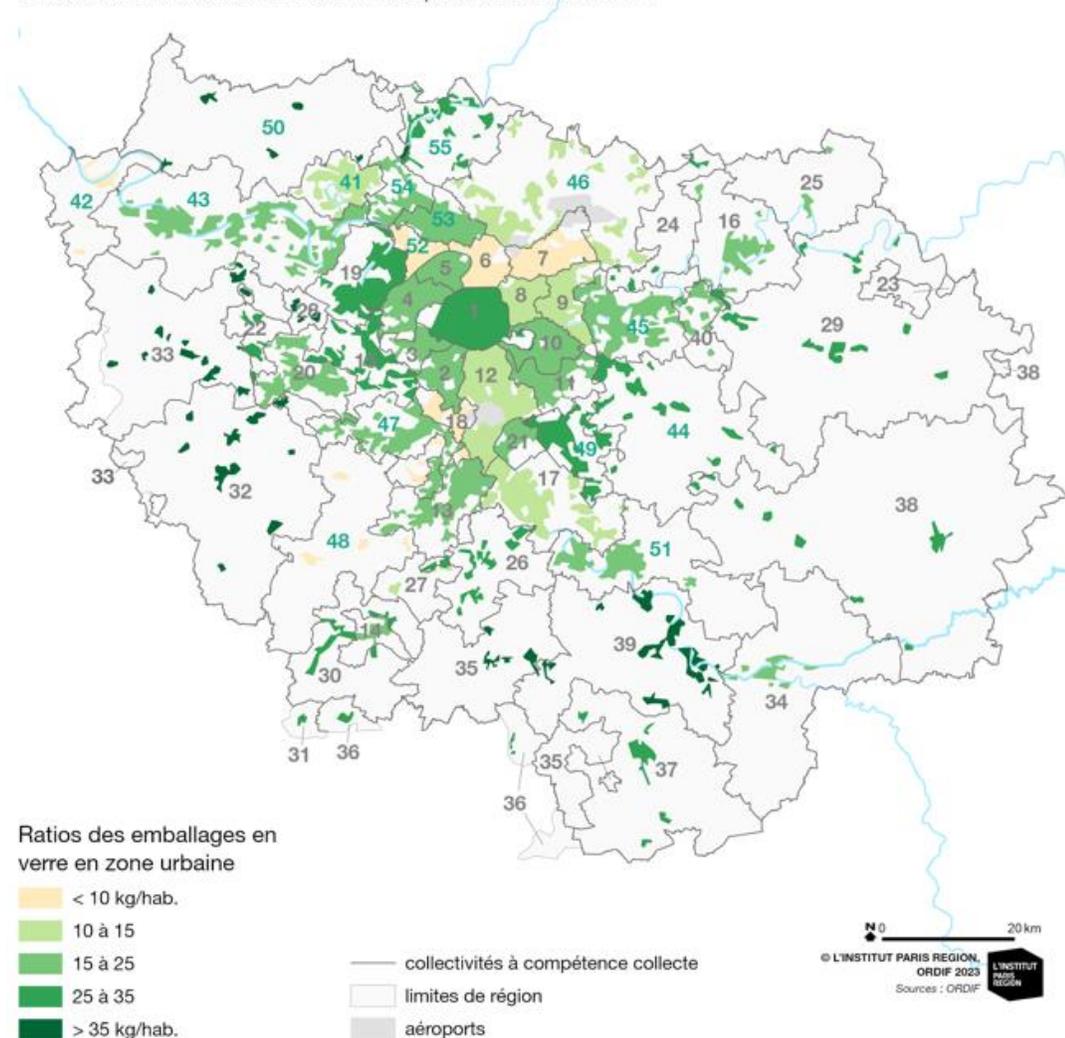
- 41 : CA de Cergy-Pontoise
- 42 : CC les Portes de l'Île de France
- 43 : CU Grand Paris Seine et Oise
- 44 : SIETOM de la Région de Tournaï en Brie
- 45 : SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 46 : SIGIDURS
- 47 : SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 48 : SIREDOM
- 49 : SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 50 : SMIRTOM du Vexin
- 51 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marne
- 52 : Syndicat AZUR
- 53 : Syndicat EMERAUDE
- 54 : Syndicat TRI ACTION
- 55 : Syndicat TRI-OR

40 collectivités à compétences collecte

- | | |
|--|--|
| 1 : T1 - Ville de Paris | 21 : CA Val d'Yerres Val de Seine |
| 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris | 22 : CC Cœur d'Yvelines |
| 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest | 23 : CC des Deux Morin |
| 4 : T4 - Paris Ouest La Défense | 24 : CC des Plaines et Monts de France |
| 5 : T5 - Boucle Nord de Seine | 25 : CC du Pays de l'Ourcq |
| 6 : T6 - Plaine Commune | 26 : CC du Val d'Essonne |
| 7 : T7 - Paris Terres d'Envol | 27 : CC entre Juine et Renarde |
| 8 : T8 - Est Ensemble | 28 : CC Gally Mauldre |
| 9 : T9 - Grand Paris Grand Est | 29 : COVALTRI |
| 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois | 30 : SEDRE de la Région d'Etampes |
| 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir | 31 : SICTOM de la Région d'Auneau |
| 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre | 32 : SICTOM de la Région de Rambouillet |
| 13 : CA Cœur d'Essonne Agglomération | 33 : SIEED de l'Ouest Yvelines |
| 14 : CA de l'Etampois Sud Essonne | 34 : SIRMOTOM de la Région de Montereau |
| 15 : CA de Versailles Grand Parc | 35 : SIRTOM du Sud Francilien |
| 16 : CA du Pays de Meaux | 36 : SITOMAP de Pithiviers |
| 17 : CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart | 37 : SMETOM de la Vallée du Loing |
| 18 : CA Paris Saclay | 38 : SMETOM GEEODE |
| 19 : CA Saint Germain Boucles de Seine | 39 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau |
| 20 : CA Saint Quentin en Yvelines | 40 : Val d'Europe Agglomération |

Les ratios des emballages en verre en kg/hab.

au sein des établissements franciliens à compétence collective en 2021



7. Déchets alimentaires des ménages & des gros producteurs collectés par les collectivités

Les biodéchets devront être triés au plus tard le 31 décembre 2023 pour être, soit recyclés à la source, soit collectés séparément et traités dans une filière organique sans avoir été mélangés avec d'autres types de déchets.

En 2022, sept collectivités franciliennes ont mis en place une collecte des déchets alimentaires des ménages. Une collecte des gros producteurs de déchets alimentaires par le service public est mise en place dans dix-huit collectivités.

Les déchets alimentaires sont traités quasiment à 100 % en unités de méthanisation.

En 2021, la CA Cœur d'Essonne Agglomération s'est lancée dans l'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires des ménages pour quatre communes.

Déploiement de la collecte des déchets alimentaires

dans le cadre du service public de gestion des déchets (SPGD) en Île-de-France en 2022

Collectes des déchets alimentaires (DA) :

- des ménages
- des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- des ménages et des gros producteurs dans le cadre du SPGD
- en mélange avec les déchets verts des ménages et collecte séparée des DA des gros producteurs dans le cadre du SPGD

17 collectivités à compétences collecte

- MGP (10)
- 1 : T1 - Ville de Paris
 - 2 : T2 - Vallée Sud Grand Paris
 - 3 : T3 - Grand Paris Seine Ouest
 - 4 : T4 - Paris Ouest La Défense
 - 5 : T5 - Boucle Nord de Seine
 - 6 : T6 - Plaine Commune
 - 7 : T7 - Paris Terres d'Envol
 - 8 : T8 - Est Ensemble
 - 10 : T10 - Paris Est Marne et Bois
 - 11 : T11 - Grand Paris Sud Est Avenir
 - 12 : T12 - Grand-Orly Seine Bièvre (91, 94)

- Seine-et-Marne (2)
- A1 : SMICTOM de la Région de Fontainebleau
 - A8 : CC des Plaines et Monts de France

- Essonne (3)
- B1 : CA Paris Saclay
 - B2 : CA Val d'Yerres Val de Seine
 - B3 : CA Cœur d'Essonne Agglomération

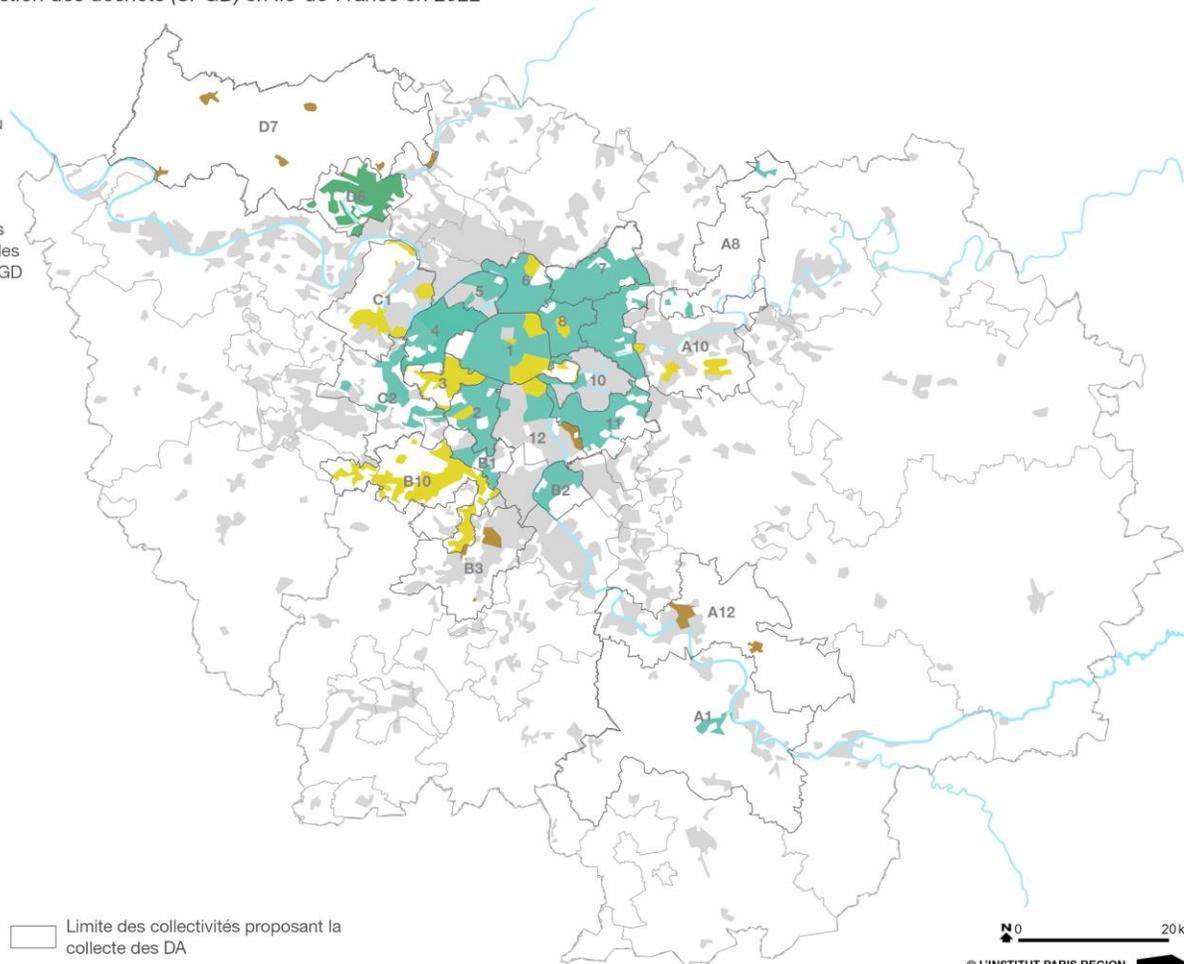
- Yvelines (2)
- C1 : CA Saint Germain Boucles de Seine
 - C2 : CA de Versailles Grand Parc (78, 91)

5 collectivités à compétences collecte et traitement

- Seine-et-Marne (2)
- A10 : SIETREM DE LAGNY SUR MARNE (77, 93)
 - A12 : SMITOM Centre Ouest Seine-et-Marnais

- Essonne (1)
- B10 : SIOM de la Vallée de Chevreuse (78, 91)

- Val-d'Oise (2)
- D6 : CA de Cergy-Pontoise (78, 95)
 - D7 : SMIRTOM du Vexin

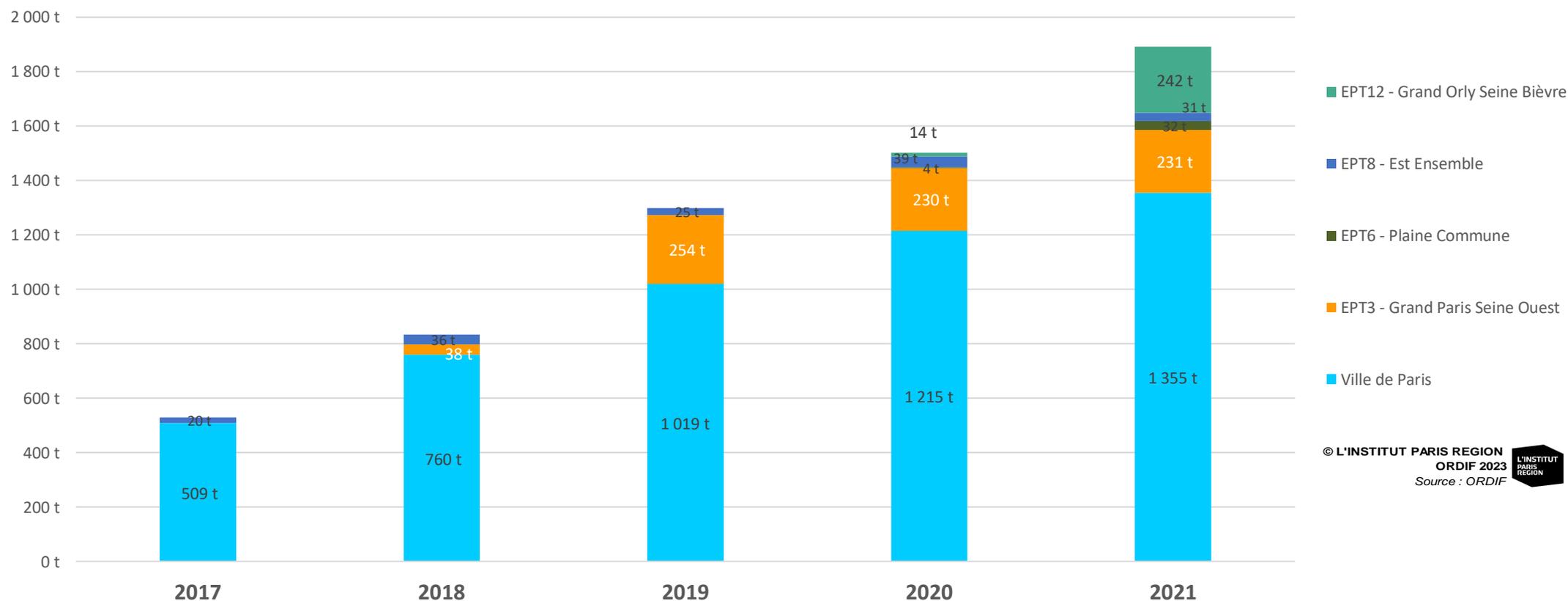


- Limite des collectivités proposant la collecte des DA
- Collectivités à compétence collecte
- Limites des départements

7. Déchets alimentaires des ménages

Six collectivités collectent les déchets alimentaires auprès des ménages soit en porte à porte soit en apport volontaire. Le tonnage des déchets alimentaires collectés en 2021 représente de 2292 tonnes contre 1557 tonnes en 2020.

Collecte sélective des déchets alimentaires des ménages



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

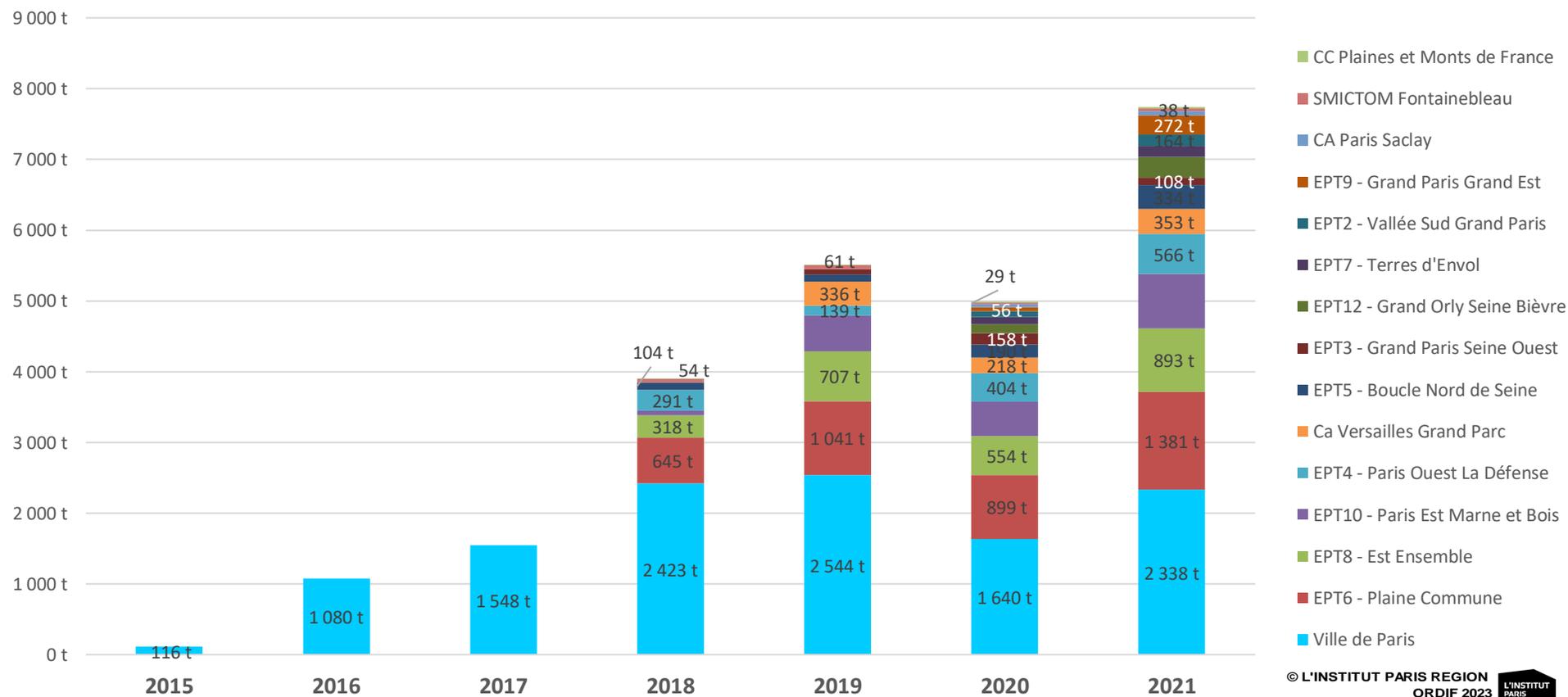
La communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise collecte l'ensemble des déchets alimentaires et déchets verts dans un même flux. La part de ces déchets alimentaires prise en compte dans ce flux oscille entre 2 et 5 % selon les années. Cette estimation n'est pas prise en compte dans le calcul des tonnages des ménages.

7. Déchets alimentaires des gros producteurs collectés par les collectivités

En Île-de-France 15 collectivités collectent les déchets alimentaires des gros producteurs (Sur les marchés, dans les administrations, dans les établissements scolaires etc...).

En 2021, les déchets alimentaires collectés auprès des professionnels assimilés représente 7302 tonnes. Ce tonnage a augmenté de 46 % entre 2020 et 2021.

Gros producteurs de déchets alimentaires collectés par le service public

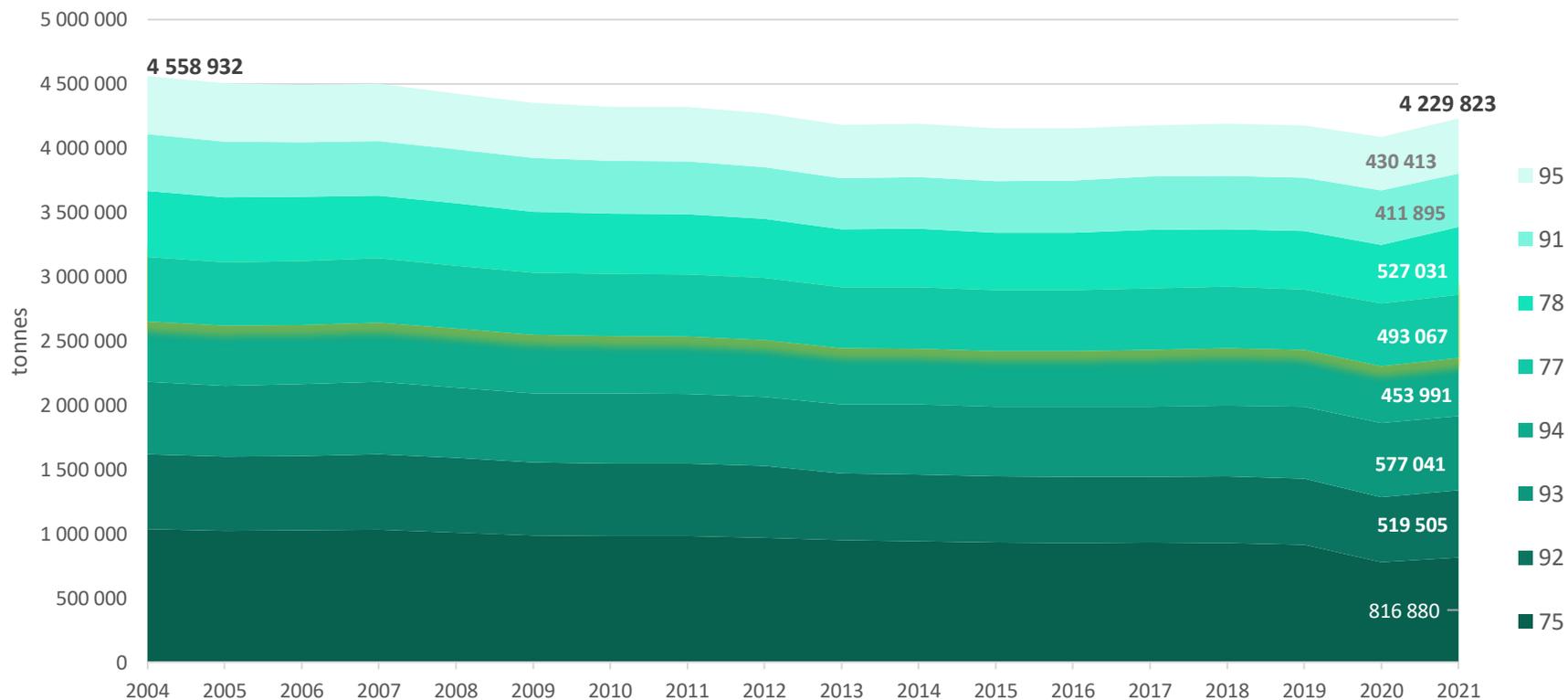


© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

8. Bilan des Ordures Ménagères et Assimilées (OMA)

En 2021, 4,23 millions de tonnes d'ordures ménagères assimilées ont été collectées en Ile-de-France soit plus de 141 798 tonnes par rapport à 2020.

Évolution des tonnages d'ordures ménagères et assimilées collectées entre 2004 et 2021 suivant les départements franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

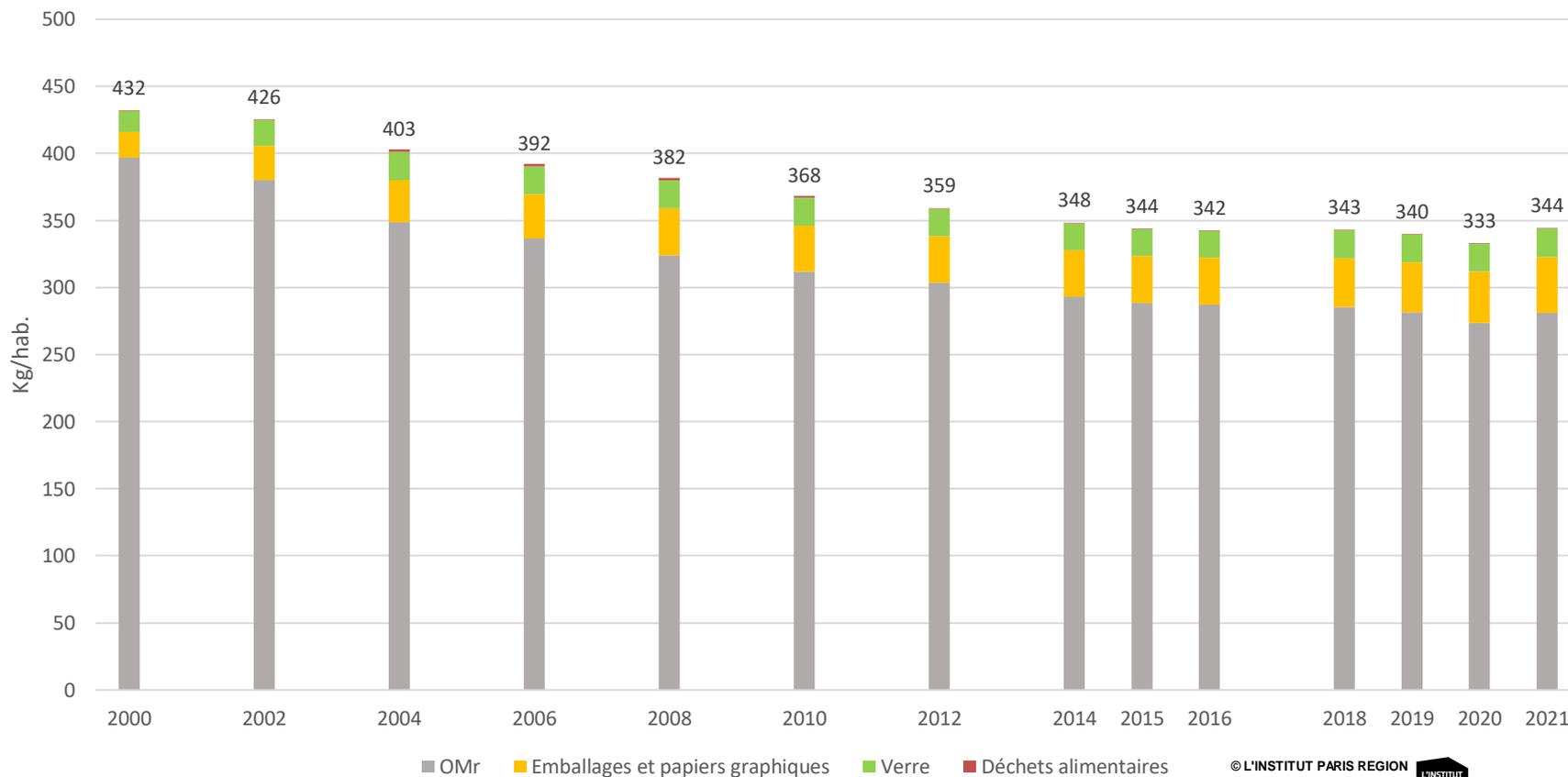
Les *ordures ménagères et assimilées* (OMA) sont constituées de flux de déchets du quotidien en mélange – les OMr et le flux de déchets quotidiens triés à la source tels que les emballages et papiers graphiques, ou encore les déchets alimentaires.

8. OMA : évolution des ratios

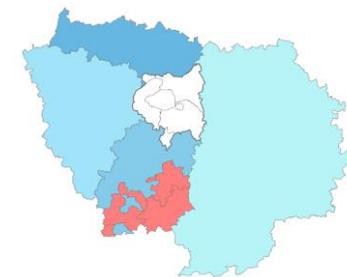
La tendance à la baisse est constatée entre 2000 et 2016.

Entre 2016 et 2019, le ratio était quasi stable. En 2020, en raison de la crise sanitaire, nous avons observé un décrochage du ratio avec une baisse de 2 % entre 2019 et 2020. En 2021, le ratio OMA retrouve son niveau de 2015 soit 344 kg/hab/an.

Évolution des ratios d'OMA collectés en Île-de-France depuis 2000

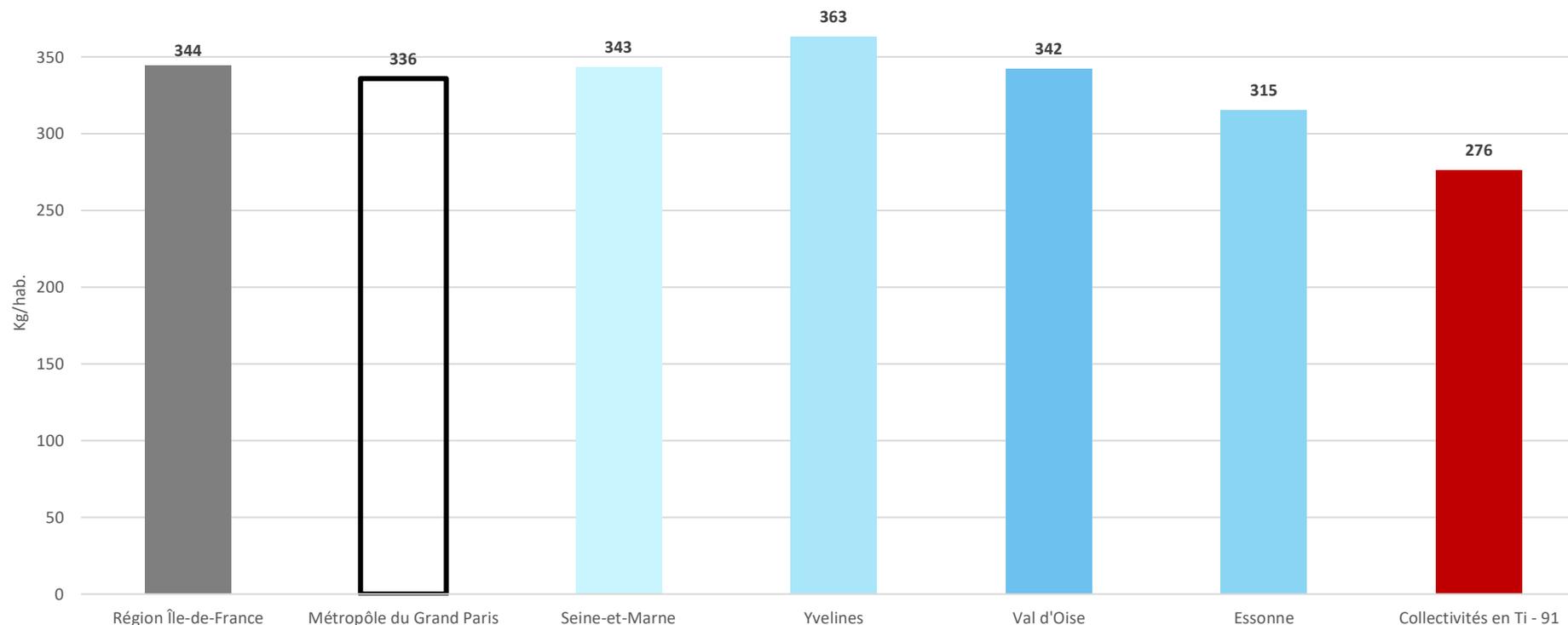


8. OMA : ratios kg par habitant et par an



Dans la Région Île-de-France, le ratio OMA s'élève à 344 kg/hab soit une augmentation de 9 kg/hab en 2021 par rapport à 2020

Comparaison des ratios des ordures ménagères et assimilées en Île-de-France en 2021



8. OMA : destinations et traitement

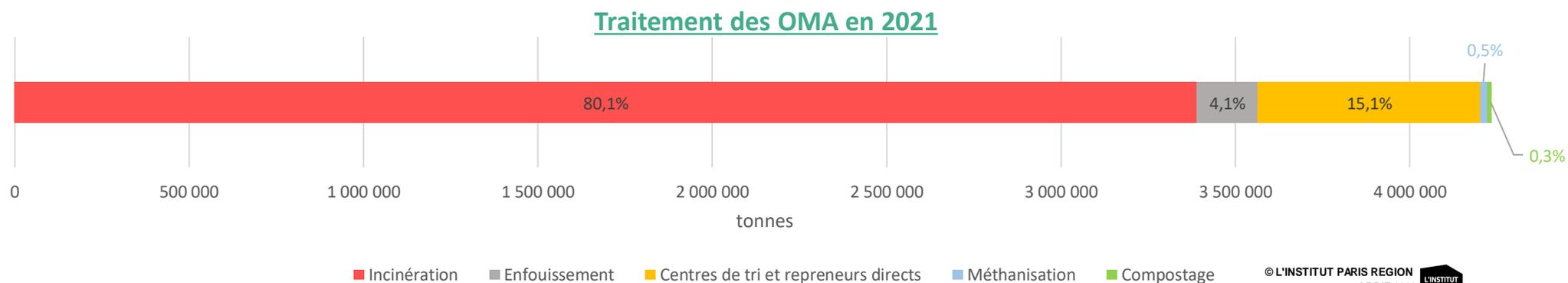
Destinations de traitement des ordures ménagères et assimilées en 2021

- 77,4 % vers des Unités d'Incinération de Déchets Non Dangereux (UIDND).
- 18,3 % vers des centres de tri et repreneurs directs correspondants aux flux d'emballages et de papiers graphiques.
- 2,5 % vers des Installations de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND).
- 1,1 % vers une installation de méthanisation ou de compostage.

Traitement final

Après prise en compte des refus des centres de tri et des installations de tri-compostage :

- 80,1 % des OMA incinérées.
- 15,1 % ont été effectivement envoyées vers des filières de recyclage.
- 4,1 % mises en enfouissement



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

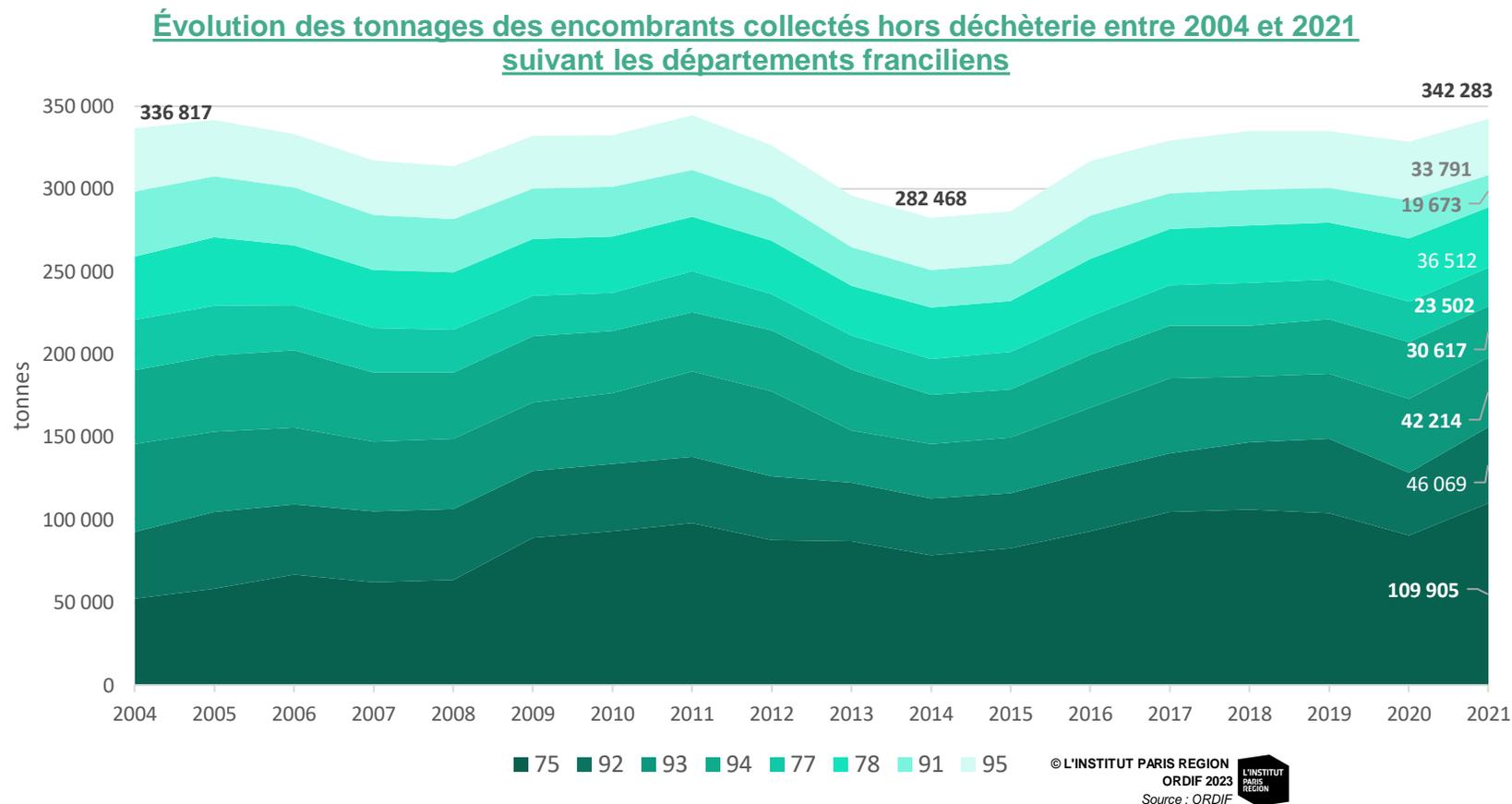
9. Occasionnels hors déchèteries : encombrants

En 2021, les collectivités franciliennes ont collecté 342 283 tonnes d'encombrants en dehors des déchèteries.

+ 13 886 tonnes en 2021

Les encombrants collectés hors déchèterie ont augmenté de 10 % par rapport à 2020 alors que ceux collectés en grande couronne connaissent une baisse de 6 % par rapport à 2020.

À Paris, une partie des encombrants collectés en porte-à-porte est acheminée sur les déchèteries parisiennes qui servent de quais de transfert et de zones de pré-tri. Il est donc difficile de les distinguer de la collecte en déchèterie.

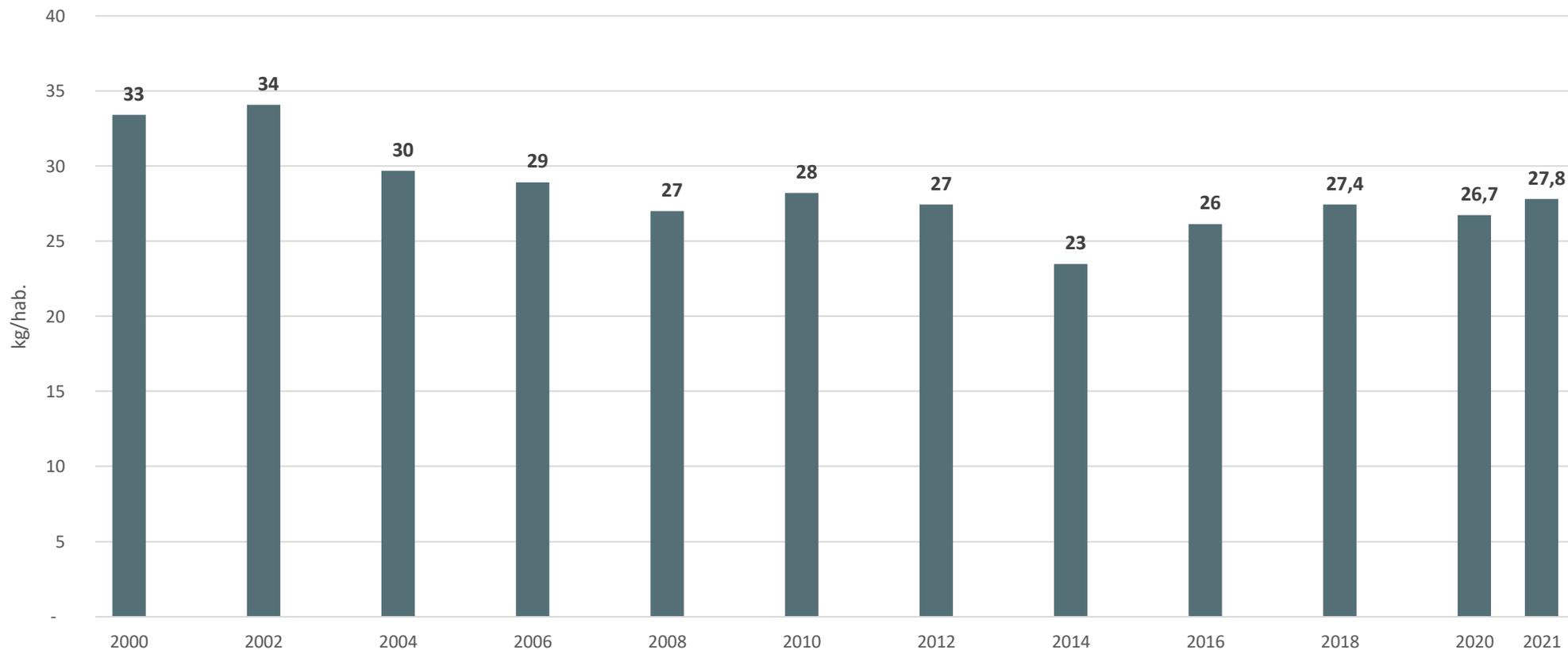


Sont appelés « *encombrants* » l'ensemble des déchets produits ponctuellement par les ménages et qui, en raison de leur volume, de leur taille ou d'autres caractéristiques, ne peuvent pas être collectés avec les différents flux d'ordures ménagères et assimilées.

9. Encombrants hors déchèteries : évolution du ratio

Le ratio de collecte des encombrants hors déchèteries s'établit à 27,8 kg/hab/an en 2021 retrouvant ainsi la dynamique observée entre 2018 et 2019.

Évolution du ratio des encombrants collectés hors déchèterie depuis 2000



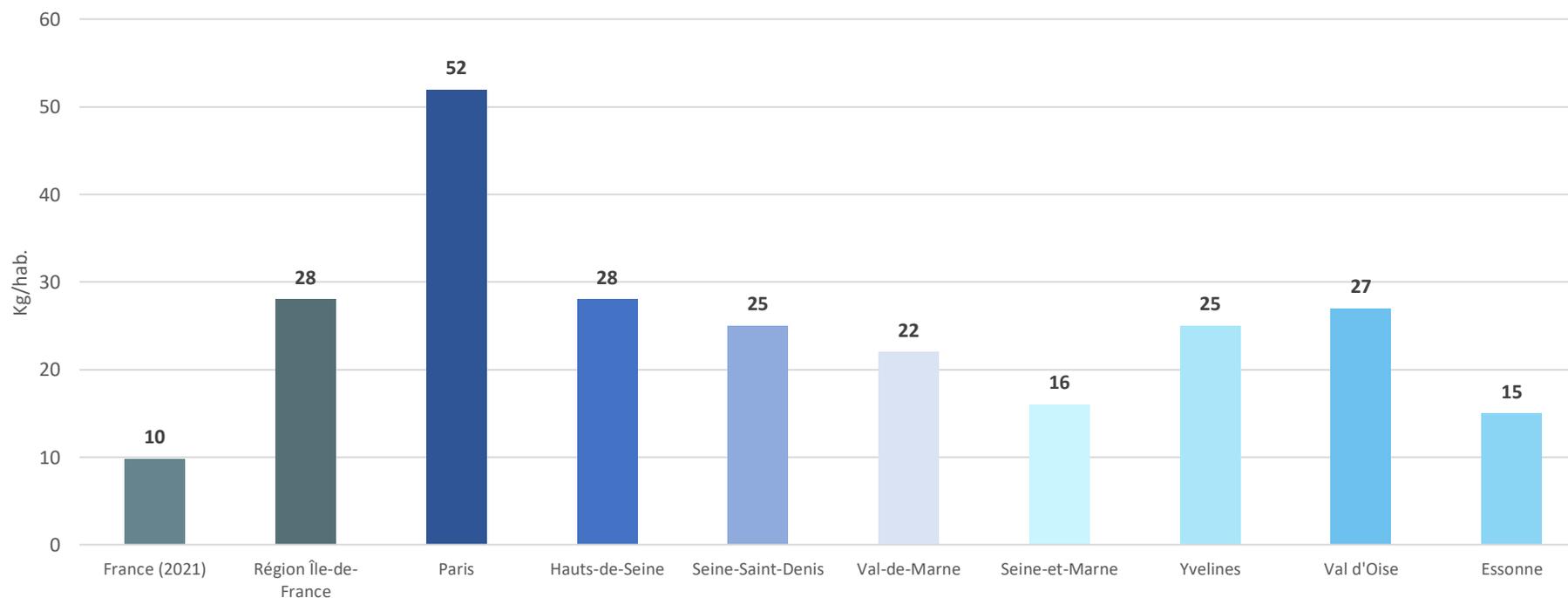
© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

9. Encombrants hors déchèteries : ratios franciliens

La collecte des encombrants en porte-à-porte est une caractéristique francilienne. Elle existe dans 52 collectivités sur 55 selon des modalités et des fréquences cependant très différentes : rendez-vous sur appel, fréquence mensuelle, etc.

La tendance sur l'année 2021 : Hausse des ratios observés à Paris et sur les Hauts-de-Seine alors que tous les autres départements connaissent une baisse.

Comparaison des ratios d'encombrants hors déchèterie en Île-de-France en 2021



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

Source : ORDIF



9. Encombrants hors déchèteries : traitement

En 2021, 100 % des encombrants collectés hors déchèteries ont été orientés en première destination vers des centres de tri et vers des repreneurs.

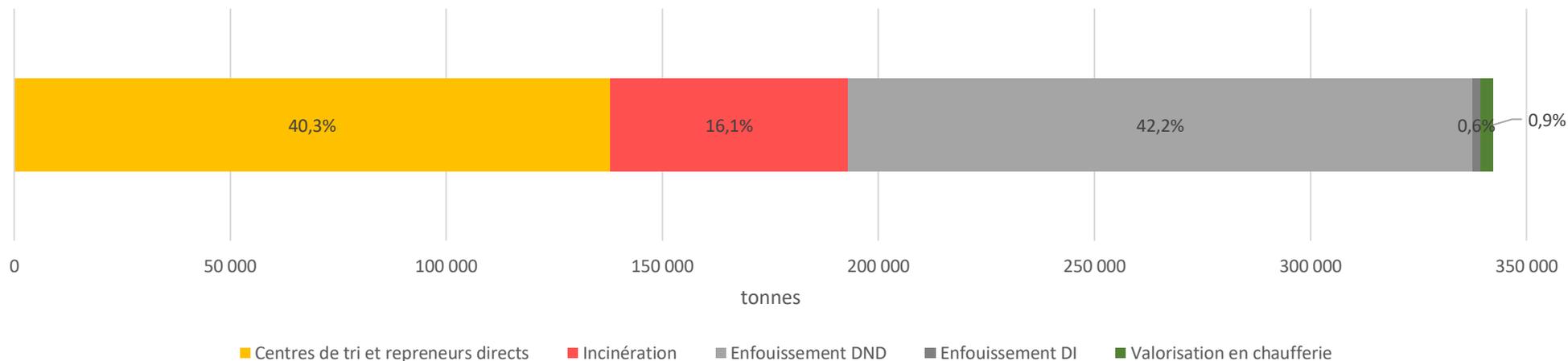
40,3 % des encombrants font l'objet d'un recyclage matériaux en sortie de centre de tri.

Le taux de refus moyen de 59,7 %, sur les encombrants hors déchèteries s'est amélioré de près de 3 points entre 2020 et 2021.

Les refus sont traités soit en incinération soit en enfouissement ou en CSR. Le traitement des refus est reparti comme suit:

- 27 % vers des unités d'incinération des déchets non dangereux (UIDND)
- 72 % vers l'enfouissement dont 1 % vers l'enfouissement des déchets inertes
- 1 % vers les unités de CSR

Traitement des encombrants collectés hors déchèterie en 2021



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

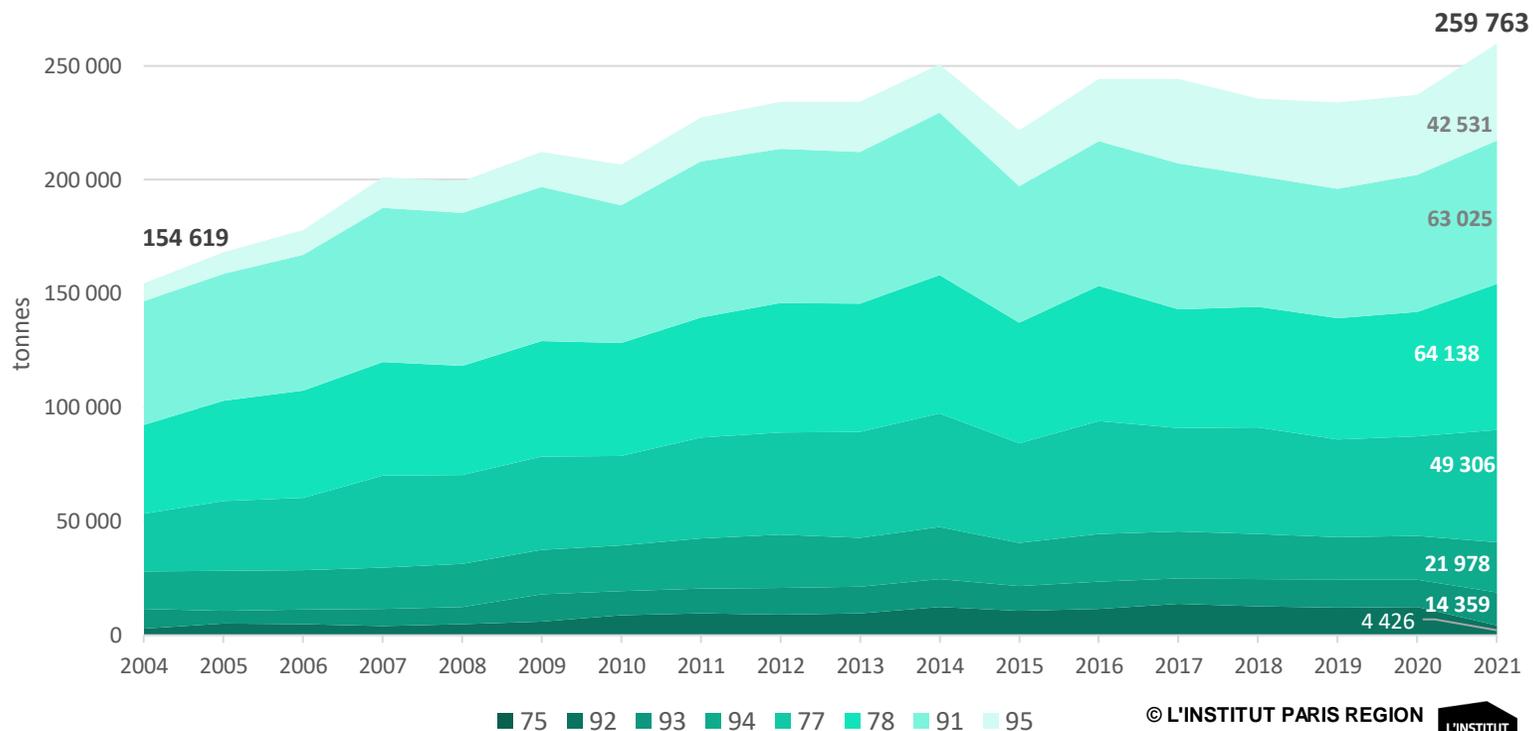
9. Occasionnels hors déchèteries : déchets verts

En 2021, les collectivités franciliennes ont collecté 259 763 tonnes de déchets verts hors déchèteries soit 22 364 tonnes de plus qu'en 2020.

La grande couronne marquée par son habitat pavillonnaire produit l'essentiel des déchets verts.

69 % des déchets verts franciliens sont collectés hors déchèteries en Île-de-France. Ces déchets sont traités en totalité dans les plateformes de compostage

Évolution des tonnages des déchets verts collectés hors déchèterie entre 2004 et 2021 suivant les départements franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

Source : ORDIF

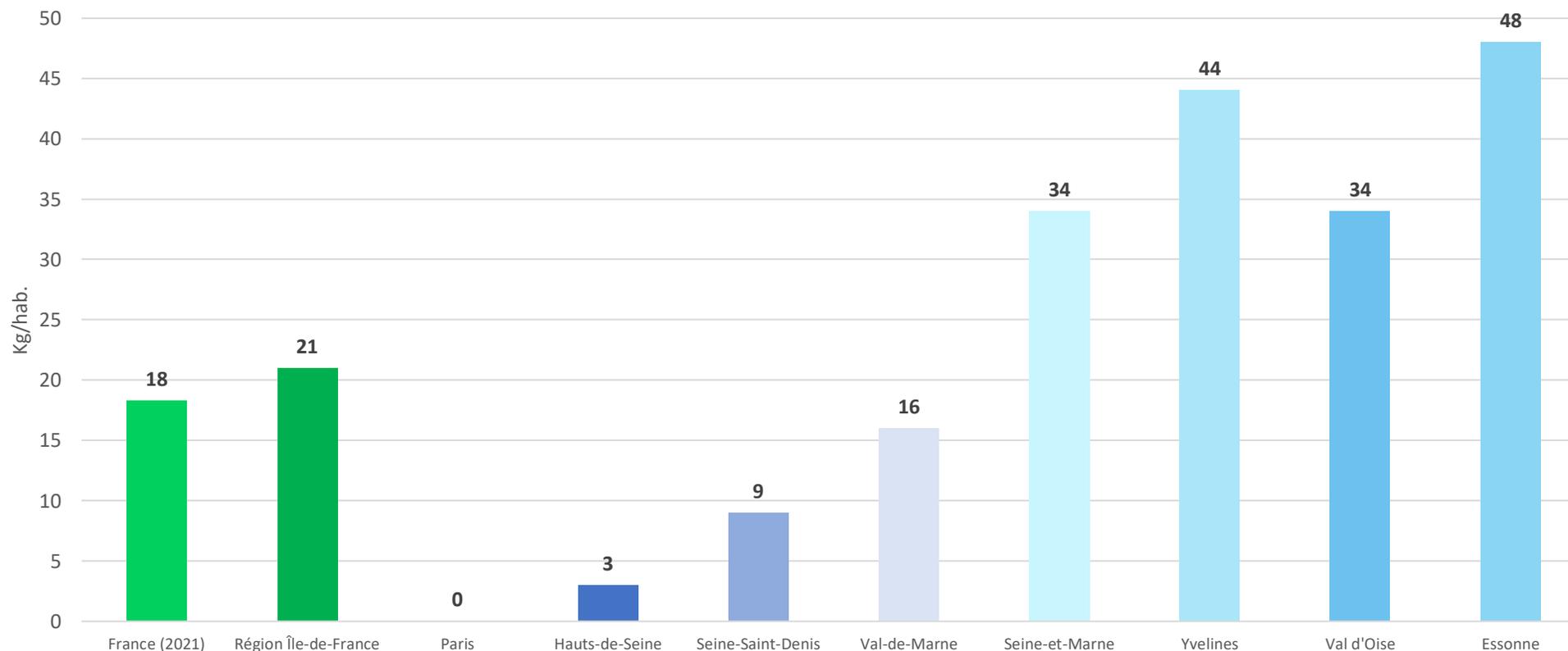


Dans le cadre de l'enquête, sont appelés *déchets verts* uniquement ceux issus de l'entretien des jardins des ménages. Ici est uniquement pris en compte le flux de déchets verts collectés hors déchèterie.

9. Déchets verts hors déchèteries

Les ratios de collecte des déchets verts sont principalement fonction du taux d'habitat individuel et du niveau de service offert. L'Essonne ayant une plus grande concentration de zones pavillonnaires, nous observons à ce titre le ratio le plus élevé dans la collecte des déchets verts hors déchèteries.

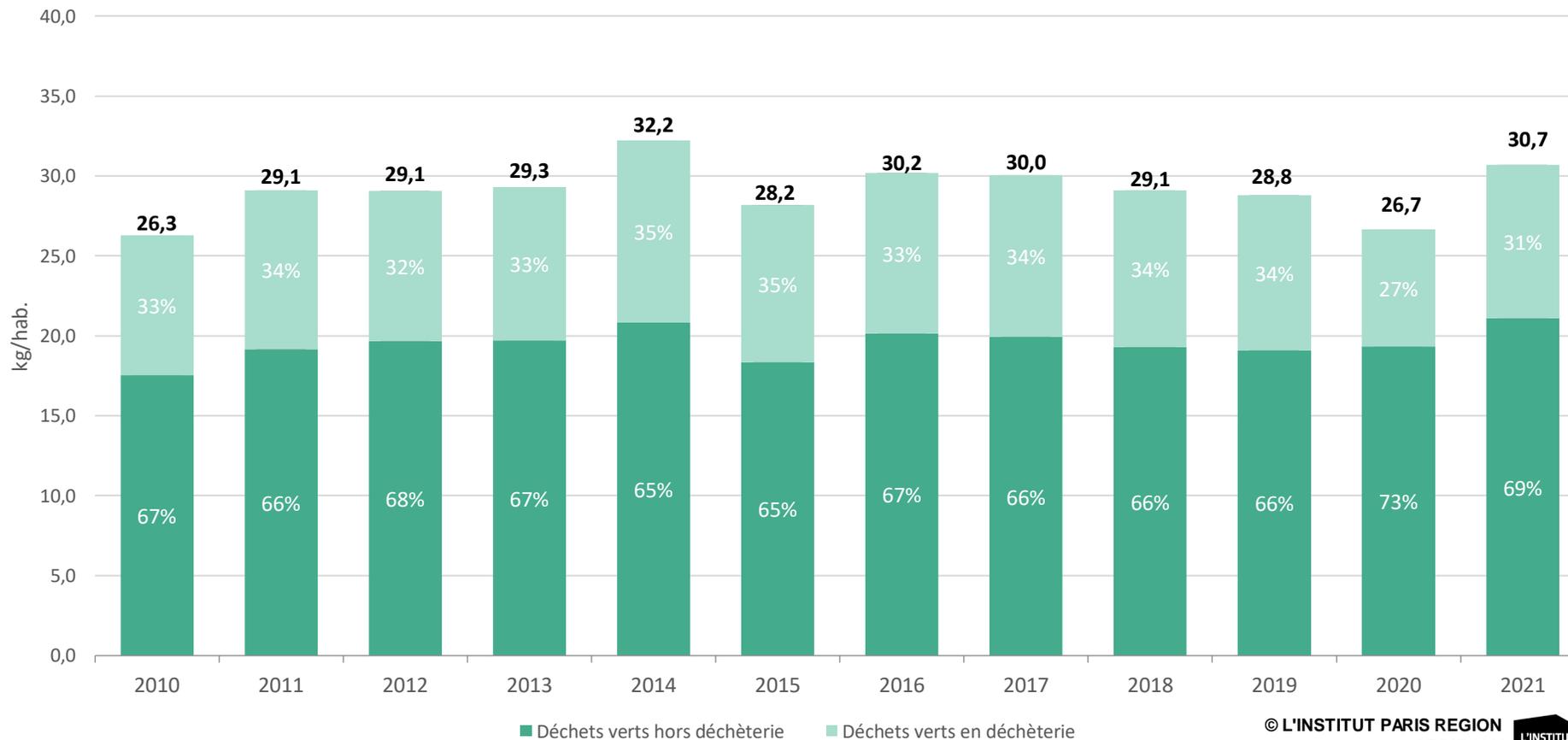
Comparaison des ratios de déchets verts hors déchèterie en Île-de-France en 2021



9. Déchets verts hors et en déchèteries

En 2021, 69 % des déchets verts franciliens sont collectés hors déchèteries

Évolution des ratios de déchets verts collectés en et hors déchèterie depuis 2010



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

Source : ORDIF



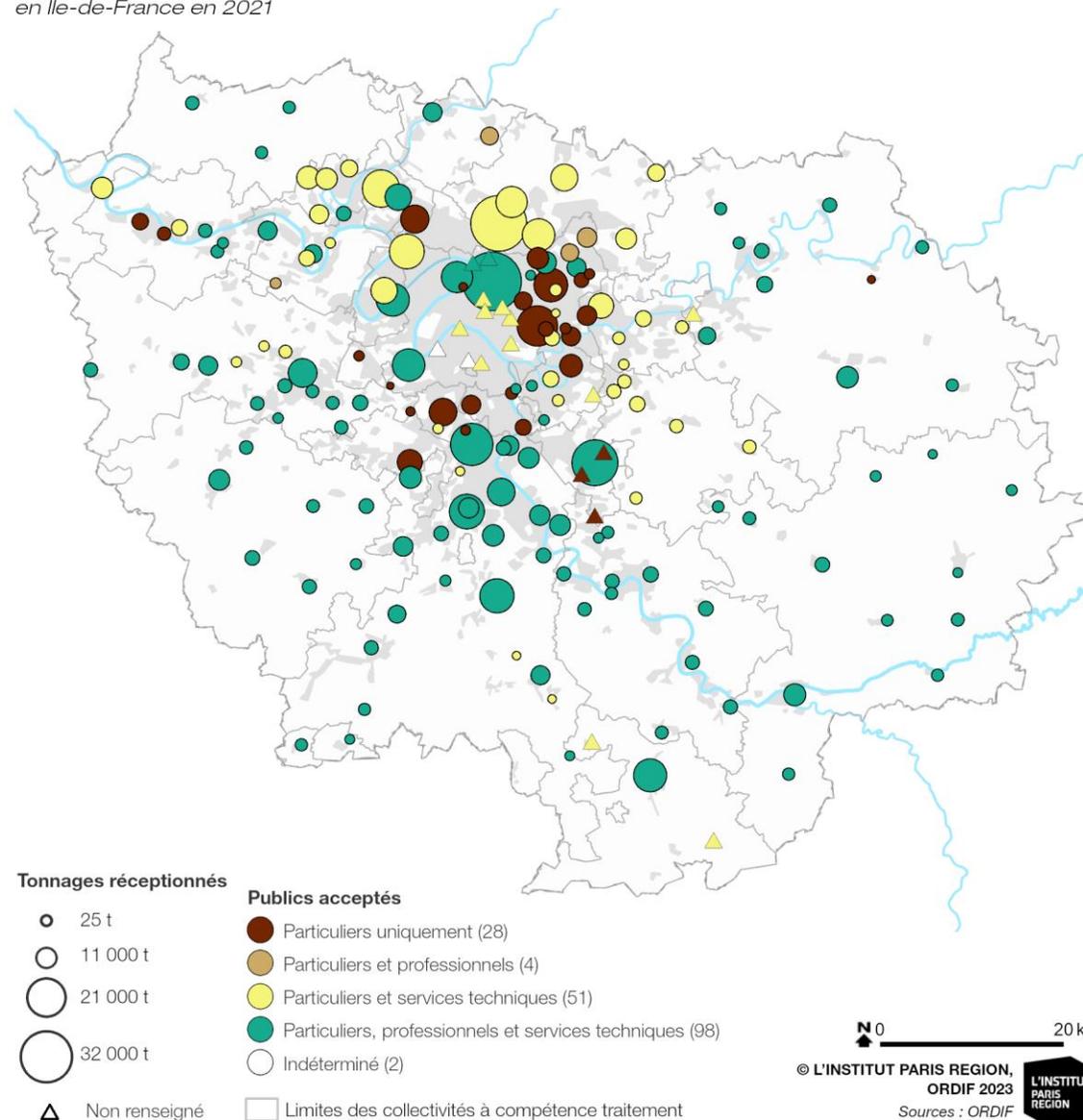
10. Déchèteries franciliennes

183 déchèteries fixes ont été recensées en 2021, contre 182 en 2020.

Ouverture de 2 nouvelles déchèteries :

- Déchèterie de Neuilly-sur-Marne (Neuilly-Plaisance) en mars 2021.
- Un espace de tri à Paris (Hyacinthe Vincent) en octobre 2021.

Tonnages collectés en déchèteries publiques
en Île-de-France en 2021



10. Déchèteries franciliennes



1 déchèterie pour 15 500 habitants



1 déchèterie pour 68 795 habitants

En 2021, sur les 183 déchèteries fixes publiques :

- 28 n'acceptent que les ménages,
- 51 acceptent les ménages et les services techniques,
- 4 acceptent les ménages et les professionnels,
- 98 acceptent ménages, services techniques et professionnels.
- 2 indéterminées

→ 102 déchèteries soit 55 % des déchèteries franciliennes acceptent les professionnels.

Afin de pallier aux difficultés d'implantation de nouvelles installations, dix collectivités déploient des déchèteries mobiles. Dans la plupart des cas, la déchèterie mobile se traduit par la mise en place sur la voie publique de bennes spécifiques réservées aux ménages et dédiées à chaque flux sur une période d'une demi-journée ou d'une journée par mois par exemple.

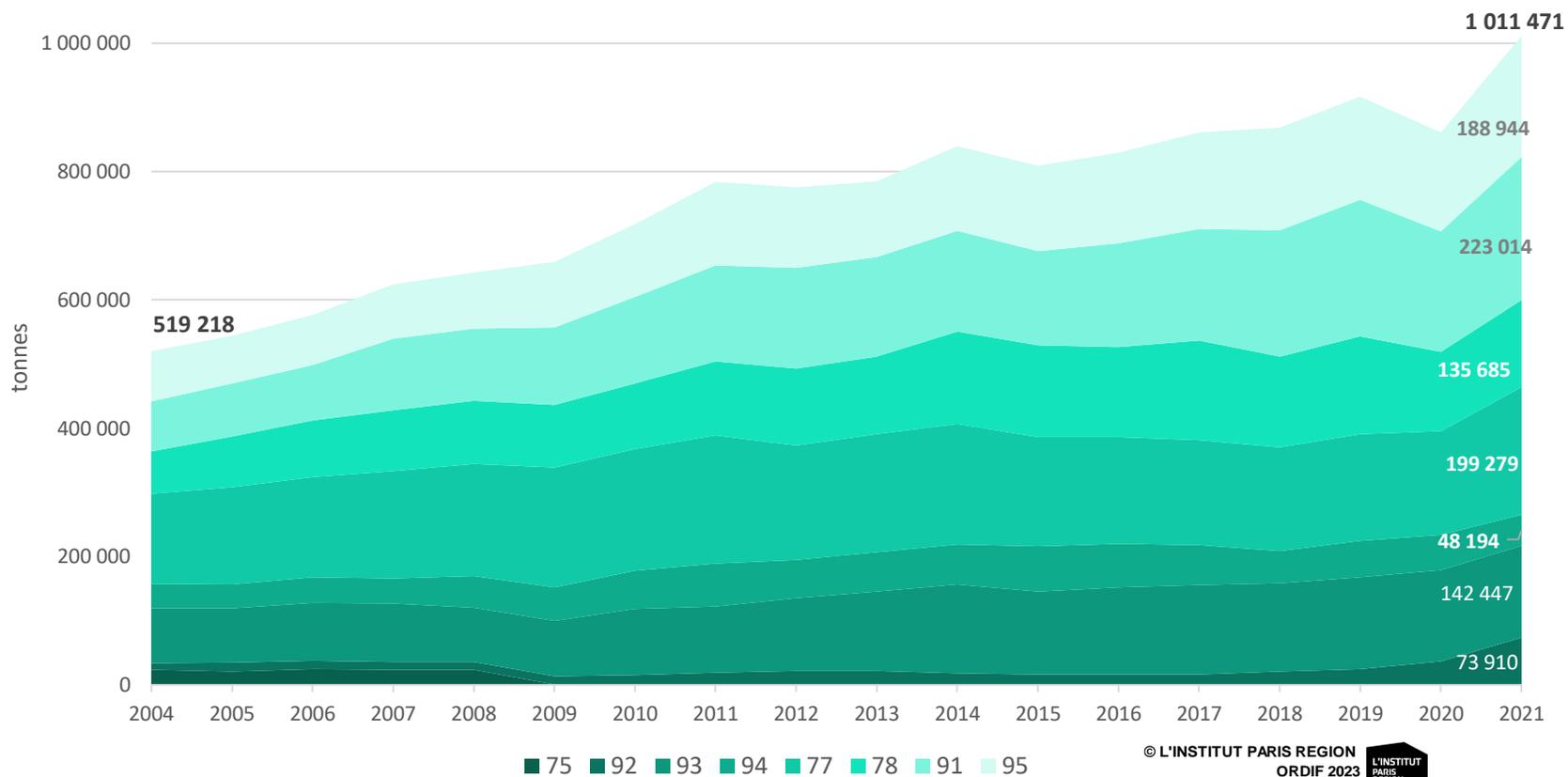
11. Occasionnels en déchèteries : tonnages

En 2021, 1 011 471 tonnes ont été collectées en déchèteries (fixes ou mobiles). C'est un record. Cela représente 150 707 tonnes de plus qu'en 2020 et 95 424 tonnes de plus qu'en 2019.

- 5 784 tonnes en 2021 dans les déchèteries mobiles

Les déchèteries mobiles ont collecté moins de 1 % de l'ensemble des tonnages en déchèterie.

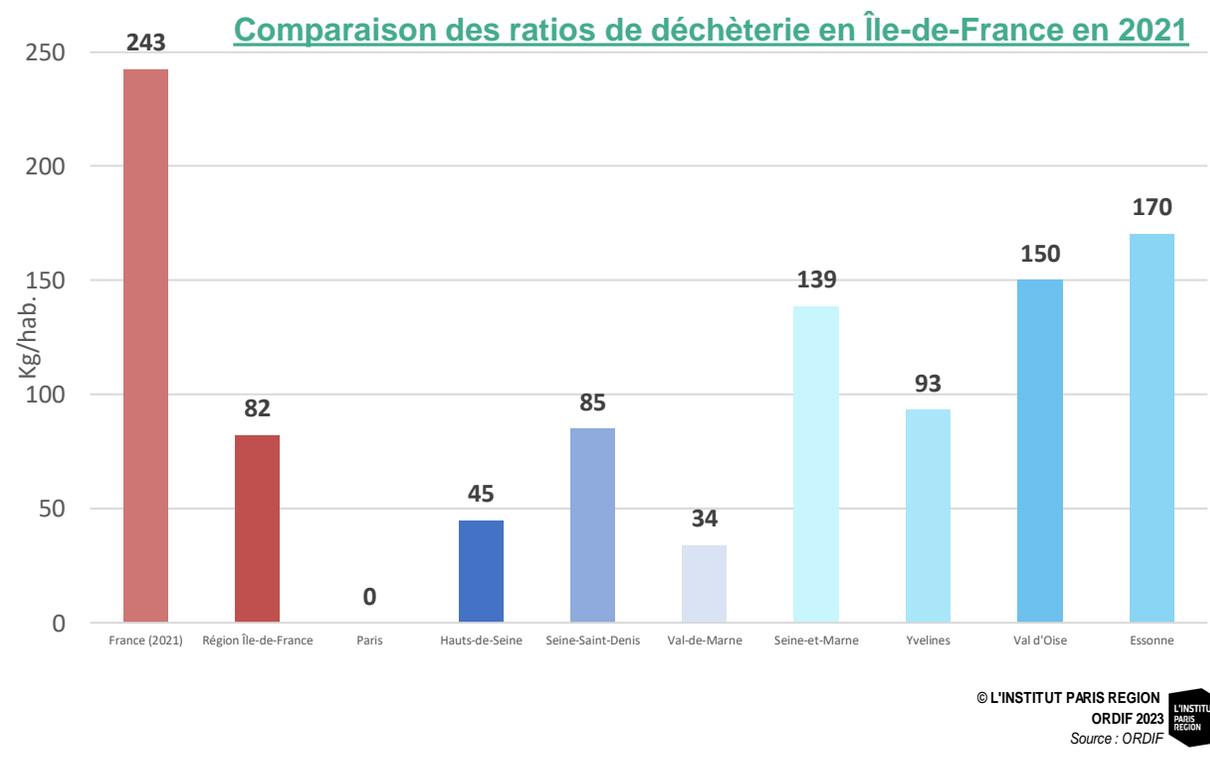
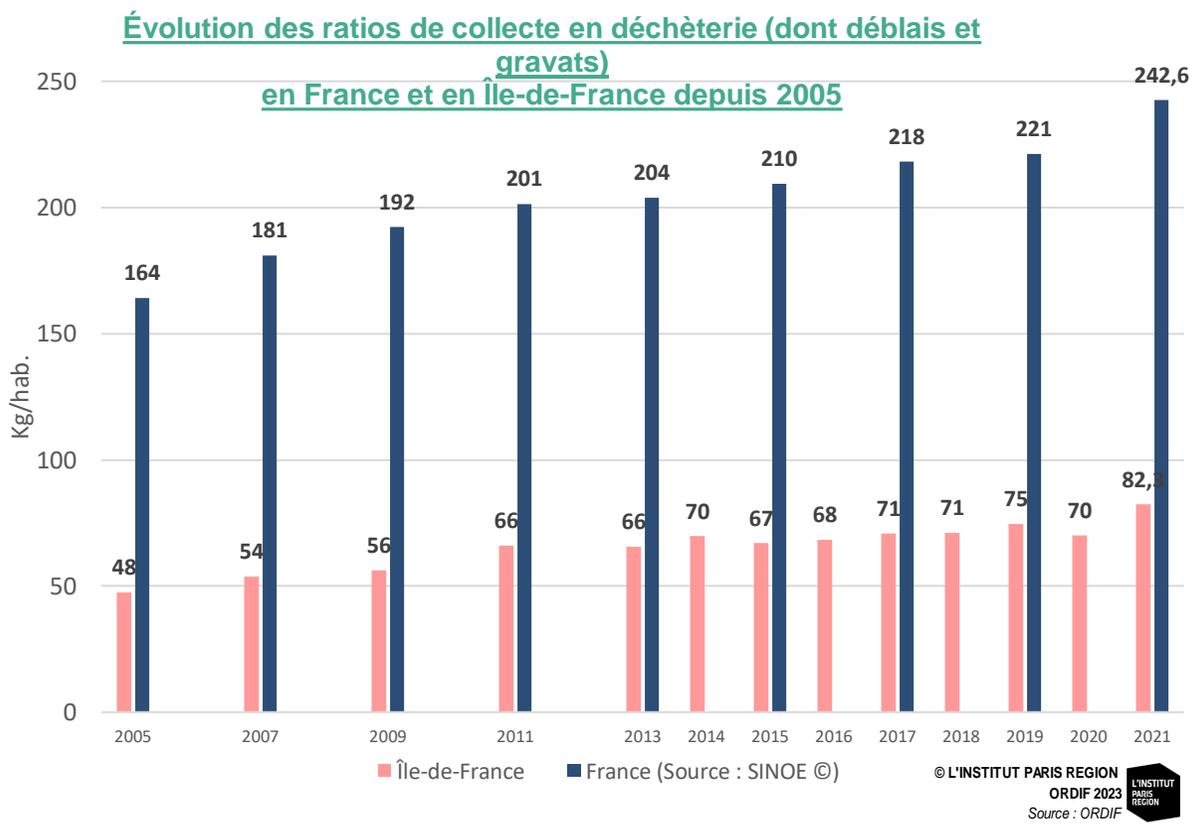
Évolution des tonnages des déchèteries entre 2004 et 2021 suivant les départements franciliens



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

11. Occasionnels en déchèteries : ratios

Le ratio moyen francilien de 82 kg/hab./an. collecté en déchèterie reste trois fois moins élevé que le ratio au niveau national (243 kg/hab./an en 2021). Cependant, le ratio de l'Île-de-France a néanmoins progressé de 12 kg/hab./an en 2021 par rapport à 2020.

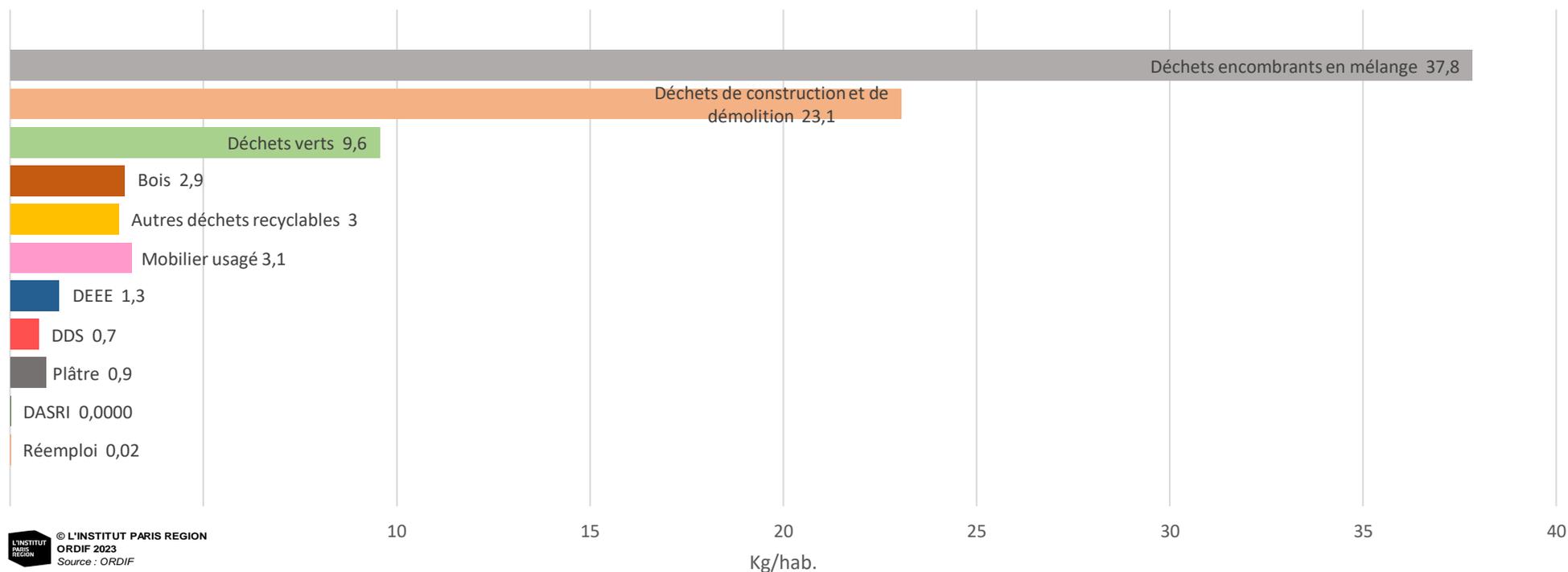


11. Occasionnels en déchèteries : composition des flux

Sur un total de 82 kg/hab de déchets collectés sur les déchèteries franciliennes en 2021, les trois flux principaux sont :

- le résiduel (flux majoritaire), dit « tout-venant », avec 37,8 kg/hab.
- les déchets de construction et de démolition représentant 23,1 kg/hab.
- la benne de déchets verts recevant en moyenne 9,6 kg/hab

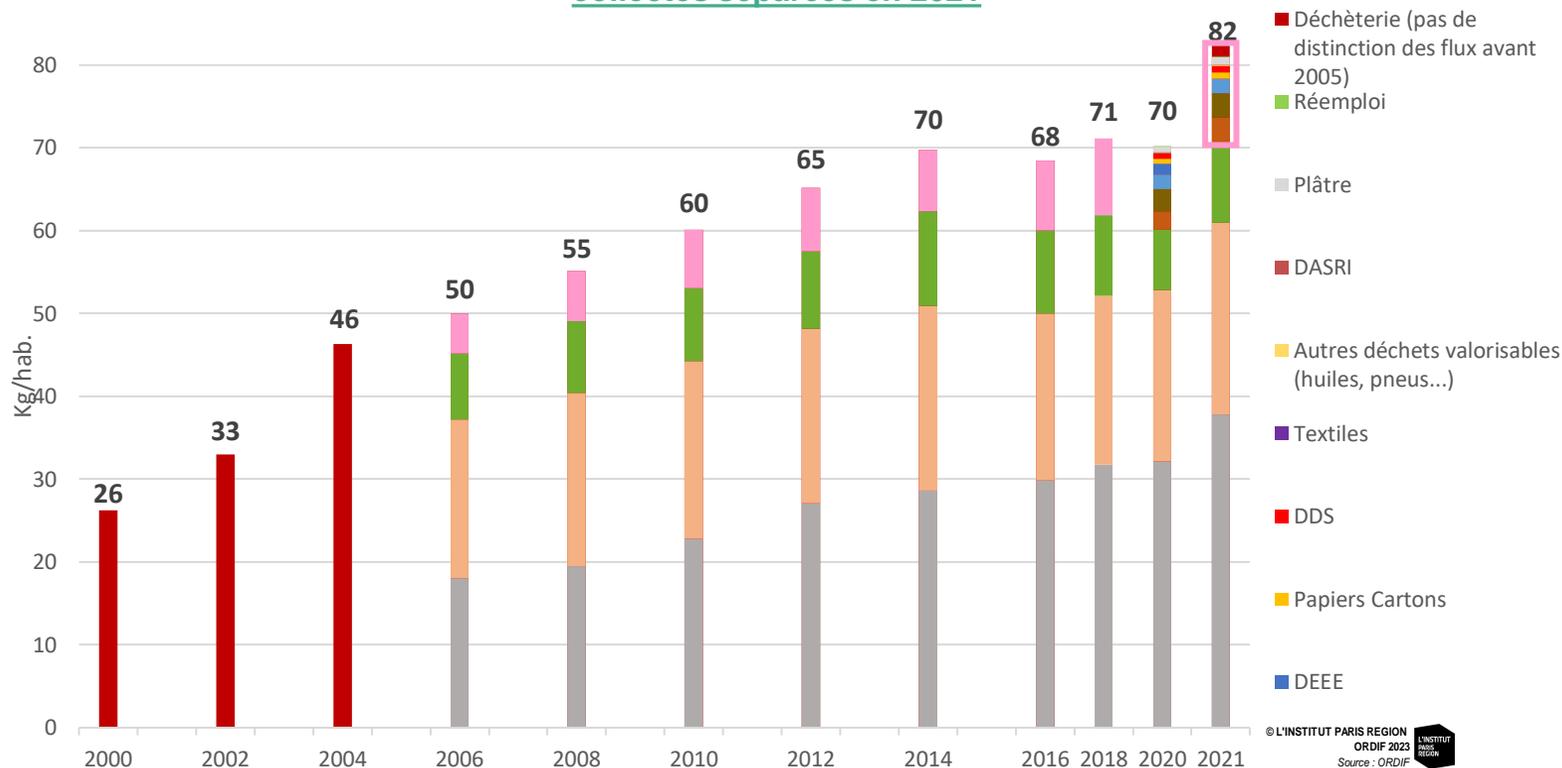
Composition par flux des déchets collectés en déchèterie en 2021



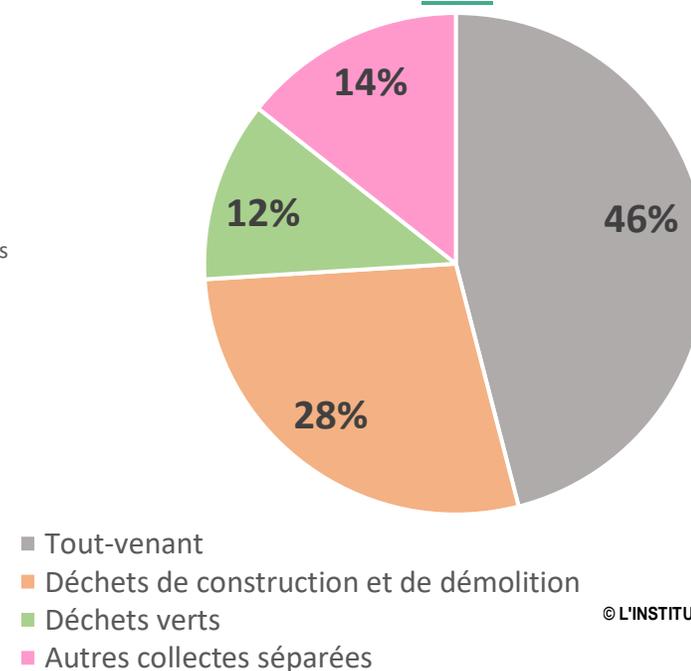
11. Occasionnels en déchèteries : évolution des ratios

La tendance est à la hausse. Les trois principaux flux continuent leur progression depuis 2016. Cependant, nous constatons un léger infléchissement du ratio des déchets verts en 2021 par rapport à 2019. Cela peut s'expliquer par la météo moins pluvieuse en 2021 ou par la mise en place d'actions évitant le rapatriement des déchets verts en déchèterie. C'est à dire, le broyage etc...

Évolution des ratios de déchèteries depuis 2000 avec un focus sur les autres collectes séparées en 2021



Part des quatre flux principaux des déchèteries en 2021



11. Occasionnels en déchèteries : évolution des tonnages

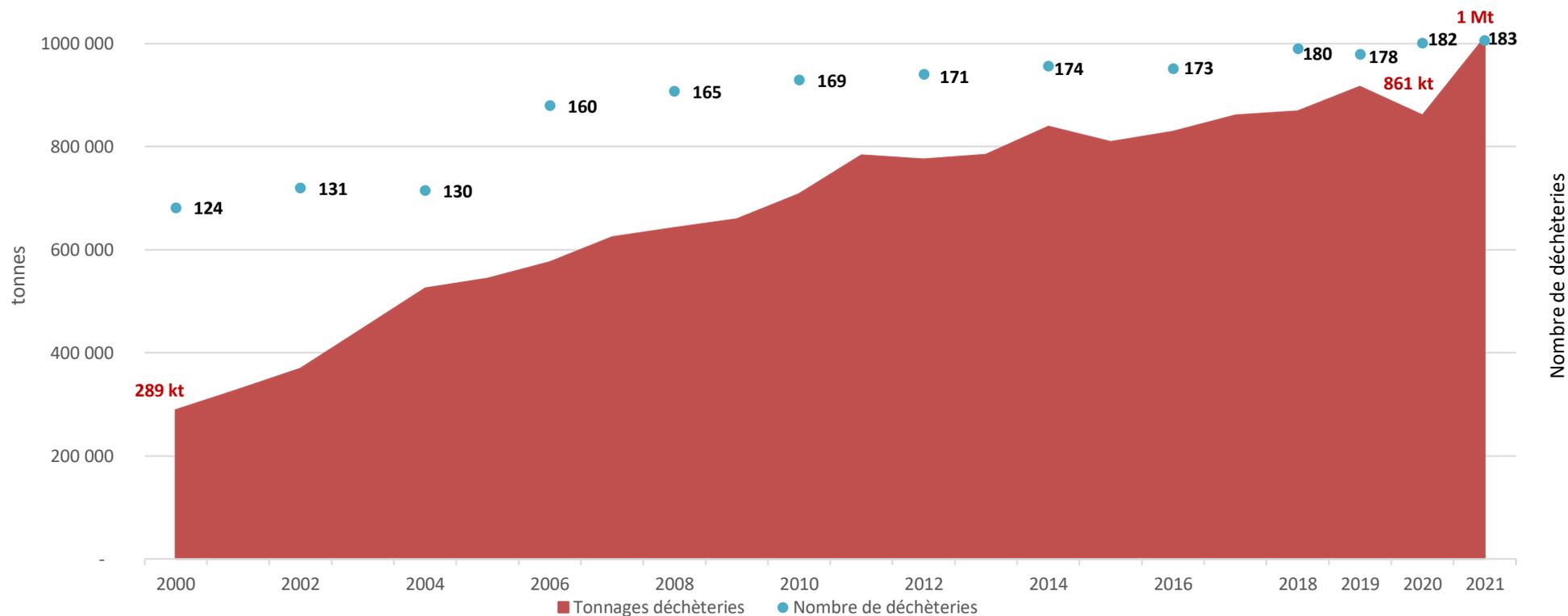
Les déchets collectés en déchèterie n'ont cessé d'augmenter depuis 2005.

Entre 2005 et 2019, le tonnage des déchets apportés en déchèterie a augmenté de 64 % soit 372 000 tonnes de plus en moins de 15 ans.

En 2020, cette tendance à la hausse connaît une forme de recul en raison de la fermeture des déchèteries lors du premier confinement provoquée par la crise sanitaire.

En 2021, la collecte en déchèterie repart à la hausse et atteint un nouveau record en dépassant la barre symbolique du million de tonnes collectées.

Évolution du nombre de déchèteries fixes et des tonnages reçus



© L'INSTITUT PARIS REGION

ORDIF 2023

Source : ORDIF



12. Bilan occasionnels en & hors déchèteries : composition

DÉCHETS OCCASIONNELS (en et hors déchèterie)

133
kg/hab.
en 2021



La part en mélange, flux encombrants et flux tout-venant, représente 62 kg/an/hab. soit 47 % du ratio des occasionnels. Pour les flux triés, les déchets de construction et de démolition et les déchets verts sont prépondérants avec respectivement 25,6 kg/hab et 30,7 kg/hab.

Les ratios de collecte des déchets occasionnels en Île-de-France ont connu entre 2020 et 2021 une hausse de 15 kg/hab.

Entre 2000 et 2021, les quantités collectées sur le territoire francilien ont augmenté de 809 462 tonnes.

Cette hausse s'explique par le développement des collectes séparées dédiées aux déchets occasionnels ainsi que par le déploiement du parc de déchèteries franciliennes (124 fixes en 2000 contre 183 en 2021).

12. Bilan occasionnels en & hors déchèteries : traitement

Destination des occasionnels en & hors déchèterie :

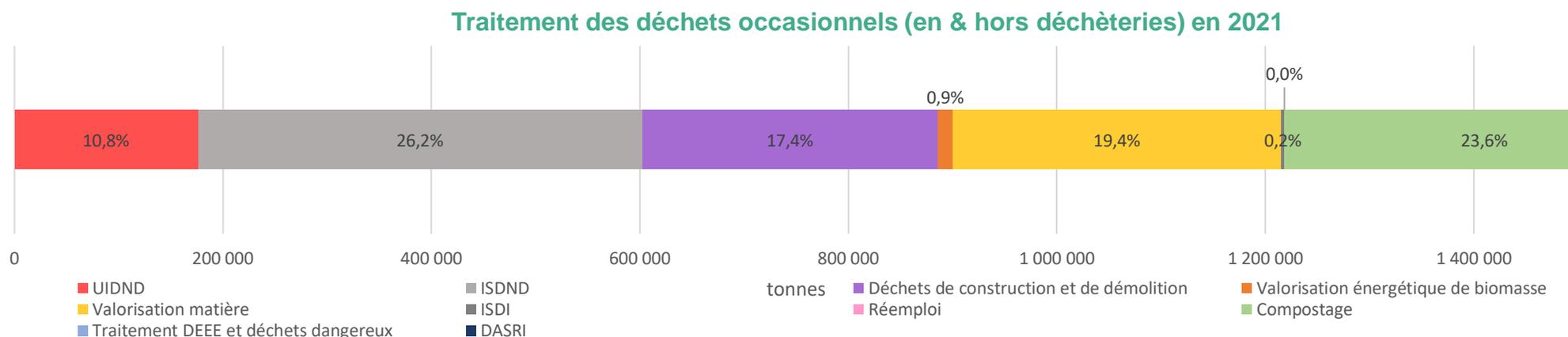
En 2021, la part des déchets occasionnels orientés vers des centres de tri reviennent à leur niveau de 2018 soit autour de 36,3 %. Cela représente une baisse de 7 points par rapport à 2020.

En revanche, avec 23,6 % la part orientée vers les unités de compostage connaît une légère progression par rapport à 2020. Il s'agit de déchets verts ainsi qu'une faible quantité de bois.

Depuis l'enquête 2013, une entrée réemploi a été intégrée afin de suivre les tonnages orientés vers cette filière particulière, elle représente 223 tonnes soit moins de 1 %.

Traitement :

En prenant en compte les refus de tri, 19,4 % des déchets occasionnels ont effectivement été orientés vers les filières de recyclage matière en 2021. 26,2 % ont donc été finalement enfouis en ISDND et 10,8 % en unités d'incinération.



© L'INSTITUT PARIS REGION
ORDIF 2023
Source : ORDIF

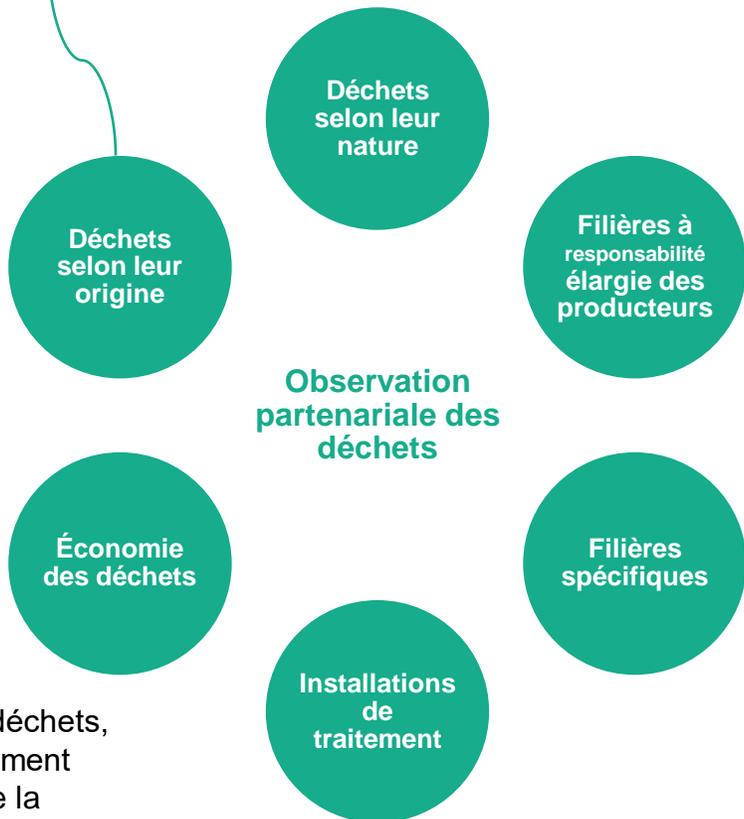
13. Observation des déchets

L'Observatoire régional des déchets d'Île-de-France (ORDIF), département déchets de **L'Institut Paris Region**, suit la gestion des déchets gérés dans le cadre des filières de responsabilité élargie du producteur depuis plus de 10 ans. Le recueil de ses données poursuit trois objectifs :

- Permettre aux **acteurs du territoire** de se situer dans l'écosystème francilien de la prévention de gestion des déchets
- Alimenter le suivi de la **planification régionale**.
- Participer au **rapportage national** et européen du secteur des déchets à travers les outils et processus mis en place par l'ADEME

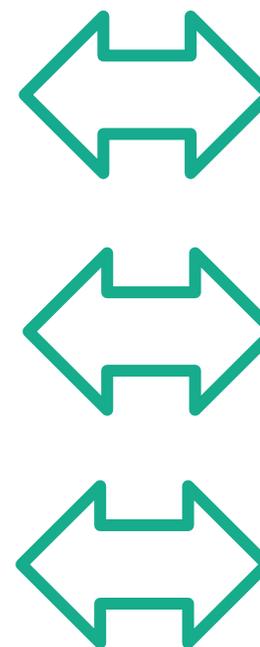
Les données sont collectées et exploitées dans le cadre d'une **démarche collaborative au sein de groupes experts** auxquels participent des représentants de l'ensemble des acteurs du secteur des déchets, dans leur diversité, partenaires de l'ORDIF. Il s'agit notamment de la Région Île-de-France, de l'ADEME Île-de-France, de la DRIEAT, des collectivités, des conseils départementaux, des groupements professionnels des opérateurs ou des industriels du recyclage, des associations de protection de l'environnement et des consommateurs, des éco-organismes, etc.

 Notice Bilan DMA



Socle d'observation

LES NOTICES DE L'ORDIF



Restitution auprès des acteurs



Planification régionale



Rapportage national



14. Plan de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD) francilien et son suivi

Le PRPGD est un document de planification stratégique porté et animé par la Région, qui vise à coordonner les actions entreprises par l'ensemble des acteurs du territoire concernés par la prévention et la gestion des déchets.

Le PRPGD de l'Île-de-France a été approuvé au mois de novembre 2019.

Ce document comprend donc :

- un état des lieux des quantités de déchets, de leur composition et des installations de traitement du territoire,
- une prospective à 6 et 12 ans afin d'anticiper les principales évolutions en matière de production de déchets (facteur démographique, économique),
- une planification de la prévention et de la gestion des déchets pour répondre à des objectifs environnementaux (en particulier par la place relative des équipements de traitement),
- une planification spécifique à certains flux présentant des enjeux particuliers (exemple : emballages et extension des consignes de tri, BTP et grands travaux, VHU et démantèlement, etc.),
- une anticipation pour la gestion des déchets issus de situations exceptionnelles,
- un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire faisant du PRPGD un outil de planification mais aussi de développement économique du territoire.

Il permet de retranscrire les objectifs nationaux en s'adaptant au territoire et contrainte de l'Île-de-France.

Le dernier rapport de suivi a été publié en octobre 2022 pour faire état des avancées du territoire. Le prochain rapport est prévu pour octobre 2023.

(Source : Région Île-de-France)

Pour consulter le PRPGD, cliquez [ici](#)

Pour consulter le rapport de suivi #1 du PRPGD, cliquez [ici](#)



15. L'enquête Ademe

L'ADEME, avec le soutien de ses partenaires en région, actualise tous les 2 ans l'enquête auprès des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) exerçant une compétence « collecte des déchets ».

Les résultats de cette enquête contribuent au suivi et à l'évaluation des politiques déchets mises en œuvre, ainsi qu'à la réponse de la France au règlement statistique européen sur les déchets. Ils permettent également de fournir des analyses et exploitations de données chiffrées utiles à l'ensemble des acteurs de la filière déchets qui disposent ainsi de références nationales, d'éléments de comparaison entre territoires et d'aide à la décision relative aux choix de gestion des déchets mis en œuvre.

Elle se fait via l'interrogation de l'ensemble des établissements publics de coopération intercommunale exerçant au moins une compétence collecte et/ou déchèterie afin d'identifier leurs compétences, leur(s) desserte(s) et les flux de déchets collectés pour l'année concernée.

L'enquête a porté sur 5 types de collecte en porte à porte et /ou en apport volontaire :

- Collecte d'ordures ménagères résiduelles,
- Collecte du verre,
- Collecte des matériaux secs,
- Collecte des biodéchets et/ou des déchets verts,
- Autres collectes spécifiques (encombrants, cartons des professionnels, déchets dangereux...), ainsi que sur la collecte en déchèteries.

Les quantités collectées concernent les déchets ménagers et assimilés collectés par le service public de prévention et de gestion des déchets, qui comprennent une part de déchets produits par les activités économiques (entreprises, administrations, établissements de santé, etc.).

(Source : Ademe)

Conclusion

En 2021, les collectivités franciliennes ont déclaré avoir collecté 5,8 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés dans le cadre de la gestion publique des déchets. En moyenne cela représente un ratio de collecte de 476 kg/hab. Le ratio a augmenté de 25 kg/hab en un an et de 14 kg par rapport à 2019 (avant COVID-19).

La collecte sélective stagne à des niveaux bas depuis 2004 pour les emballages en verre. Celle des emballages (hors verre) et papiers graphiques confirme sa tendance à la hausse depuis trois ans passant de 36,4 à 41,8 kg/hab entre 2018 et 2021. Cette hausse peut être expliquée par le développement de l'extension de la consigne de tri plastique mais aussi par le changement de consommation des ménages. Cependant, le taux de refus de tri (hors verre) progresse également.

L'objectif du PRPGD francilien prévoit une réduction de - 10 % du ratio DMA par habitant de l'Île-de-France entre 2010 et 2025, échéance rallongée de 5 ans par rapport à la Loi TECV (Transition Énergétique pour la Croissance Verte), afin de prendre en compte les limites du territoire. L'enquête collecte 2021 montre que l'Île-de-France est pour l'instant en retard vis-à-vis de l'atteinte de cet objectif : on observe une baisse de 6 % entre 2010 et 2021.

La directive cadre sur les déchets de 2008 modifiée et la nouvelle transposition par l'ordonnance du 29 juillet 2020 fixent un objectif de taux de recyclage des DMA de 50 % en 2020 à 65 % en 2035. Le taux de recyclage francilien des DMA reste jusqu'à ce jour stable autour de 23/25 %. Cependant, il est à remarquer qu'une tendance à la hausse se dessine depuis 2018.



Sanoussy KABA

sanoussy.kaba@institutparisregion.fr

+ 33 (0)1 77 49 75 33

L'INSTITUT PARIS REGION

15, rue Falguière 75740 Paris cedex 15

Directeur général : Nicolas BAUQUET

Directeur de l'Observatoire régional des déchets – ORDIF : Helder DE OLIVEIRA

Étude réalisée avec la collaboration du groupe expert DMA de l'ORDIF

Avec le soutien de

